This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le françai̧s, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 Vol 6

EE. 6

JB Collins [illegible]
[illegible]

996

DC
130
.T6
A2
1756

MEMOIRES

DE M. DE ****

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE

DES NÉGOCIATIONS

Torcy, Jean Baptiste Colbert

MEMOIRES
DE M. DE****
POUR
SERVIR A L'HISTOIRE
DES NÉGOCIATIONS

Depuis le Traité de RISWICK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

TOME PREMIER.

A LA HAYE.

M. DCC. LVII.

Lib.
Soth.
9-16-36
12701
3v.

AVERTISSEMENT.

LE Public recevra ſans doute avec plaiſir ces Mémoires rédigés par un homme bien inſtruit de ce qu'il écrit.

Il n'entroit pas dans le deſſein de l'Auteur de rapporter les opérations des armées reſpectives. Nous y avons ſuppléé par des notes fort courtes, & en très-petit nombre, dans leſquelles nous avons marqué ſeulement les ſiéges entrepris, les combats livrés, les villes priſes, les batailles gagnées ou perdues, pendant les différentes Campagnes, depuis 1701 juſqu'en 1712, ſans entrer dans aucun détail. Les événemens de cette guerre malheu-

11-12-36 M.W.

reuſe ſont trop profondément gravés dans la mémoire des François ; mais on n'avoit point encore développé avec autant d'étendue & de vérité, les reſſorts ſecrets des négociations pluſieurs fois entamées pour procurer une paix générale.

On verra avec attendriſſement & avec indignation, d'un côté, les offres multipliées, les ſacrifices, les démarches humiliantes qu'un de nos plus grands Rois faiſoit pour le repos de ſes Sujets ; de l'autre, les prétentions injurieuſes & révoltantes des ennemis de la France, jaloux du bonheur & de la puiſſance d'un Monarque, qui, peu auparavant donnoit des loix à l'Europe aſſervie autant par

ses bienfaits, par sa grandeur personnelle, par sa réputation, que par la force de ses armes. Mais ce regne à jamais célébre, devoit être marqué par quelques calamités. Il semble qu'il auroit manqué quelque chose à la gloire de Louis XIV, si les Peuples accoutumés à admirer dans ce Prince les grands talens de régner, l'élévation, les ressources du génie, la générosité, la magnificence, les vûes sublimes, la modération dans la victoire, & tant d'autres vertus réunies, n'avoient pas connu sa fermeté, sa constance & sa résignation dans les malheurs.

SOMMAIRE.

AFfaires d'Eſpagne. Etat de Charles II & de ſon Royaume avant & après la paix de Nimegue, avant & après la paix de Riſwick. Négociations pour la ſucceſſion d'Eſpagne. Traité de partage de la Monarchie Eſpagnole, fait avec l'Angleterre & la Hollande. Mort du Prince Electoral de Baviere. Nouveau Traité de partage occaſionné par cette mort. L'Empereur eſt invité & refuſe d'y ſouſcrire. Troubles en Eſpagne à l'occaſion du partage. Charles II change pluſieurs fois de réſolution. Il meurt & laiſſe un teſtament en faveur du Duc d'Anjou. Le Roi accepte le teſtament. Ses progrès. Ligue appellée la Grande Alliance, *& guerre contre Louis XIV. Succès des Alliés. Pertes de la France. Premieres démarches pour la paix. Le Roi charge de ſes ordres le Préſident Rouillé, & lui donne ſes inſtructions, avant que de l'envoyer en Hollande.*

MÉMOIRES
POUR
SERVIR A L'HISTOIRE
DES NÉGOCIATIONS,

Depuis le Traité de RISWICK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

PREMIERE PARTIE.

NÉGOCIATIONS

Pour la succession d'Espagne, depuis le Traité de Riswick jusqu'aux premieres Conférences pour la Paix.

SI le Public doit sçavoir gré à ceux dont le travail pénible rassemble depuis quelques années les Traités, Actes & Mémoires,

qui, vers la fin du dernier ſiécle & le commencement du ſiécle préſent, ont donné à l'Europe une face nouvelle; la reconnoiſſance dûe à leurs ſoins ſeroit encore plus juſte, ſi plus diligens à rechercher la vérité, plus heureux à la découvrir, ces Compilateurs euſſent écarté de leurs ouvrages, le menſonge qu'ils ont ſi ſouvent employé pour lier en forme d'hiſtoire les pieces vraies avec un grand nombre de fauſſes inſérées dans leurs Livres.

Plus occupés du déſir de plaire aux ennemis de la France, ils ont ſemé l'erreur non ſeulement chez les Etrangers, mais auſſi dans le Royaume; enſorte que le grand nombre de ceux qui ſe piquent de politique & d'une connoiſſance particuliere de l'intérêt des Princes, ſont perſuadés que le teſtament du Roi d'Eſpagne Charles II, ſource d'une longue & ſanglante guerre, a été conçu à Verſailles,

accepté & exécuté à Madrid par les intrigues secrettement liées avec le Cardinal Portocarrero, ainsi qu'avec d'autres Ministres gagnés, comme on le suppose, par l'or que le Marquis d'Harcourt, créé depuis Pair & Maréchal de France, avoit abondamment répandu pendant le cours de son Ambassade.

Ceux qui aiment la vérité, souhaitent qu'elle ne demeure pas ensevelie dans les ténebres; & si le moment de la montrer au Public n'est pas encore arrivé, il est toûjours tems que ceux qui en sont particulierement instruits, préparent & laissent à leurs enfans les Mémoires qui pourront un jour apprendre à la postérité comment tant d'Etats ont changé de Maîtres, comment l'union des principales Puissances de l'Europe liguées contre la France, a été dissipée, & par quel miracle Dieu, protégeant cette Couronne, a voulu anéantir les desseins de ses ennemis, dans le

tems où le succès de leurs armes les avoit aveuglés au point de rejetter la paix que Louis XIV demandoit aux conditions même les plus dures.

Les Traités signés à Utrecht mirent fin à ses malheurs, & Dieu couronna la fermeté chrétienne de ce Roi, en maintenant sur le trône d'Espagne Philippe V, son petit-fils, malgré les efforts d'une Ligue formidable, & les succès inouis dont l'alliance de tant de Princes avoit été suivie.

L'exposition simple de la vérité fera voir les merveilles de la Providence, & prouvera qu'elle seule a conduit & soutenu le Prince qu'elle avoit destiné de toute éternité à regner sur l'Espagne, sans le secours d'intrigues formées & de négociations conduites de la part des hommes, dans la vûe d'engager le Roi Catholique à se choisir un successeur.

Charles II Roi d'Espagne étoit d'une

constitution foible, naturellement mélancolique, prompt, colere, mais timide. Il avoit depuis sa naissance, causé par ses maladies, de fréquentes allarmes à ses Sujets. Toute application aux affaires lui étoit insuportable, & la Reine sa mere, sœur de l'Empereur Léopold, Régente du Royaume, s'étoit servie du prétexte de ménager une santé si précieuse, pour conserver l'autorité dont elle jouissoit. Ainsi le Roi son fils demeuroit dans une profonde ignorance, & de ses affaires, & même des Etats de sa Couronne. A peine connoissoit-il quelles étoient les Places qui lui appartenoient hors du continent d'Espagne.

Dom Juan d'Autriche sçut enlever à la Reine le pouvoir dont elle étoit si jalouse; mais il suivit comme elle le même principe, en tenant le Roi son maître dans une dépendance entiere.

Les premiers Ministres, après Dom

Juan, imiterent ſon exemple. Ils eurent ſoin de cacher à Charles le véritable état de ſon Royaume. Toutefois il ne put ignorer les pertes que la rapidité des conquêtes du Roi lui cauſoit chaque année, pendant que l'Eſpagne liguée avec l'Empereur, l'Empire & la Hollande, étoit en guerre avec la France.

Le Roi d'Eſpagne fatigué d'apprendre continuellement de fâcheuſes nouvelles, reçut enfin comme un bien la paix ſignée à Nimegue, quoique glorieuſe pour la France; & la regardant comme une aſſurance de repos, il réſolut de ne la troubler jamais.

Son mariage avec la Princeſſe Marie-Louiſe, fille du Duc d'Orléans, parut être le ſceau des Traités nouvellement conclus. La nouvelle Reine n'étoit nullement avide de gouverner. Elle vivoit
1685. encore quand le Roi apprit en 1685, tems où toute la guerre étoit ſuſpendue

par une trêve de vingt ans, signée l'année précédente à Ratisbonne, que l'Empereur demandoit au Roi d'Espagne la souveraineté des Pays-Bas pour l'Archiduchesse sa fille, nouvellement mariée à l'Electeur de Baviere. Le Roi de France persuadé que cette disposition, si elle se faisoit, feroit une infraction à la trêve, donna ordre au Marquis de Feuquieres, son Ambassadeur à Madrid, de le déclarer au Roi Catholique.

La crainte d'une rupture allarma ce Prince & son Conseil. La réponse donnée à l'Ambassadeur de France traitoit de chimere la disposition supposée des Pays-Bas, & renouvelloit les assurances d'un désir très-sincere de la part de Sa Majesté Catholique, de conserver la paix, & de son éloignement de toute résolution capable de déplaire au Roi.

La Cour de Vienne, moins pacifique que celle de Madrid, tenta deux ans après

1687. d'engager le Roi d'Eſpagne à recevoir à ſa Cour l'Archiduc, ſecond fils de l'Empereur, pour le faire élever ſous ſes yeux, comme héritier préſomptif de ſa Couronne.

Le Roi informé de cette nouvelle tentative, écrivit au Marquis de Feuquieres de remettre entre les mains du Roi d'Eſpagne, & dans une audience ſecrette, l'Ecrit que Sa Majeſté avoit fait dreſſer, & qu'elle envoyoit à ſon Ambaſſadeur.

Cet Ecrit contenoit : « Que ſuppoſé » que ce Prince, ſuivant de mauvais con- » ſeils, renversât l'ordre de la ſucceſſion, » le Roi ne pourroit en ce cas ſe diſpenſer » de faire ce qui conviendroit pour con- » ſerver les droits de M. le Dauphin, & » de regarder comme infraction à la paix » ce qui ſeroit fait en faveur du fils de » l'Empereur.

La réponſe fut rendue en termes généraux, mais le Roi d'Eſpagne permit à

la Reine de dire à l'Ambassadeur qu'il ne nommeroit de successeur que lorsqu'il recevroit le Saint Viatique, & de l'avertir en même tems de ne pas croire les bruits qu'on répandroit au sujet de la succession, mais de s'en éclaircir avant que d'ajouter foi à ce que pourroit dire le Public mal informé.

Deux ans après, & lorsque le Comte de Rebenac avoit succédé au Marquis de Feuquieres son pere dans l'Ambassade d'Espagne, la Reine, selon l'opinion commune, devint la victime du louable dessein qu'elle avoit de conserver la paix entre la France & l'Espagne. Elle mourut dans le moment que l'Angleterre & la Hollande, unies avec l'Empereur, entraînoient cette Couronne dans la guerre contre la France. La mort précipitée de la Reine d'Espagne excita de violens soupçons. Le Comte de Mansfeldt, Ambassadeur de l'Empereur, & le Comte d'O- 1689.

ropeza, ſoupçonnés l'un & l'autre d'avoir été les auteurs & les inſtrumens de cette malheureuſe politique, prirent peu de ſoin de s'en juſtifier.

La trêve de vingt ans ſignée en l'année 1684, avoit été rompue en 1688, à l'occaſion de l'invaſion du trône d'Angleterre, uſurpé par Guillaume de Naſſaw, Prince d'Orange, ſur le Roi Jacques II, ſon beau-pere, auſſi-bien qu'au ſujet de la Coadjutorerie de Cologne diſputée entre le Cardinal de Furſtemberg & le Prince Clement de Baviere, frere de l'Electeur; & la guerre duroit encore, lorſque le Roi d'Eſpagne épouſa en ſecondes nôces la ſœur de l'Impératrice, fille du Duc de Neubourg, devenu depuis Electeur Palatin. Elle connut le caractere de ſon mari, & ſçut s'emparer de ſon eſprit, par conſéquent diſpoſer de tout en Eſpagne. Senſible à la flatterie auſſi-bien qu'à la douceur de la vengeance,

elle distribuoit à son gré les récompenses & les peines. Elle méprisoit la nation Espagnole, & ne le déguisoit pas; ainsi elle étoit crainte & nullement aimée. Le Comte de Melgar, Amirante héréditaire de Castille, parvint à gagner sa confiance, & par ce moyen il acquit l'autorité de premier Ministre sans en avoir le titre. La Reine avoit de plus un Conseil secret, composé d'une Allemande nommée Berleps, & d'un Capucin, l'un & l'autre venus d'Allemagne avec cette Princesse.

La paix conclue en l'année 1697 mit fin aux nouvelles fâcheuses que le Roi d'Espagne recevoit fréquemment de la perte de quelqu'une de ses Places. La perte de Barcelone lui fut plus sensible qu'aucune autre, parce que cette Ville capitale de la Catalogne, & située dans le continent de l'Espagne, lui étoit plus connue que les Villes de Flandre, dont 1697.

il ignoroit l'importance au point de croire que Mons appartenoit au Roi d'Angleterre, & de le plaindre lorſque le Roi fit la conquête de cette Province.

La paix étoit alors d'autant plus néceſſaire à l'Eſpagne, que ce Royaume étoit dépourvu de troupes, de vaiſſeaux, d'argent & de conſeil. Les Grands diviſés entr'eux, ambitieux, ſans crédit & ſans autorité, attendoient un changement qu'ils enviſageoient comme prochain. La Monarchie d'Eſpagne ne ſe ſoutenoit plus que par ſon propre poids, & tant d'Etats dont elle étoit compoſée, étoient l'objet de l'ambition des principales Puiſſances de l'Europe.

1697. Le Dauphin, fils unique du Roi, devoit, ſuivant les loix, hériter ſeul de ces grands Etats. La feue Reine Marie-Thereſe ſa mere, fille aînée de Philippe IV, Roi d'Eſpagne, avoit le droit indubitable de ſuccéder à la Couronne au défaut

des mâles, & le ſeul motif de conteſter ce droit, étoit la jalouſie jointe à la crainte que les autres Souverains de l'Europe avoient conçue de la puiſſance de la France. L'intérêt commun d'en empêcher l'aggrandiſſement, les uniſſoit depuis long-tems, & dans cette vûe ils ſoutenoient que la feue Reine étoit valablement exclue de la ſucceſſion du Roi ſon pere, tant par la renonciation qu'elle avoit faite à ſes droits par ſon contrat de mariage, que par le teſtament de ce Prince.

Cet acte appelloit, à l'excluſion de la Reine Marie-Thérèſe, les deſcendans de Marguerite ſa cadette, née d'un ſecond lit, & mariée à l'Empereur Leopold. Il étoit né de ce mariage une ſeule fille que l'Electeur de Baviere avoit épouſée; ainſi cette Princeſſe auroit eu droit, & le Prince Electoral ſon fils après elle, de recueillir toute la ſucceſ-

rach réüssit à l'égard du premier article ; & la Reine l'aida de son crédit sur l'esprit du Roi son mari. Ce Prince déchira le testament, & résista aux instances que lui faisoit le Cardinal Portocarero d'assembler les Etats du Royaume pour décider sûrement & valablement sur un point si important à la Monarchie.

Le Ministre de l'Empereur ne fut pas si heureux dans le second point de sa mission. Le Roi d'Espagne ne pouvoit se résoudre à nommer son successeur, encore moins à le faire venir à Madrid : enfin pressé & fatigué par les instances importunes de la Reine, il lui promit d'appeller l'Archiduc en Espagne, si l'Empereur envoyoit en même tems dix à douze mille hommes de ses troupes pour défendre la Catalogne.

On obtint ce consentement du Roi Catholique en 1696, année qui précéda celle de la paix ; ainsi la guerre qui duroit en-

core, favorisoit les sollicitations de l'Empereur; mais son Conseil prompt à former des projets, lent à les exécuter, apporta des difficultés continuelles à l'exécution des désirs de ce Prince. Les fonds manquoient, soit pour l'envoi, soit pour la subsistance des troupes. Les Ministres de l'Empereur prétendoient que le Roi d'Espagne devoit y suppléer. Ses finances ne le permettoient pas, & ce Prince croyoit faire assez pour l'Empereur, d'assurer à l'Archiduc la possession de ses Etats, sans faire encore les frais d'une expédition dont l'Empereur & son fils devoient recueillir tout le fruit.

La paix signée à Riswick apporta un nouvel obstacle au transport des troupes de l'Empereur en Espagne. Il falloit des vaisseaux. L'Angleterre & la Hollande les auroient fournis pendant la guerre; mais la paix changeoit l'état des affaires, & c'étoit contrevenir aux traités que d'ap-

puyer les prétentions de l'Empereur sur la succession d'Espagne. Ainsi la Reine & le Comte d'Harrach lui conseillerent de se contenter, dans le moment présent, d'obtenir pour l'Archiduc le Gouvernement perpétuel du Milanez, & d'envoyer par intervalles quelques troupes en petit nombre, comme simples recrues nécessaires aux troupes Impériales demeurées en Catalogne après la signature des traités. Ces troupes auroient suffi, quoique foibles, pour soutenir le parti de la Maison d'Autriche, lorsque le Roi d'Espagne, dont la fin ne pouvoit être éloignée, auroit cessé de vivre.

L'Electeur de Baviere se flattoit aussi d'avoir des partisans en Espagne, & persuadé qu'il pouvoit regarder l'Amirante comme en étant le Chef, quoique dévoué à la Reine, il lui avoit confié ses pouvoirs, comme il en avoit pareillement donné au Cardinal Portocarrero,

pour agir au nom du Prince son fils, & faire l'un & l'autre les démarches qu'ils jugeroient nécessaires lors de l'ouverture de la succession.

L'Electeur avoit aussi demandé au Roi de France sa protection, & supplié Sa Majesté de l'instruire de ses intentions sur les Etats dépendans de la Monarchie d'Espagne, qu'elle jugeroit à propos de se réserver.

Le Roi, sans rejetter ces avances, répondit que la guerre interrompant depuis neuf ans toute liaison entre la France & l'Espagne, il étoit nécessaire avant que de former aucun projet, que Sa Majesté s'instruisît particulierement de l'état des forces du Royaume, & de plus que l'Electeur lui fît connoître la qualité & la force du parti qu'il croyoit avoir en Espagne; qu'elle envoyeroit incessamment un Ambassadeur à Madrid, & jugeroit par ses relations de ce qu'il feroit

à propos de faire en cas de mort du Roi Catholique, événement qu'on pouvoit croire éloigné, la santé de ce Prince paroissant bien rétablie.

Le Marquis d'Harcourt nommé à l'Ambassade d'Espagne, partit pour Madrid au mois de Décembre 1697, instruit par Sa Majesté de tout ce qu'elle avoit appris par des avis fidéles de l'état de cette Cour. Le Roi lui recommanda particulierement de pénétrer autant qu'il seroit possible la disposition des Grands & du Peuple au sujet de la succession :

1697.

De découvrir les mesures secrettes & les démarches des Ministres de l'Empereur, & de les traverser.

La même vigilance lui étoit recommandée pour éclaircir quel étoit le parti que l'Electeur de Baviere se promettoit. L'Empereur & ce Prince étoient jusqu'alors les deux seuls qui s'étoient déclarés

prétendans à la succession. Le Roi n'avoit fait aucune démarche depuis la paix, pour soutenir le droit de M. le Dauphin; mais la justice parloit en sa faveur, & le parti des Princes de France, encore inconnu à Sa Majesté, & sans qu'elle l'eût cultivé, étoit le plus fort & le plus nombreux.

Le Public décidoit que la renonciation de la feue Reine Marie-Thérese, quand même elle seroit valable, ne pouvoit obliger les enfans qui n'existoient pas au tems d'un acte que l'autorité paternelle avoit exigé; que puisqu'un mineur peut dans sa majorité revenir contre les dispositions faites à son préjudice pendant qu'il étoit en tutelle, la même faculté à plus forte raison, étoit réservée nécessairement aux enfans privés, par quelque acte que ce pût être, d'une succession légitime.

Les graces accordées aux Allemans;

préférés aux Espagnols par le crédit de la Reine, augmenterent chaque jour la haine que la Nation avoit pour eux. Les peuples accablés d'impôts, fatigués d'un gouvernement étranger, espéroient qu'un Prince François, établissant chez eux une juste domination, affermiroit la paix & rameneroit l'abondance ; mais chacun jugeoit que cette paix ne pourroit sub-
1697. sister, si le Roi d'Espagne (cédant aux pressantes instances de la Reine sa femme) appelloit à Madrid l'Archiduc, soutenu d'un corps de troupes Allemandes, & le déclaroit héritier de toute la Monarchie.

Louis XIV se proposoit pour objet principal de conserver la paix nouvellement rétablie, & de s'opposer à toute disposition capable de la troubler. Il falloit donc sçavoir quelles étoient véritablement les intentions du Roi d'Espagne, avant que de prescrire au nouvel Am-

bassadeur les démarches qu'il avoit à faire ; ainsi Sa Majesté vouloit attendre les éclaircissemens qu'il lui donneroit, avant que de décider lequel des deux partis conviendroit le mieux à ses intérêts, aussi-bien qu'au repos de l'Europe, ou de traiter avec l'Empereur, ou bien avec l'Electeur de Baviere du partage des Etats dépendans de la Couronne d'Espagne.

L'Empereur moins touché du bien public, réitéroit ses instances en faveur de l'Archiduc. Harrach représentoit vivement qu'il y avoit déja long-tems que la résolution étoit prise dans le Conseil du Roi d'Espagne, de faire passer en Catalogne, aux dépens de ce Prince, un corps de troupes Impériales pour la sûreté de cette Province. Il en sollicitoit l'exécution, & demandoit avec le même empressement, que l'Archiduc fût appellé à Madrid, & reconnu présomptif

héritier de la Monarchie d'Eſpagne, & qu'on donnât dès le moment à ce Prince, pour gage de cette reconnoiſſance, la propriété ſouveraine du Duché de Milan.

Le crédit de la Reine d'Eſpagne ne put obtenir ce que l'Empereur déſiroit; elle, & par ſon ordre l'Amirante de Caſtille, répondirent à l'Ambaſſadeur, que la paix étant faite avec la France, la réſolution priſe pendant la guerre de faire paſſer & ſubſiſter en Catalogne un corps de troupes Impériales aux dépens de l'Eſpagne, étoit inutile dans un tems de tranquillité; que d'ailleurs l'exécution en ſeroit impoſſible, l'état des finances ne permettant pas de faire les dépenſes néceſſaires, ſoit pour entretenir les troupes de l'Empereur en Catalogne, ſoit pour les y tranſporter; que les frais pour l'un & pour l'autre devoient être aux dépens de ce Prince, intéreſſé particulierement

lierement à conserver dans sa Maison la Couronne d'Espagne ; que la dépense monteroit peut-être à un million par an, objet qui n'étoit pas à comparer avec l'avantage que l'Empereur se proposoit d'en tirer. Il étoit de plus à considérer, que la France regarderoit comme infraction au dernier traité, l'envoi d'un corps de troupes Allemandes en Catalogne, fait en pleine paix sans nécessité apparente, dont le véritable motif seroit facile à pénétrer. En vain le Comte d'Harrach représenta que les dépenses que causoit à son Maître la guerre qu'il soutenoit en Hongrie contre les Turcs, & le mauvais état de ses finances, ne lui permettoient pas de payer les troupes qu'il enverroit en Espagne. L'épuisement n'étoit pas moindre à Madrid qu'à Vienne, & l'Angleterre ni la Hollande n'auroient pas prêté leurs vaisseaux.

Le Roi fut averti des demandes du Comte d'Harrach avant l'arrivée du Marquis d'Harcourt à Madrid. Comme elles devoient être vraiſemblablement renouvellées, Sa Majeſté voulut que son Ambaſſadeur fît connoître par toutes les voies qu'il jugeroit à propos, qu'elle regarderoit comme une rupture toute diſpoſition que le Roi d'Eſpagne pourroit faire au préjudice de ſes héritiers légitimes.

Le Roi de Portugal oſa ſe faire l'honneur de ſe mettre de ce nombre. On dit alors qu'il y fut excité par le Comte d'Oropeza, deſcendant de la Maiſon de Bragance, mais avant que le droit à la Couronne de Portugal fût entré dans cette Maiſon ; il ſe flattoit que s'il étoit poſſible que le Roi de Portugal parvînt à celle d'Eſpagne, il pourroit lui-même monter ſur le Trône que ce Prince laiſſeroit vacant.

Le Marquis d'Harcourt arrivé à Madrid ne fut pas long-tems à connoître l'intérieur du Royaume d'Espagne. Il sçut que le désordre & la dissipation regnoient également, & dans l'Etat & chez les Grands. Il en rendit compte au Roi, & jugeant que l'argent distribué à propos seroit un moyen sûr de fortifier le parti de la France, il proposa à Sa Majesté de lui faire remettre les sommes qu'elle y voudroit employer, pour les répandre selon les occasions. Il ajouta que si elle faisoit faire à ses troupes quelques mouvemens sur la frontiere d'Espagne, & des prépatatifs suffisans pour donner lieu de craindre le siége de Barcelone, ces dispositions fortifieroient l'impression que les présens secrets sagement ménagés auroient déja faite.

Si les politiques modernes avoient eu connoissance de cette lettre, ils en auroient conclu encore plus hardiment,

que les principaux de la Cour d'Eſpagne avoient été gagnés par l'or de la France : ils auroient cité comme une preuve ſans replique, la propoſition faite à Sa Majeſté par ſon Ambaſſadeur ; mais ils auroient ignoré, & vraiſemblablement ils n'euſſent pas dit que le Roi ne jugea pas à propos de faire des dépenſes que le crédit abſolu de la Reine rendroit inutiles, cette Princeſſe étant non ſeulement autoriſée par le pouvoir qu'elle avoit ſur l'eſprit du Roi ſon mari, mais encore appuyée ſur le reſte des troupes Allemandes demeurées en Catalogne ſous le commandement du Prince d'Armſtat, Viceroi de cette Province.

L'Ambaſſadeur de France trouva peu d'accueil à Madrid, il y demeura longtems ſans être admis à l'audience du Roi d'Eſpagne, obſédé par la Reine. Elle travailloit aſſidûment pour les intérêts de l'Empereur, quoique ſouvent mécon-

tente, & se plaignant avec raison de ce Prince.

Les Conseillers d'Etat & les principaux personnages de la Cour de Madrid se conformerent au peu d'empressement que le Roi leur Maître témoignoit à donner audience à l'Ambassadeur. Ils éviterent long-tems de le voir; mais la voix de la Cour n'étoit pas celle de la Nation. Les peuples étoient depuis long-tems persuadés que l'Espagne ne seroit heureuse, que lorsqu'un Prince de France gouverneroit, & qu'il éteindroit toutes causes de guerre entre les deux Nations. Ce vœu général n'étoit d'ailleurs soutenu ni de forces, ni de moyens nécessaires pour l'accomplir. Les Allemans étoient maîtres de la Catalogne, & le Prince d'Armstat se maintenoit dans sa Viceroyauté par l'autorité de la Reine. Le Roi d'Espagne tomba malade au mois de Mars 1698; on commençoit à déses- 1698.

pérer de ſa vie. La nouvelle en étant portée en Catalogne, le Viceroi changea tous les Commandans de tous les poſtes principaux; il en retira les Officiers Eſpagnols qu'il remplaça par des Allemans, & paya les troupes de cette Nation, ſans faire part du payement aux troupes Eſpagnoles. La Province députa vers le Roi d'Eſpagne, mais les plaintes furent inutiles. Les Allemans demeurerent maîtres de la Catalogne. La crainte de ſubir le joug de leur domination, & l'expérience que l'Eſpagne en avoit faite depuis quelques années, augmentoient le parti de la France; mais ce parti étoit ſans chef & ſans forces, perſonne n'oſoit encore s'ouvrir à ſon Ambaſſadeur.

Vers la fin du mois de Mars, il fit ſa premiere viſite au Cardinal Portocarrero, autant honoré par ſon mérite, reconnu du Roi ſon Maître & du Public, que

par ſa dignité d'Archevêque de Tolede, de Primat d'Eſpagne & de Conſeiller d'Etat. Le Cardinal aſſura le Marquis d'Harcourt de ſon profond reſpect pour le Roi. Il y ajouta, & de ſon attachement ; mais les termes furent généraux. Il s'expliqua un peu plus précifément quelques jours après, lorſqu'il rendit la viſite à l'Ambaſſadeur. « Nous pourrons, lui » dit-il, parler d'affaires quelque jour ; » mon devoir m'oblige à regarder pre- » mierement le ſervice de Dieu, celui » de mon Maître enſuite, & celui du » Roi votre Maître eſt immédiatement » après l'un & l'autre.

Le Marquis de l'Orbalbaſez de la Maiſon de Spinola, Conſeiller d'Etat, auparavant Ambaſſadeur à la paix de Nimégue, enſuite en France pour le premier mariage du Roi ſon Maître, parla le premier au Marquis d'Harcourt, & continua dans la ſuite à parler encore

plus confidemment que tout autre Miniſtre. Il inſtruiſit l'Ambaſſadeur des erreurs de la Reine dans la conduite qu'elle tenoit, l'aſſura que le crédit de cette Princeſſe diminuoit conſidérablement; qu'elle s'étoit attiré la haine publique, & que cette haine augmentoit tous les jours; que les Miniſtres étoient diviſés. Balbaſez lui en apprit pluſieurs particularités, auſſi-bien que de l'intérieur du Conſeil d'Eſpagne.

Peu à peu d'autres Grands ou Officiers
1698. principaux virent Harcourt, & chacun d'eux fit quelque confidence à peu près ſemblable à celles de Balbaſez. Tous déſiroient un Prince de France pour ſuccéder au Roi leur Maître, eſpérant qu'il maintiendroit la Monarchie d'Eſpagne en ſon entier, ſans ſouffrir le moindre démembrement des Etats dont elle étoit composée. C'étoit à cette condition que l'ancienne antipathie entre les deux Na-

tions cesseroit. Que le Roi donnant un des Princes ses enfans à l'Espagne, la délivreroit du joug des Allemans, & deviendroit son Protecteur sans changer le gouvernement du Royaume, & sans penser à le réduire en Province, ainsi que le publioient les ennemis de la France & de Sa Majesté.

Le Marquis d'Harcourt détruisit en peu de tems la crainte que l'on avoit en Espagne d'un tel changement de gouvernement, si jamais un Prince de France y regnoit. Il étoit plus difficile de prouver que le Roi seul maintiendroit dans la dépendance de la Couronne d'Espagne, tous les Etats soumis à cette Monarchie. Elle étoit alors incapable de les conserver & de se défendre par elle-même, épuisée d'argent, dénuée de troupes & de vaisseaux; c'étoit un corps sans ame que la France devoit animer & soutenir à ses dépens dans l'ancien

& le nouveau Monde, & s'il étoit poſſible, le mettre en état d'agir, s'il en étoit encore tems, lorſque la France elle-même ſe ſeroit épuiſée pour le faire revivre ; car il étoit hors de doute que le reſte de l'Europe, jalouſe de la puiſſance du Roi, allarmée de la voir encore augmenter, raſſembleroit ſes forces pour traverſer l'union de l'une & de l'autre Couronne. La ligue ſéparée par le traité de Riſwick, ſe réuniroit encore, & les mêmes Puiſſances joindroient leurs forces, & combattroient pour la Maiſon d'Autriche. Alors le penchant des peuples actuellement favorable à la France, s'évanouiroit : ou s'il ſubſiſtoit ; il deviendroit non ſeulement inutile, mais de plus il ſeroit preſque impoſſible au Roi d'en profiter.

Ainſi, dès l'année précédente, Sa Majeſté avoit pris le parti de préférer le repos de ſes peuples, & la gloire d'af-

fermir celui de l'Europe à celle de faire entrer dans sa famille royale une Couronne, son ennemie depuis qu'elle étoit possédée par la Maison d'Autriche. Le Roi aimoit mieux se contenter de quelque partie de la Monarchie d'Espagne pour tenir lieu à M. le Dauphin de ses droits légitimes, que de s'engager à maintenir dans la même union les différens Etats dépendans de ce Royaume.

M. le Dauphin soumis pendant tout le cours de sa vie aux décisions du Roi son pere, avoit consenti sans peine à la résolution que Sa Majesté jugeoit convenir le plus au bien du Royaume & de l'Europe entiere.

L'idée de partager la Monarchie d'Espagne, si le Roi Charles II mouroit sans enfans, n'étoit pas une idée nouvelle. Le foible tempérament de ce Prince, ses maladies fréquentes, donnerent lieu de former un pareil projet 1698.

dès l'année 1688. Le Roi convint du partage avec l'Empereur Leopold par un traité ſigné à Vienne, & dépoſé entre les mains du Grand-Duc de Toſcane pour le garder ſecrettement juſqu'à l'événement de la ſucceſſion du Roi Catholique.

Ce traité ſans effet depuis l'année 1688, ſervit d'exemple & de modéle aux précautions à prendre pour conſerver la paix dans l'Europe. Il eſt vrai que les circonſtances étoient différentes. L'état de la famille de l'Empereur étoit changé. Ce Prince trente ans auparavant n'avoit point de fils ; il en avoit deux lors de la concluſion de la paix ſignée à Riſwick, & l'ambition de la Maiſon d'Autriche ne pouvoit être ſatisfaite, ſi la ſucceſſion de Charles ne paſſoit toute entiere au ſecond de ces Princes.

Comme il étoit inutile de traiter alors

avec la Cour de Vienne pour un partage, le Roi jugea plus à propos d'entrer pour cet effet en négociation avec le Roi d'Angleterre Guillaume III, dont le crédit tout-puissant en Hollande, entraîneroit certainement les Etats-Généraux des Provinces-Unies à suivre son exemple.

Vers la fin de l'été 1697, les Traités de la paix générale étant prêts à signer à Riswick, & les armées encore en campagne, le Maréchal de Boufflers eut, à la vûe de l'une & de l'autre armée, quatre conférences avec le Comte de Portland, né Hollandois, confident intime du Roi d'Angleterre, dont il avoit été Page. On a faussement publié que le partage de la succession d'Espagne avoit été reglé entr'eux dans les conférences ; il n'en fut pas question, elles roulerent sur trois articles. 1697.

Le Roi Guillaume demandoit par le premier, que ses ennemis ne reçussent

ni secours ni assistance de la part de la France. Il spécifioit particulierement le Roi Jacques II, son beau-pere; & pour plus grande sûreté, Portland insistoit à faire sortir de France ce Prince infortuné, & à l'obliger à porter ses malheurs, soit à Rome, soit en tel autre lieu de l'Univers qu'il lui plairoit de choisir.

Le Maréchal de Boufflers demandoit de la part du Roi, d'insérer dans le Traité de paix, qu'il seroit accordé une amnistie générale aux Anglois qui avoient suivi le Roi Jacques en France, & de plus la restitution de leurs biens, condition que le Comte de Portland rejetta, sous prétexte que le Roi son maître ne seroit pas en sûreté en Angleterre, s'il consentoit à l'accorder.

Le troisiéme article agité dans ces conférences regardoit la Ville d'Orange. Le Maréchal de Boufflers demandoit que l'entrée & toute habitation dans cette

Ville fussent interdites aux Sujets du Roi, qui prévoyoit que les nouveaux Convertis, attachés encore à leurs premieres erreurs, accourroient des Provinces dont Orange est environnée, & s'établiroient dans cette Ville, s'ils en avoient la liberté.

Portland soutint que l'interdiction demandée seroit contraire à la prétendue souveraineté d'Orange ; toutefois il convint que le Roi son maître donneroit secrettement parole d'empêcher tout Sujet du Roi de s'établir à Orange sans la permission de Sa Majesté.

Les conférences roulerent sur ces différens articles.

Après la paix le Comte de Portland vint en France en qualité d'Ambassadeur extraordinaire du Roi son maître. Il dit en arrivant, qu'il ne s'étoit pas attendu à trouver encore le Roi Jacques à Saint-Germain. Il s'en plaignit au Roi même

dans une audience particuliere, comme d'une contravention à la parole que le Maréchal de Boufflers lui avoit donnée. Le Roi d'Angleterre n'approuva pas la précipitation de son Ambassadeur. Ce Ministre ne s'étoit pas borné à demander la sortie du Roi Jacques, il prétendoit encore que le Roi fît sortir de son Royaume le Duc de Barwick & plusieurs autres Anglois soupçonnés en Angleterre d'avoir été complices dans une conspiration qu'on supposoit formée contre la personne du Roi Guillaume, & nouvellement découverte.

Portland désavoué par le Roi son maître, s'excusa sur les premiers ordres qu'il en avoit reçus. Il protesta que suivant les intentions de ce Prince, il désiroit ardemment de travailler à l'établissement de l'intelligence parfaite que le Roi d'Angleterre souhaitoit de former & d'entretenir avec Sa Majesté, persuadé que cette

union nécessaire au bien de l'Europe, l'étoit par conséquent au maintien de la paix.

L'événement le plus capable de la troubler étoit la mort du Roi d'Espagne. Il y avoit lieu de le prévoir comme prochain, les maladies de ce Prince étant fréquentes, & sa foiblesse telle, que chaque rechute paroissoit mortelle. Le Roi Guillaume, Prince habile & éclairé, ne pouvoit s'aveugler sur la révolution que ce grand événement produiroit en Europe. Il connoissoit par conséquent la nécessité de prendre des mesures justes, & à tems, pour prévenir le renouvellement d'une guerre générale. Son Ambassadeur assuroit que ce Prince vouloit mériter l'amitié du Roi, & cet Ambassadeur possédant la confiance de son maître, il n'y avoit pas lieu de douter qu'il n'eût été choisi pour une commission importante plutôt qu'un Anglois, dont la

fidélité eût été moins éprouvée & plus suspecte.

Ces circonstances jointes au désir sincere de maintenir la paix, déterminerent le Roi à proposer au Roi d'Angleterre un partage de la Monarchie d'Espagne,
1697. à peu près dans l'esprit de celui que Sa Majesté avoit fait avec l'Empereur Leopold en l'année 1688.

Le Prince d'Orange devenu Roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III, avoit été l'oracle de la ligue formée contre la France pendant la derniere guerre. Il disposoit souverainement des résolutions de la République de Hollande, & quoique contredit en Angleterre, où il avoit été appellé & reçû dix ans auparavant comme le libérateur de la Nation, il pouvoit s'assurer qu'elle ne s'opposeroit pas aux mesures qu'il prendroit pour conserver la paix, dont la décision, ainsi que celle de la guerre, est au pouvoir

des Rois d'Angleterre, nonobstant les bornes que les loix du pays prescrivent à l'autorité Royale.

Les deux Ministres (1) que le Roi chargea de conférer avec le Comte de Portland, eurent ordre de lui proposer un Traité entre Sa Majesté & le Roi de la Grande-Bretagne, pour regler le partage à faire de la Monarchie d'Espagne sur le modéle du Traité éventuel fait entre le Roi & l'Empereur en l'année 1668. Comme il ignoroit les intentions du Roi son maître sur une proposition toute nouvelle & d'une telle importance, il demanda le tems de lui dépêcher un Courier, & de recevoir ses ordres, persuadé cependant que ce Prince recevroit le projet que Sa Majesté vouloit bien lui confier, comme une preuve certaine du désir 1698.
que le Roi lui avoit déja témoigné de conserver la paix.

---

(1) Messieurs de Pomponne & de Torcy.

On étoit alors au mois de Mars de l'année 1698. Le Comte de Tallard, depuis Maréchal & Pair de France, que le Roi avoit nommé Ambassadeur extraordinaire auprès du Roi d'Angleterre, partit pour se rendre à Londres, instruit de la proposition faite au Comte de Portland, & chargé d'informer Sa Majesté de la réponse du Roi de la Grande-Bretagne. A peine étoit-il arrivé que le Comte de Portland reçut cette réponse. Elle portoit : « Que le Roi son maître ne » s'étoit pas attendu à la proposition faite » à son Ambassadeur. Ce Prince lui or- » donnoit d'assurer le Roi qu'il contri- » bueroit de tout son pouvoir à main- » tenir la paix. Qu'il voyoit clairement » que Sa Majesté vouloit sincérement » conserver la tranquillité de l'Europe ; » que lui-même désiroit ardemment de » concourir à de si louables desseins, & » sur-tout qu'elle fût satisfaite de la con-

» duite qu'il tiendroit. Qu'il ſouhaitoit » comme elle qu'on pût trouver les » moyens de prévenir la guerre, que » l'événement de la mort du Roi d'Eſ- » pagne étoit capable de renouveller. Au » reſte, il n'en propoſoit aucun, ne ſça- » chant ni ce que le Roi penſoit, ni ceux » qui conviendroient à Sa Majeſté. Il ſe » remettoit donc à la connoiſſance qu'elle » voudroit bien lui en donner, & pro- » mettoit d'en dire ſon ſentiment, auſſi- » bien que des meſures à prendre de con- » cert pour aſſurer le repos public.

Portland rendit compte au Roi dans 1698. une audience particuliere des ordres qu'il avoit reçus. Il aſſura Sa Majeſté que le Roi d'Angleterre garderoit ſous un profond ſecret la propoſition qu'elle avoit bien voulu lui confier. Il ajouta qu'il ſe flattoit de réuſſir mieux que tout autre à cette importante négociation, connoiſſant particulierement les ſentimens de ſon Maître.

Après une réponſe obligeante & pour le Prince & pour l'Ambaſſadeur, le Roi le remit à ce qu'il lui feroit ſçavoir par ſes Miniſtres.

Ils lui dirent quelques jours après, que Sa Majeſté ayant bien examiné l'état de l'Europe, convenoit que la réunion de l'Eſpagne & des Etats dépendans de cette Couronne, ſoit à la France, ſoit ſous la domination de l'Empereur, alarmeroit généralement tous les autres Etats; que ce n'étoit pas auſſi ſa vûe de les unir, enſorte que la France & l'Eſpagne ne fiſſent déſormais qu'une même Monarchie, mais qu'il étoit juſte de conſerver les droits de l'héritier légitime. M. le Dauphin l'étoit ſuivant les loix; mais il lui ſuffiſoit que ſon droit fût reconnu, & ſi-tôt qu'il le ſeroit, il le céderoit ſans peine au plus jeune de ſes fils, remettant ce Prince entre les mains des Eſpagnols pour l'élever & le former ſuivant leurs

maximes ; ainsi la Monarchie de France & celle d'Espagne demeureroient toujours distinctes & séparées.

Comme il falloit aussi faire cesser l'inquiétude que les Anglois & les Hollandois conservoient du voisinage des Pays-Bas, si ces Provinces passoient au pouvoir d'un Prince de France, le Roi proposoit de les donner en Souveraineté à l'Electeur de Baviere, dont les forces & la puissance ne pouvoient faire ombrage à ces deux Nations.

Le Comte de Portland demanda que ces propositions lui fussent données par écrit, afin de les envoyer à Londres ; persuadé cependant, quoiqu'il n'eût aucun ordre & ne pût parler de lui-même, que le Roi son maître, ni les autres Princes & Etats de l'Europe ne convien-droient de laisser recueillir par un Prince de France la succession d'Espagne ; que l'union de l'une & de l'autre Monarchie

feroit toujours à leurs yeux un objet formidable, & que nulle précaution ne calmeroit une crainte si juste, quelque condition que le Roi voulût offrir pour dissiper les alarmes que ces liaisons étroites entre la France & l'Espagne causeroient indubitablement.

Portland n'admettoit pas plus le projet de disposer des Pays-Bas en faveur de l'Electeur de Baviere; car il ne s'agissoit pas de rassurer les Hollandois contre les entreprises du Souverain de ces Provinces, ils désiroient au contraire que celui qui les posséderoit eût assez de forces pour compter sur lui comme sur le rempart & la barriere des Provinces-Unies, & pour donner cette sûreté l'Electeur étoit trop foible. Portland dit que dans la vûe de favoriser ce Prince & d'empêcher l'augmentation de la puissance de l'Empereur, on pourroit de concert reconnoître le Prince Electoral de Baviere,

viere, & le placer sur le trône d'Espagne à l'exclusion de l'Archiduc ; proposition qu'il accompagna de protestations nouvelles de parler de lui-même & sans être instruit des intentions de son Maître. Ce Prince vouloit peut-être avant que de s'engager, sçavoir certainement quelle étoit la disposition de la Cour d'Espagne & de la Nation.

L'intérêt du Roi étoit au contraire d'être instruit au plutôt de ce qu'il devoit attendre & du Roi d'Angleterre, & de la République de Hollande. Le tems perdu dans une négociation incertaine pouvoit changer la disposition présente de l'Espagne; & si l'Ambassadeur de France à Madrid négligeoit de la cultiver, il agissoit & faisoit plus pour l'Empereur que les Ministres & les partisans de la Maison d'Autriche, soutenus du crédit de la Reine, n'avoient obtenu jusqu'alors. La guerre étoit inévitable si l'Archiduc ob-

tenoit du Roi Catholique de le reconnoître héritier présomptif de tous ses Etats. Quand même tous les Souverains de l'Europe, accoutumés à voir sans alarmes les deux branches de la Maison d'Autriche regner en Espagne & dans l'Empire, auroient vû sans crainte la puissance de Charles-Quint partagée entre les deux fils de l'Empereur, il n'eût été ni de l'intérêt ni de l'honneur de la France, de souffrir que la succession d'Espagne fût enlevée toute entiere aux enfans de son Roi, à qui elle appartenoit légitimement. Il falloit reprendre les armes, & le Roi se seroit vû forcé de renoncer au plaisir de faire jouir ses Sujets, d'un repos qu'ils n'avoient connu que par intervalles toujours de peu de durée. Sa Majesté perdoit ainsi le fruit de la paix de Riswick, qu'on peut dire précipitée par le seul motif de soulager le Royaume, & de récompenser le zèle & l'in-

violable fidélité des peuples, objet que le Roi avoit préféré aux avantages que la situation présente des affaires lui promettoit, s'il eût voulu soutenir par les armes, les prétentions que ses ennemis n'étoient plus en état de lui disputer.

Le Comte de Portland affectoit d'ignorer les intentions de son Maître : ainsi le Comte de Tallard eut ordre de presser ce Prince de s'expliquer.

Le Roi d'Angleterre répondit à l'Ambassadeur de France : « Que suivant l'o-» pinion commune, la renonciation de » la feue Reine Marie-Therese étoit bon-» ne ; mais ce ne seront pas, dit-il, les » Avocats qui décideront une telle quest-» tion ; il est bien à craindre que l'épée » n'y soit nécessairement employée. Il » assura qu'il desiroit le maintien de la » paix, qu'il y contribueroit de tout son » pouvoir, son âge étant desormais pour » lui une forte raison de souhaiter le

» repos ; qu'il devoit en même tems pré-
» férer à toute autre considération l'in-
» térêt de l'Angleterre, & celui de la
» République de Hollande. Il ne nia pas
» d'être entré, au commencement de la
» derniere guerre, en quelques proposi-
» tions de traité avec l'Empereur, au sujet
» de la succession d'Espagne ; mais sans
» en expliquer le détail, il dit qu'il croyoit
» très-à-propos d'accorder au Duc de Ba-
» viere les Pays-Bas, augmentés de quel-
» ques places que le Roi lui céderoit
» pour fortifier la barriere, & rassurer
» ainsi les Etats Généraux des Provinces-
» Unies.

On pouvoit, selon sa pensée, donner l'Espagne & les Indes à l'un des Princes fils de M. le Dauphin ; les Etats d'Italie à l'Archiduc ; convenir enfin du Traité de commerce avec l'Angleterre & la Hollande, & donner à l'une & à l'autre des places de sûreté pour négocier dans la

Méditerranée, ainsi qu'aux Indes occidentales.

Tallard rendit compte au Roi le 11 Avril 1698, de la réponse que le Roi d'Angleterre lui avoit faite. La suite de la négociation commencée en France, lui fut remise pour la continuer & la terminer à Londres. Le succès en étoit incertain, & par conséquent il auroit été contre la prudence d'abandonner les dispositions que le Marquis d'Harcourt trouvoit en Espagne en faveur des Princes de la famille Royale. L'intention du Roi n'étoit pas d'en abuser pendant que Sa Majesté traitoit dans un esprit différent avec le Roi d'Angleterre ; mais il étoit de sa sagesse de les cultiver, en sorte que si la négociation de Londres ne réussissoit pas, il dépendît d'elle de prendre tel parti qu'elle jugeroit le plus convenable au bien de son Royaume. Dans cette vûe elle eut soin d'avertir régulierement 1798.

le Marquis d'Harcourt des circonstances & des suites de la négociation du Comte de Tallard.

La Reine d'Espagne & ceux des Ministres qu'elle protégeoit le plus, ne pensoient pas, à l'égard des Princes de France, comme le commun de la Nation, & le crédit de cette Princesse éloignoit du Roi Catholique ceux qui pouvoient lui inspirer des sentimens favorables à ses héritiers légitimes. Le Marquis d'Harcourt le reconnut dès le commencement de son ambassade, par les délais affectés de l'admettre à l'audience particuliere du Roi d'Espagne. Elle lui fut refusée pendant plus de trois mois, sous prétexte de la mauvaise santé de ce Prince, quoique cette raison n'eût jamais exclu de l'audience du Roi Catholique, ni de celle de la Reine, les deux Ambassadeurs de l'Empereur. Enfin, après plus de trois mois de séjour à Madrid, le Marquis

d'Harcourt obtint, vers la fin du mois d'Avril, cette audience particuliere qu'il avoit jusqu'alors sollicitée. On avoit pris soin de disposer le lieu où le Roi d'Espagne le reçut, de maniere que l'Ambassadeur ne pût juger, en voyant ce Prince, de l'état de sa santé. La chambre n'étoit éclairée que de deux bougies, & le Roi placé de sorte qu'à peine on pouvoit distinguer son visage. Sa réponse au compliment de l'Ambassadeur fut très-courte, & l'audience finit presque aussitôt qu'elle fut commencée.

Il n'est guères vraisemblable qu'un Ministre éclairé tel que le Marquis d'Harcourt, eût choisi le moment de cette audience ténébreuse pour suggérer au Roi d'Espagne, & l'engager à signer un acte qui n'auroit dû voir la lumiere qu'après la mort de ce Prince. Il faut cependant convenir que Charles II n'avoit alors aucun éloignement pour la France;

& le Marquis d'Harcourt croyoit, que s'il eût été maître de suivre ses sentimens, même son inclination, il auroit pris une confiance entiere en l'amitié du Roi; mais il n'osoit le faire paroître, retenu par la crainte extrême de l'humeur aigre & emportée de la Reine sa femme.

L'impression que cette crainte faisoit sur son esprit, parut quelque tems après dans une occasion importante à l'Espagne. Les Maures d'Afrique assiégeoient Ceuta. Le Roi d'Espagne manquoit non-seulement de troupes, mais de vaisseaux pour transporter le peu de secours qu'il pouvoit y envoyer : Louis XIV lui fit offrir les troupes & les vaisseaux dont il auroit besoin. Il s'agissoit non-seulement de conserver Ceuta, mais de plus Oran, par conséquent d'empêcher la prise des deux places dont la conquête facilitoit aux Maures un retour en Espagne.

Le Roi Catholique touché de la géné-

rosité de Sa Majesté, vouloit accepter une offre applaudie de toute l'Espagne. Les contradictions de la Reine retarderent long-tems la réponse que le Marquis d'Harcourt sollicitoit : enfin cette Princesse soutenant de son autorité, les instances des deux Ministres de l'Empereur, obligea le Roi son mari, à refuser sous de vains prétextes les secours que la France lui proposoit libéralement. Un tel refus étoit absolument contraire à l'avis du plus grand nombre & de la plus saine partie du Conseil d'Etat, mais nul ne résistoit aux volontés souveraines & décisives de la Reine, crainte, & nullement aimée. L'aversion de toute domination Allemande étoit égale, & les Espagnols en général ne méprisoient pas moins ceux des Ministres qui paroissoient avoir le plus de part à la confiance de la Reine.

Le Marquis d'Harcourt informoit exac-

tement le Roi, de l'état de la Cour d'Espagne & du sentiment presque général de la Nation; mais en même tems il ne laissoit pas ignorer à Sa Majesté, les difficultés qu'elle trouveroit à profiter de la disposition des peuples en faveur d'un des Princes ses petits-fils. Elle ne devoit y faire de fondement, qu'autant qu'elle se croiroit en état de soutenir seule avec ses propres forces la Monarchie d'Espagne en son entier, sans le moindre démembrement. Les Espagnols trop *foibles* pour contribuer à leur propre défense, auroient changé de sentiment & seroient devenus, comme autrefois, ennemis de la France, si-tôt qu'elle auroit consenti à quelque partage des Etats dépendans de la Cour d'Espagne.

Ces avis sages & conformes aux réflexions que le Roi avoit faites avant que d'entamer la négociation d'Angleterre, confirmerent Sa Majesté dans le

parti qu'elle avoit pris de traiter du partage de la succession d'Espagne, comme le moyen le plus capable de maintenir le repos de l'Europe. Le Roi de la Grande-Bretagne, sûr de son autorité dans les Provinces-Unies, se chargea de les faire entrer dans le Traité, & le Comte de Tallard suivit ce Prince, lorsqu'il passa en Hollande.

Pendant l'incertitude du succès de la négociation, le Marquis d'Harcourt instruit exactement de ce qui se passoit à Londres, regloit sa conduite à Madrid, suivant les avis & les ordres qu'il recevoit de Sa Majesté. Il ménageoit ceux dont les bonnes intentions lui étoient connues, mais il ne prenoit avec eux aucun engagement, son unique objet étant d'empêcher qu'ils n'eussent recours à l'Empereur, s'ils cessoient d'espérer que la France voulût les secourir suivant leurs desirs, c'est-à-dire, maintenir la

Monarchie d'Espagne en son entier & sans démembrement.

Cependant le parti des Princes de la famille Royale grossissoit tous les jours. La conduite des deux Comtes d'Harrach contribuoit à le fortifier. Leurs instances importunes les rendoient odieux au Roi d'Espagne. Les discours qu'ils tenoient & les intrigues secrettes & nocturnes ne déplaisoient pas moins à la Reine leur protectrice. Le Comte d'Harrach le pere, prêt à partir pour retourner à Vienne au mois de Juillet, fit avant son départ trois propositions au Roi d'Espagne, également pressantes, & toutes trois également désagréables à ce Prince.

La premiere, de mettre ordre à sa succession, & de la regler au plutôt pour le bien de sa Monarchie.

La seconde, d'accorder à l'Archiduc le Gouvernement du Milanez, confié au Prince de Vaudemont.

La troisiéme, de renouveller avec ses anciens Alliés, les Traités que l'Empereur jugeoit nécessaires pour la garantie de celui de Riswick.

Le Roi d'Espagne ne daigna pas répondre à la premiere proposition, ayant horreur de toutes celles qu'on auroit pû lui faire au sujet de sa succession.

Il rejetta la demande du Gouvernement de Milan en faveur de l'Archiduc.

Quant aux Traités d'union & de garantie de celui de Riswick, il fit réponse que dans la situation présente des affaires, ces précautions étoient inutiles.

Cette derniere demande du vieux Comte d'Harrach, déplut au Conseil d'Etat, autant qu'elle avoit été désagréable au Roi Catholique.

Harrach avoit demandé que le Conseil n'eût aucune connoissance des instances qu'il avoit faites à ce Prince, & particulierement qu'elles ne fussent pas con-

mues du Cardinal Portocarrero son Commissaire, tous les Conseillers d'Etat lui étant suspects, à l'exception du seul Comte d'Oropeza.

Les deux Comtes d'Harrach, le pere & le fils, ne ménagerent pas plus la Reine leur protectrice, dévouée jusqu'alors aux intérêts de la Maison d'Autriche. L'Empereur excité par ses deux Ambassadeurs, lui écrivit des lettres si remplies de reproches & si dures, qu'elle se plaignit amerement, & de l'ingratitude de ce Prince, & du malheureux sort qui l'avoit entraînée à se faire détester de toute l'Espagne, sans autre sujet, selon elle, que d'avoir témoigné trop de zèle pour les intérêts de la famille Impériale.

La plus grande partie du Conseil jugeoit nécessaire d'assembler les Etats, & plusieurs des principaux se croyoient obligés en honneur & en conscience de représenter au Roi leur maître la nécessité

d'en convoquer l'assemblée, & d'y régler, pour le bien de ses peuples, l'ordre de sa succession.

Le Cardinal Portocarrero très-réservé jusqu'alors, s'ouvrit plus confidemment au Marquis d'Harcourt. Il lui dit, qu'après avoir examiné scrupuleusement ce qui convenoit au service de Dieu, au bien de la Patrie, aussi-bien que de l'équité, il avoit résolu de prendre le parti de la famille Royale de France; que jusqu'à la mort il seroit inébranlable dans cette résolution, conforme aux sentimens de ce qu'il y avoit de plus considérable en Espagne; qu'on pouvoit même dire que c'étoit celui de toute la Nation, si l'on en exceptoit cinq ou six brouillons appuyés par une Reine envoyée de Dieu pour punir l'Espagne; que leur crédit tomberoit dans l'instant que le Roi Charles cesseroit de vivre.

Cette Princesse commençoit à recon-

noître le mauvais parti qu'elle avoit pris & suivi jusqu'alors ; elle desiroit de faire oublier en France sa conduite passée & de la réparer. Elle affecta premierement de recevoir & de traiter le Marquis d'Harcourt avec une distinction particuliere. Elle lui fit quelques présens, y joignant des discours & des marques d'affection qui exciterent la jalousie de la Comtesse d'Harrach, femme du nouvel Ambassadeur de l'Empereur.

Ces legeres démonstrations eurent des suites plus dignes d'attention. L'Amirante de Castille, Ministre confident de la Reine, fut chargé par elle de lier une correspondance secrette avec le Marquis d'Harcourt. Le Pere Cienfuegos, Jésuite, & depuis Cardinal, fit les premieres ouvertures de cette nouvelle intelligence. L'Amirante rendit ensuite plusieurs visites à l'Ambassadeur de France. Il lui fit entendre qu'il avoit trop négligé la

Reine ; qu'il auroit dû profiter de plusieurs avances faites de la part de cette Princesse, & quoiqu'elle ne lui eût pas été nommée, qu'il avoit pû comprendre qu'on parloit par son ordre.

L'Amirante joignit à ce discours beaucoup de protestations de son zèle pour les intérêts du Roi & des Princes ses enfans. Il assura qu'il n'avoit rien oublié pour engager la Reine à persuader au Roi Catholique de choisir l'un d'eux, pour son successeur. Il ajouta quelques conseils sur la conduite que l'Ambassadeur devoit tenir pour déterminer absolument la Reine, à regarder désormais comme son propre intérêt, celui de la France. S'il suivoit ses conseils, disoit l'Amirante, l'effet en seroit infaillible.

Le Marquis d'Harcourt connoissoit parfaitement le caractere de ce Ministre ; il ne douta pas que sa vûe principale & le motif de tant d'offres de services, ne

fût l'eſpérance de l'amuſer & de le tromper. Quand même il n'auroit pas eu ce juſte ſoupçon de tant d'avances qu'il n'avoit ni recherchées ni attendues, les ordres du Roi l'obligeoient d'éluder ces ſortes de propoſitions.

La négociation avec l'Angleterre & la Hollande approchoit de ſa concluſion, & le Marquis d'Harcourt prévoyant le déſagrément du poſte d'Ambaſſadeur de France à Madrid, lorſque le Traité de partage éclateroit, avoit déja ſupplié le Roi de lui accorder ſon congé, & réitéré ſes inſtances pour l'obtenir. Il n'auroit pas inſiſté ſur ſon rappel, ſi le Roi d'Eſpagne eût effectivement adopté ce teſtament, qu'on a ſuppoſé que la France avoit ſuggéré, & même ſi l'Ambaſſadeur eût ajouté foi aux paroles de l'Amirante, qui ne ceſſoit de l'aſſurer qu'il ſçavoit certainement que la Reine, quoiqu'elle ne lui eût pas confié ſon ſecret, deſiroit

uniquement que le Roi voulût appeller à Madrid un des Princes de France, le déclarer héritier de toute sa Monarchie, & prendre les mesures nécessaires pour lui assurer, après Sa Majesté Catholique, la possession de tous les Etats dépendans de sa Couronne, sans la moindre division.

L'Amirante rendoit de fréquentes visites au Marquis d'Harcourt, & lui demandoit souvent quel usage il avoit fait de leurs conversations. L'Ambassadeur répondoit simplement qu'il en avoit informé le Roi, dont il attendoit les ordres. Il pria cependant l'Amirante de l'instruire des intentions de la Reine, & de ce qu'elle desiroit pour ses propres avantages. Cet article ne fut pas éclairci, Harcourt n'eut aucune curiosité de l'approfondir, sçachant que la conclusion du Traité avec l'Angleterre & la Hollande étoit prochaine.

1698. Il fut en effet signé à la Haye le 11 Octobre 1698. Le Comte de Tallard & le Comte de Briord, Ambassadeurs du Roi, le premier auprès du Roi d'Angleterre, l'autre auprès des Etats Généraux, le signerent tous deux avec les Ministres de ce Prince & ceux de la République de Hollande, munis des pouvoirs de leurs Maîtres.

Le Traité régloit le partage à faire en cas de mort du Roi d'Espagne, des Etats dépendans de sa Couronne, précaution jugée nécessaire pour maintenir le repos de l'Europe.

Selon ce partage, M. le Dauphin devoit avoir les Royaumes de Naples & de Sicile, les Places dépendantes de la Couronne d'Espagne situées sur les côtes de Toscane, le Marquisat de Final & la Province de Guipuscoa.

Le Prince Electoral de Baviere, fils de l'Electeur, étoit désigné pour régner sur

l'Espagne & les Indes; les Pays-Bas devoient aussi lui appartenir.

La Souveraineté du Milanez formoit le partage de l'Archiduc, second fils de l'Empereur.

Le Prince Electoral, dans un âge encore tendre, pouvoit mourir avant son pere; cet événement avoit été prévu, & le Traité portoit que s'il arrivoit, l'Electeur seroit substitué à son fils.

Le Roi & ses Alliés s'engagerent réciproquement à garder le secret du Traité, pendant la vie du Roi Catholique, condition aussi nécessaire que l'exécution en étoit difficile.

Car il falloit pour maintenir la paix, objet principal de l'alliance, contenter l'Empereur, en bornant cependant ses vûes qu'il étendoit sur la succession totale du Roi d'Espagne.

Le moyen de les modérer étoit de lui montrer une ligue puissante, formée

pour arrêter son ambition, s'il ne se contentoit des avantages stipulés pour sa Maison. Il étoit donc nécessaire de l'instruire des conditions du Traité pour lui persuader d'y souscrire : mais l'usage qu'il feroit de la connoissance qu'on lui en donneroit étoit incertain & dangereux, puisque s'il refusoit de l'accepter, il se feroit auprès du Roi d'Espagne, un mérite de son refus. Le Roi Catholique & ses Sujets également irrités du projet de partage, n'auroient espéré de secours, que de l'Empereur; ainsi la haine des Espagnols contre les Allemands se seroit tournée contre la France, & l'Electeur de Baviere auroit été pour eux un appui trop foible pour en attendre aucune assistance. Peut-être même que le Pape & les Princes d'Italie craignant la puissance de la France, n'auroient pas hésité à se déclarer pour l'Empereur. Ainsi le danger étoit égal, soit de communiquer, soit de cacher à la Cour

de Vienne la convention faite pour le partage.

Le Roi d'Angleterre persuadé de son crédit sur l'esprit de l'Empereur, se chargea de l'engager à consentir au Traité & à le signer.

Le Marquis d'Harcourt louant la sagesse du Roi dans le parti que Sa Majesté avoit pris, de conclure une alliance si conforme à ses véritables intérêts, y joignit ses réflexions, & prévoyant le mouvement violent que la publicité du Traité exciteroit à Madrid, il renouvella ses instances pour obtenir son rappel, dans une conjoncture où son séjour à la Cour d'Espagne devenoit absolument inutile, puisqu'un Ministre du second ordre, même un simple Secretaire suffiroit pour le peu d'affaires qu'il y auroit désormais à traiter.

Il étoit trop éclairé pour demander avec tant d'empressement, la permission de retourner en France, si le Roi d'Es-

pagne eût signé secretement un Testament suggéré, dont l'Ambassadeur auroit négocié & obtenu la souscription.

Le Roi lui permit de répandre le bruit de la demande qu'il avoit faite de son congé, & de laisser croire que l'obtenant bien-tôt, Sa Majesté chargeroit du soin de ses affaires, ou Blécourt ou Digulville, anciens Officiers que le Marquis d'Harcourt avoit menés avec lui à Madrid.

Plus il évita dès-lors les avances que lui faisoient, & les Grands & d'autres personnes de toute condition, plus il éprouva d'empressement de leur part à le rechercher; mais les ordres du Roi régloient la conduite qu'il devoit tenir, depuis que les ratifications du Traité de partage avoient été échangés au commencement du mois de Novembre; & la seule utilité qu'il pouvoit retirer du nouvel empressement de la nation Espagnole, se réduisoit, suivant les intentions

tions de Sa Majesté, à prévenir que l'Espagne n'espérant rien de la part de la France, n'eût enfin recours à l'Empereur.

La santé du Roi d'Espagne dépérissoit. Ses maladies plus fréquentes & plus dangereuses qu'elles ne l'étoient précédemment, augmentoient les inquiétudes de ses Sujets, & l'incertitude sur le choix du successeur que ce Prince nommeroit. Enfin le bruit se répandoit que ce choix étoit fait, il y avoit déja deux ans; que certainement Charles avoit alors signé un Testament dont les dispositions étoient encore inconnues; que la Reine les ignoroit elle-même, quelque tentative qu'elle eût faite pour les pénétrer : on disoit en même tems que le Cardinal Portocarrero en étoit dépositaire.

Le Marquis d'Harcourt ne pouvoit en sçavoir plus certainement la vérité, qu'en s'adressant à ce Cardinal. Il lui fit de-

mander si ce Testament existoit. Portocarrero répondit qu'il avoit été entre ses mains, avec serment de sa part d'en garder le secret, tant que le Roi son maître vivroit; mais qu'il ne subsistoit plus; que la Reine avoit eu le crédit de porter le Roi Catholique à le brûler, & à appeller un des fils de l'Empereur à la succession totale de ses Etats; que l'acte en étoit entre les mains de cette Princesse, & la déclaroit Régente de toute la Monarchie lors de la mort du Roi son mari.

Portocarrero prévoyoit qu'il y auroit de grands désordres à Madrid, mais que le parti de la France, qu'il regardoit comme celui de la raison & de la justice, seroit certainement le parti le plus fort, tant du côté du Clergé & des Seigneurs, que de la plus grande partie de la Nation.

Cette derniere disposition du Roi d'Espagne fut encore changée quelque tems après. Il étoit difficile que le secret du

Traité de partage fût long-tems observé, ainsi qu'il avoit été stipulé. Une telle convention intéressoit tant de peuples, & trop de négociations avoient été employées à la former, pour être long-tems ignorée. Les premiers avis de la conclusion parvinrent à Madrid par la Hollande. A cette nouvelle le Roi d'Espagne convoqua tous les Conseillers d'Etat : il tint un Conseil extraordinaire qui dura trois heures ; il en résulta que ce Prince fit un testament ; & par ce dernier acte il institua le Prince Electoral de Baviere son héritier universel. Lorsque l'Electeur en reçut la nouvelle, le Comte de Tallard passoit à Bruxelles, & venoit à Paris rendre compte au Roi de la négociation du Traité fait avec le Roi d'Angleterre. L'Electeur qu'il vit à son passage, lui confia la disposition que le Roi Catholique venoit de faire en faveur du Prince Electoral, & le pria de dire au Roi, & d'assurer

Sa Majesté, qu'il donneroit tous les actes qu'elle jugeroit nécessaires, pour s'engager à l'exécution du Traité de partage, nonobstant la disposition que le Roi Catholique faisoit par ce dernier testament.

C'étoit un foible engagement que la parole & la bonne volonté de l'Electeur; son fils étoit mineur, & lorsqu'il auroit atteint l'âge de majorité, il auroit été maître de désavouer tout engagement pris à son préjudice. Il parut donc nécessaire au Roi, & pareillement au Roi d'Angleterre de retour à Londres, que l'Ambassadeur de France à Madrid, se plaignît de la disposition faite en faveur du Prince Electoral. C'étoit l'approuver que de garder le silence, accoutumer les Espagnols à croire que la derniere disposition du Roi leur maître maintiendroit la paix dans son Royaume, & l'union dans ses Etats; que la France en étoit contente, puisqu'elle ne s'en plaignoit

pas, & qu'ils n'auroient pas à craindre la vengeance impuissante de l'Empereur.

Il convenoit, pour l'exécution du Traité de partage, d'effacer ces idées; ainsi le Roi fit dresser un mémoire que le Marquis d'Harcourt devoit présenter au Roi d'Espagne, dans une audience particuliere qu'il demanderoit pour cet effet. Ce mémoire sans contenir de menaces, s'expliquoit assez pour laisser entrevoir que le Roi ne pourroit voir ni souffrir tranquillement aucune injustice faite aux droits de M. le Dauphin.

Le Marquis d'Harcourt eut ordre de remettre la copie de ce mémoire au Cardinal de Cordoue, son Commissaire, & de le communiquer ensuite aux autres Conseillers d'Etat : ces démarches faites, il devoit garder le silence. La conjoncture étoit trop importante pour laisser au Marquis d'Harcourt la liberté d'user de la permission que le Roi lui avoit donnée

de revenir en France. Elle fut donc suspendue, & le Marquis d'Harcourt obligé de prolonger encore son séjour à Madrid, & de garder le secret du Traité de partage ; car il paroissoit nécessaire d'en différer l'aveu jusqu'à ce qu'on sçût quelle seroit la résolution de l'Empereur, lorsqu'il seroit informé de la derniere disposition du Roi d'Espagne.

La conduite du Comte d'Harrach ne fut pas si mesurée. A peine sçut-il le testament du Roi d'Espagne, qu'il s'en plaignit comme d'un outrage fait à l'Empereur, au préjudice de toute la Maison d'Autriche. Il en fit des reproches peu respectueux à la Reine, dans une audience qu'il obtint d'elle avec beaucoup de peine. Cette Princesse voulut bien convenir qu'il s'étoit tenu un Conseil extraordinaire en présence du Roi son mari ; qu'elle sçavoit même que la question importante de la succession y avoit

été agitée; mais elle prétendit & soutint qu'elle en ignoroit la décision; que le Roi lui avoit seulement dit, que les bruits répandus dans le public étoient faux.

Malgré ces protestations, on sçavoit que la Reine n'avoit pas oublié ni négligé son propre intérêt, en travaillant à ceux du Prince Electoral de Baviere, secondée de l'Amirante. L'une & l'autre avoient engagé le Roi d'Espagne à déclarer la Reine Régente du Royaume, si le Prince de Baviere étoit encore mineur lorsque la succession s'ouvriroit. La *Junte*, ou Conseil pour le Gouvernement, devoit être composée du Cardinal Portocarrero, des deux Présidens de Castille & d'Arragon, de l'Inquisiteur général, d'un Conseiller d'Etat & d'un Grand d'Espagne. Après la régence, la Reine auroit choisi pour sa résidence telle Ville d'Espagne qu'il lui plairoit, & le revenu dont elle jouiroit, devoit être de huit cens mille écus.

L'opinion commune de Madrid, étoit que l'Electeur de Baviere, pour obtenir ce testament, avoit distribué vingt-cinq mille pistoles, dont la Berleps avoit touché la meilleure partie. D'autres, se croyant mieux informés, pensoient que l'Amirante, persuadé qu'il ne devoit rien espérer ni de la part du Roi, ni de celle de l'Empereur, avoit déterminé la Reine à favoriser, contre son goût, les intérêts de la Maison de Baviere.

Le Roi d'Espagne toujours infirme, gardoit le silence; mais sensible à l'état où il laisseroit son Royaume, & prévoyant les guerres que sa succession exciteroit, il avoit consulté secrettement les Théologiens & les Jurisconsultes, & demandé si les Loix divines & humaines lui permettoient de disposer de sa Couronne. Tous unanimement avoient répondu qu'il n'étoit pas maître de faire tort à ses héritiers, & de changer les constitutions

du Royaume sans le consentement des Etats Généraux.

Au commencement de l'année 1699, les principales Puissances de l'Europe concouroient à l'élévation de la Maison de Baviere. La France, l'Angleterre, la Hollande de concert destinoient au Prince Electoral, encore enfant, l'Espagne & les Indes, & s'accordoient à laisser à son pere la Souveraineté des Pays-Bas. L'Electeur souscrivit pour son fils, en bas âge, au partage du reste de la Monarchie d'Espagne, spécifié par le Traité de la Haye. En même tems à peu près, le Roi d'Espagne appelloit ce jeune Prince à sa succession. Qui n'auroit pensé que nulle cause de guerre ne troubleroit de long-tems le repos dont l'Europe jouissoit alors ? Mais en vain la prudence humaine forme des projets, s'ils ne sont conformes aux desseins de Dieu, maître de donner la paix, de créer la guerre, & de 1699.

disposer des événemens. La sagesse des Conseils de ces Princes ne put prévenir l'incendie dont l'Europe devoit être généralement embrasée, ni épargner le sang versé pendant une longue suite d'années.

Le Prince de Baviere mourut à Bruxelles le 8 Février 1699. Plusieurs discours furent tenus sur la cause véritable de sa mort. L'Electeur vivement touché de la perte de son fils, ne l'attribua pas simplement à la maladie qui l'avoit enlevé. Il publia ses soupçons, soulagement inutile à sa juste douleur, & le Traité de partage s'anéantit.

Il auroit dépendu du Roi, libre alors de tout engagement, de s'en tenir à ce prétendu testament suggéré, si véritablement il eût existé ; mais cette disposition étant absolument fausse, Sa Majesté ordonna au Comte de Tallard de sçavoir du Roi d'Angleterre, ce qu'il pensoit depuis l'événement fatal qui détruisoit la

principale condition du Traité de partage, & de proposer à ce Prince un nouveau Traité sur le modèle du précédent, qui ne pouvoit plus subsister.

Le Roi d'Angleterre avoit déja pensé à renouveller les premiers engagemens, au moment qu'il apprit la mort du Prince Electoral. Il avoit ordonné à son Ministre en France, de s'informer des intentions du Roi, sur le changement que cette mort inopinée apportoit aux mesures prises pour la conservation du repos de l'Europe; il entra dans la proposition que lui fit le Comte de Tallard, de laisser à l'Archiduc l'Espagne & les Indes; d'ajouter le Milanez au partage destiné à M. le Dauphin; & quant aux Pays-Bas, d'en disposer de maniere que l'Angleterre & la Hollande n'eussent ni jalousie ni inquiétude de ce qui seroit reglé de concert sur ce dernier article.

Pendant que la nouvelle négociation

commençoit en France & en Angleterre; le Roi apprit que suivant ses ordres, le Marquis d'Harcourt avoit remis au Roi d'Espagne le Mémoire envoyé par Sa Majesté, au sujet du dernier Testament fait en faveur du Prince Electoral de Baviere. La réponse en étoit simplement: » qu'il ne falloit pas croire tous les bruits » que le Pubblic se plaisoit à répandre. »

L'Ambassadeur de France peu satisfait d'une réponse si vague, avoit, suivant les ordres du Roi, distribué des copies du même Mémoire, applaudi du Public, & particuliérement du Cardinal Portocarrero. Non-seulement ce Ministre le trouvoit convenable à la conjoncture présente, mais il prévoyoit encore avec plaisir l'embarras que la démarche de l'Ambassadeur de France causeroit aux mal-intentionnés, sur-tout au Comte d'Oropeza & d'Aguilar, aussi-bien qu'à l'Amirante.

» A cette occasion le Cardinal renouvella

» les assurances de son respect pour le
» Roi, & de sa fidélité. Sentimens, dit-
» il, fondés sur l'honneur, la conscien-
» ce, la justice, l'intérêt de la Patrie,
» & par ces mêmes motifs, il désiroit
» que le Roi son maître voulût assem-
» bler les Etats de ses Royaumes. »

La réponse verbale, que le Roi d'Espagne avoit faite au Marquis d'Harcourt, fut suivie quelques jours après son audience, d'une nouvelle réponse par écrit, en termes aussi généraux que la premiere. Elle contenoit que « ce Prince n'avoit
» donné aucune atteinte à la paix, qu'il
» n'étoit pas moins zèlé, ni moins em-
» pressé que le Roi Très-Chrétien à la
» conserver inviolablement; d'ailleurs,
» que la bonté divine lui ayant rendu la
» santé, il ne se croyoit pas obligé de
» prendre des résolutions anticipées;
» qu'il espéroit donc être encore long-
» tems en état de répondre aux marques

attribuoit la rareté des grains & le défaut de ſubſiſtance au peu de précaution du Comte d'Oropeza, Préſident de Caſtille. Contraint de ſe refugier dans ſa maiſon, pour éviter la fureur de la populace, il n'oſoit plus en ſortir. Le Roi d'Eſpagne ſe vit obligé de l'exiler, autant pour le mettre en ſûreté, que pour le punir de la négligence dont il étoit accuſé. Lui ſeul formoit le parti qu'on prétendoit favoriſer les vûes chimériques du Roi de Portugal, à la ſucceſſion d'Eſpagne.

L'Amirante de Caſtille, nonobſtant la protection de la Reine, eut le même ſort que le Comte d'Oropeza. Il fut exilé de la Cour, avec défenſe d'approcher de Madrid de plus de trente lieues : les intrigues du Comte d'Harrach contribuerent à cette diſgrace. La Reine reprocha à cet Ambaſſadeur ſes manœuvres ſoûterraines, & ſes conférences nocturnes avec les ennemis de ſon autorité. Il ré-

pondit fierement à ses reproches, sans rien changer à sa conduite précédente.

Les troubles de la Cour excitoient encore l'empressement que les peuples témoignoient pour un Prince de la famille Royale de France, persuadés qu'ils ne seroient heureux que lorsque la succession à la Couronne d'Espagne lui seroit assurée. L'opinion commune fut confirmée lorsqu'on ne douta plus des Traités signés dès l'année précédente à la Haye, & que le bruit se répandit à la fin de Juillet 1699, que ce Traité annullé par le décès du Prince Electoral de Baviere, étoit déja renouvellé, ou le seroit incessamment.

Le Roi d'Espagne en reçut la nouvelle 1699. par le Courier que lui dépêcha son Ambassadeur à la Haye. Il doutoit seulement si l'Empereur entroit dans les projets de partage. Ce second Traité n'étoit pas encore signé, mais les conditions du partage étoient réglées. L'avis qu'on en

reçut à Madrid, donna lieu à différens raisonnemens, & produisit deux effets. L'opinion la plus généralement répandue, étoit qu'il falloit regarder ce Traité comme un artifice de la France, employé pour intimider les Espagnols, & leur faire envisager la division de la Monarchie, évidente & certaine, si l'Archiduc étoit appellé à la Couronne : on disoit que l'unique moyen d'empêcher la séparation de tant d'Etats, & de les conserver sous la puissance d'un même Souverain, étoit d'en assurer la possession à l'un des Princes de la famille Royale de France; que ce seul parti convenoit à l'Espagne; qu'elle devoit le prendre, quand ce ne seroit que pour se venger du Roi Guillaume & des Hollandois, & punir leur perfidie. La voix presque générale étoit, que sans perdre un moment, on devoit dépêcher en France un Conseiller d'Etat, le charger d'obtenir du Roi d'envoyer

incessamment à Madrid le Duc d'Anjou ; & dans l'intervalle de son arrivée, faire une ligue offensive & défensive avec la France & l'Espagne, pour conserver l'intégrité de la Monarchie dans toutes ses parties. Déja le Marquis de Losbalbasez disoit qu'il s'offriroit pour cette commission, nonobstant son âge avancé, s'il avoit les jambes assez bonnes pour faire encore le voyage de Paris. Il nommoit le Comte de Monterey comme très-propre à se charger d'une telle commission, & capable de l'exécuter heureusement en quatre jours.

Le Roi d'Espagne que ses maladies plus fréquentes & plus dangereuses conduisoient peu à peu aux portes du tombeau, pensoit plus sérieusement que jamais à ce qu'il devoit faire pour le bien de ses Sujets, lorsqu'il sçut que réellement la France, jointe à d'autres Puissances de l'Europe, avoit pris & prenoit

encore des mesures pour partager, après lui, ses Etats.

Le Marquis de Castellos-Rios, Catalan, qu'il avoit nommé son Ambassadeur en France, étoit encore en Espagne. Il eut ordre de partir au plutôt, & de se rendre incessamment à Paris. A son arrivée il devoit demander une audience au Roi, représenter à Sa Majesté, que le Roi Catholique informé des différentes négociations traitées en Angleterre & en Hollande, ne pouvoit voir sans surprise que pendant qu'il vivoit encore, on voulût régler quel seroit après sa mort le sort de sa Monarchie, & par une convention sans exemple, partager les différens Etats soumis à sa Couronne; qu'il espéroit non-seulement que le Roi n'entreroit pas dans un pareil Traité, mais aussi qu'il s'y opposeroit, d'autant plus que Sa Majesté Catholique l'assuroit qu'elle n'avoit pris nul engagement au sujet de sa succession, avec

quelque Prince que ce fût, & qu'elle lui donnoit sa parole de rejetter toute proposition contraire aux intérêts de la France. L'Ambassadeur devoit ajouter, que la moindre demande que son Maître pouvoit faire, & qu'il faisoit effectivement, étoit qu'on le laissât jouir en repos de ses Etats pendant le reste de sa vie. Il se plaignoit principalement de la perfidie des Anglois & des Hollandois.

L'Ambassadeur d'Espagne n'étoit pas encore arrivé en France, lorsque Sa Majesté, de concert avec le Roi d'Angleterre, jugea néceſſaire de donner part au Roi Catholique des mesures prises entre les Alliés, pour conserver la paix, si malheureusement ce Prince ne laissoit après lui nulle postérité. Le Marquis d'Harcourt chargé de confirmer au Roi d'Espagne ce qu'il sçavoit déja par la voix publique, devoit l'inviter à souscrire aux conditions du Traité.

Le Roi invita pareillement l'Empereur d'en accepter les conditions. Le Marquis de Villars, que ses services à la guerre éleverent depuis au commandement des armées de Sa Majesté, ainsi qu'aux plus hautes dignités du Royaume, étoit alors à Vienne Envoyé extraordinaire du Roi. Il y avoit eu lieu de juger par quelques discours du Comte de Kinsky, premier Ministre de l'Empereur, que ce Prince ne s'éloigneroit pas de traiter avec le Roi, d'un partage de la succession d'Espagne, & d'en régler les conditions avant la mort de Charles II. Le Marquis de Villars rendit compte à Sa Majesté de ces discours; mais ils étoient très-généraux, & on ne pouvoit les regarder que comme de simples souhaits d'un Ministre instruit du véritable intérêt de son Maître, toutefois sans être autorisé au point de négocier & de convenir des conditions d'un Traité. On examinoit alors avec le Roi

d'Angleterre & la Hollande, par quels moyens on pouvoit assurer la paix, & prévenir une guerre générale, presque infaillible à l'ouverture, regardée comme imminente, de la succession d'Espagne. Le premier Traité de partage, renversé depuis par le décès du Prince Electoral de Baviere, approchoit de sa conclusion. Le Roi ne jugeant pas qu'il fût de sa prudence d'abandonner les mesures sages que Sa Majesté avoit prises, & de se laisser éblouir par les discours d'un Ministre qui ne parloit pas même au nom de l'Empereur, écrivit seulement au Marquis de Villars, lequel il n'avoit pas encore instruit de la négociation prête à finir avec l'Angleterre & la Hollande, d'écouter les propositions soit du Comte de Kinsky, soit des autres Ministres, d'en rendre compte à Sa Majesté, & d'attendre tranquillement ses ordres. Ce Prince sçavoit que dans ce même tems

l'Empereur, aidé du crédit de la Reine d'Espagne, agissoit vivement par ses Ambassadeurs à Madrid, pour engager le Roi Catholique à déclarer l'Archiduc, son héritier, à l'appeller auprès de lui en cette qualité, & à recevoir, pour soutenir les prétentions de ce jeune Prince, un corps suffisant de troupes Impériales.

Le Comte de Kinsky mourut, & les autres Ministres ne tinrent pas les mêmes discours qu'il avoit tenus. Le Marquis de Villars ne put douter des dispositions du Conseil de Vienne, lorsque l'année suivante, le Roi lui commanda par sa dé-
1700. pêche du 6 Mai 1700, de faire-part à l'Empereur du second Traité de partage, signé le même mois de Mai, entre le Roi, le Roi d'Angleterre, & les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. Sa Majesté ordonnoit à son Ministre à Vienne, d'inviter l'Empereur à souscrire

aux

aux dispositions faites entre elle & ses Alliés, jugées nécessaires pour conserver la paix & garantir l'Europe, de l'embrasement général que produiroit une guerre inévitable. Villars devoit demander une réponse prompte & décisive, & l'envoyer à Sa Majesté dès le moment qu'il l'auroit reçue. Les ordres envoyés à Vienne, furent aussi communiqués par ordre du Roi au Comte de Sinzendorf, Envoyé de l'Empereur auprès de Sa Majesté.

Les circonstances de ces faits, qui n'arriverent que l'année suivante 1700, sont rapportées avant le tems, parce qu'il est nécessaire de faire voir qu'il n'a pas été au choix du Roi de convenir d'un partage avec l'Empereur, plutôt que de traiter avec le Roi Guillaume d'Angleterre & les Etats-Généraux. Ce n'est pas la seule fausseté que l'ignorance ait répandue à l'occasion de la succession d'Espagne, & le seul mensonge qui se soit établi au

préjudice de la vérité. En vain le Marquis de Villars pressa l'Empereur & ses Ministres de répondre décisivement à l'invitation que le Roi avoit faite à ce Prince. Cette réponse étoit différée de jour en jour, & toujours sous des prétextes frivoles. Quelquefois les Ministres Impériaux insistoient sur un changement des principales conditions du Traité. L'Empereur ne pouvoit supporter, disoient-ils, de se voir exclus de la possession du Milanez, par conséquent de l'Italie : il vouloit y conserver au moins l'Etat de Milan ; il demandoit le secret du consentement qu'il donneroit au partage, sur-tout qu'il fût absolument caché à la Cour de Madrid. En échange du Milanez, il offroit au Roi les Pays-Bas Espagnols : propositions captieuses, avancées seulement pour exciter la défiance des Alliés de Sa Majesté, qui n'auroient jamais consenti à cet échange, & par conséquent pour

rompre l'intelligence nécessaire à l'exécution du Traité.

Ainsi ces Ministres espéroient gagner un tems utile & nécessaire, pour exciter des mouvemens à Madrid, & grossir pendant le trouble, le nombre des partisans que la Maison d'Autriche pouvoit avoir en Espagne. Enfin le Roi Catholique dépérissant tous les jours, & laissant peu d'espérance de vivre encore long-tems, l'Empereur pressé de s'expliquer, fit remettre au Marquis de Villars, au commencement du mois de Mai, sa réponse. Elle contenoit un refus positif d'entrer dans le Traité de partage. Mais alors toute décision de la Cour de Vienne étoit inutile, & le testament du Roi d'Espagne, reçu à Versailles avec la nouvelle de sa mort, changea la face des affaires, comme on le verra en reprenant la suite de ces Mémoires, & de la négociation continuée pendant

le reſte de l'année 1699 & le cours de 1700.

1699. L'incertitude des réſolutions que prendroit l'Empereur, avoit ſervi de prétexte au long retardement de la concluſion parfaite du nouveau Traité. le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux en différoient la ſignature, eſpérant, diſoit-on, perſuader à l'Empereur d'entrer dans les mêmes engagemens.

Pendant ces délais, le Roi voulut ſçavoir ce que penſoit le Marquis d'Harcourt du projet de communiquer au Roi d'Eſpagne les meſures priſes pour aſſurer par un partage la tranquillité générale de l'Europe, & Sa Majeſté lui commanda au mois de Juillet de lui en écrire ſon ſentiment.

Les lettres de cet Ambaſſadeur avoient expoſé fidélement la foibleſſe de l'Eſpagne. Il avoit toujours exactement repréſenté à Sa Majeſté, qu'elle ne devoit

faire aucun fond sur le désir presque général que la Nation témoignoit de voir un Prince de France appellé à la succession du Roi Charles. Que cette bonne volonté seroit impuissante, l'Espagne n'étant pas en état de la soutenir. Il avoit loué, par cette même raison, la sage résolution que le Roi avoit prise de traiter avec le Roi d'Angleterre & la République de Hollande, & regardé la convention faite pour un partage, comme le seul parti convenable & nécessaire, pour conserver la paix. Toutefois sans changer de sentiment, il répondit : « Qu'il croyoit » que rien ne seroit plus contraire au » succès du Traité, que de le communi- » quer au Roi d'Espagne & à son Con- » seil ; que la proposition d'y souscrire » seroit également odieuse au Souverain » & aux Sujets, depuis le premier jus- » qu'au dernier ; que les Espagnols con- » sidéroient la division de la Monarchie

» d'Eſpagne, comme le plus grand mal
» qui pouvoit leur arriver, ſoit par la
» perte de l'établiſſement qu'ils avoient
» dans toues ſes parties, ou les Vice-
» royautés & Commandemens qu'ils eſ-
» péroient, ſoit par l'honneur & la ré-
» putation de la Nation. Tout cela, écri-
» voit Harcourt, les réunira dans cette
» extrémité pour s'y oppoſer, du moins
» autant que leurs forces le permettront;
» & cette déclaration peut au moins leur
» donner le tems de ſe précautionner
» contre la priſe de poſſeſſion, & en ren-
» dre l'exécution plus difficile; & com-
» me les Etats qui ſont échus en partage
» à Votre Majeſté, ſont ceux qui ſont
» plus difficiles à occuper, tant par leur
» ſituation maritime, que par leur éloi-
» gnement; & l'abondance des Peuples
» ayant le tems devant eux pour prendre
» leur parti, les choſes en deviennent
» plus épineuſes, ſans que je puiſſe en-

» visager le profit qui peut revenir à Vo-
» tre Majesté de cette déclaration. D'ail-
» leurs Sa Majesté Catholique aura lieu
» de se plaindre, que sans lui avoir ja-
» mais parlé de sa succession, on en ait
» fait le partage avec les autres Puissances
» qui y sont entrées ; & qu'après avoir
» affecté de répandre que les motifs qui
» avoient empêché de lui parler de suc-
» cession, étoient pour ne point lui don-
» ner la moindre inquiétude, & pour ne
» pas avancer la fin de ses jours, on verra
» tout d'un coup le contraire, en lui si-
» gnifiant le partage qu'on a fait. En ef-
» fet, s'il vient à mourir dans une saison
» où on ne puisse tenir la mer, & qu'on
» soit obligé de remettre au printems la
» partie, Votre Majesté jugera qu'ils au-
» ront du tems pour prendre leurs me-
» sures ; & s'il vit jusqu'au printems, cette
» déclaration leur donnera tout le tems
» nécessaire pour se précautionner.

Le Marquis d'Harcourt prévoyant les mouvemens qui arriveroient à la mort du Roi d'Espagne, s'en expliquoit ainsi à la fin de sa lettre : « Ce Prince n'aura » pas plutôt les yeux fermés, qu'il y aura » une confusion générale, excitée par la » division des Grands, le mécontente- » ment général des Peuples, & la misere » à laquelle ils sont réduits par la cherté » de toutes choses ; & s'il n'y a point de » justice ni de police à présent, on en » doit encore moins attendre dans cet » événement.

» Le général des Peuples est tellement » porté en faveur de la France, qu'il y a » beaucoup d'apparence qu'ils viendront » à moi, aussi-bien que ceux plus élevés » en rang, qui n'ont osé parler jusqu'à » présent, sur-tout s'ils ne sçavent rien du » Traité. On donnera les ordres pour as- » sembler les Cours ; & j'espere que sur » toutes choses, Votre Majesté aura la

» bonté de me donner ses ordres positifs ;
» ou de demeurer ici jusqu'à ce qu'elle
» m'ordonne d'en sortir, ou de m'en ti-
» rer, sous le prétexte d'aller recevoir
» ses ordres pour assister aux Cours, ne
» voyant point qu'il reste rien à faire
» dans cette occasion à un Ambassadeur
» de Votre Majesté pour ses intérêts.

Le dernier article de la lettre portoit :
» Le Roi d'Espagne retomba plus mal
» que jamais Jeudi dernier au soir ; Ven-
» dredi & Samedi il fut très-mal ; le Di-
» manche il a commencé à être mieux ;
» avant-hier & hier il s'est levé quelques
» heures ; mais tout le monde est per-
» suadé que cela recommencera bientôt ;
» & qu'on ne peut espérer ni se pro-
» mettre qu'il se rétablisse. »

Ces considérations solides auroient été déplacées, & ne pouvoient être représentées par un Ministre aussi éclairé que l'étoit le Marquis d'Harcourt, si l'habi-

leté de sa négociation à Madrid, eût engagé le Roi d'Espagne à signer un testament suggéré ; car en ce cas, il lui auroit suffi de rappeller au Roi, ce qu'il avoit obtenu en conséquence des ordres de Sa Majesté, s'il avoit été possible qu'elle eût oublié un point si important, & apparemment désiré.

La fausse politique établit qu'il est quelquefois nécessaire qu'un Prince trompe son Ambassadeur. Mais en cette occasion, le Roi auroit agi directement contre ses intérêts, s'il eût eu moins de confiance dans le zéle & les lumieres du Marquis d'Harcourt, que n'en avoient ceux des Espagnols qui pouvoient lui faciliter le succès de sa négociation.

Quand même on pourroit supposer que Sa Majesté eût employé quelque Négociateur obscur auprès du Roi Catholique, & dérobé à son Ambassadeur la connoissance d'un point si important, il

ne convenoit pas à son service, on peut ajouter à son honneur, & à la reconnoissance dûe en ce cas au Roi d'Espagne, d'affliger sans sujet un Prince mourant, dont la bonne volonté n'auroit plus été douteuse, & de lui signifier hors de propos, & contre toute raison, un Traité directement contraire au testament que Sa Majesté auroit ménagé secrettement, & par des voies soûterraines & inconnues.

Après avoir examiné les observations du Marquis d'Harcourt, elle suspendit par sa dépêche du 16 Août, l'ordre qu'elle lui avoit donné de communiquer au Roi d'Espagne le projet de partage, & de l'inviter d'y souscrire; mais elle différoit seulement à dessein d'attendre encore quelque tems une réponse décisive de l'Empereur, ce Prince donnant lieu d'espérer qu'il accepteroit enfin les dispositions faites en sa faveur. Alors, selon les

termes de cetre dépêche, « il n'y aura
» plus d'inconvénient à communiquer en
» Espagne un projet devenu public.
» Les Espagnols sans force & sans gou-
» vernement, ne peuvent empêcher seuls
» l'exécution d'un Traité que j'aurai fait
» avec l'Empereur, l'Angleterre & la
» Hollande, lorsque toutes ces Puissances
» seront également intéressées au succès
» des mesures prises pour le repos de
» l'Europe.

» Quand même les Espagnols seroient
» en état de traverser ce dessein, ils ne
» pourroient avoir recours qu'à l'Em-
» pereur engagé à se contenter du par-
» tage destiné à l'Archiduc; par consé-
» quent, si la nouvelle de ce Traité les
» allarme, comme il n'y a pas lieu d'en
» douter, l'effet qu'elle produira ne peut
» nuire à mes intérêts, puisque l'Empe-
» reur n'en tire aucun avantage, &
» qu'au contraire les peuples de cette

» Monarchie concluront, comme vous » voyez qu'ils font jusqu'à présent, que » le choix de l'Archiduc leur apporteroit » une guerre certaine ; que ce Prince se» roit rrop foible pour la soutenir ; qu'il » lui seroit impossible de conserver la » Monarchie entiere contre ma puissance » secondée de celle des Anglois & des » Hollandois, & que quand même il y » pourroit résister, l'Espagne ne doit pas » se le promettre, puisque l'Empereur » consentiroit au partage.

» Il est certain que dans cette disposi» tion, les plaintes des Peuples doivent » être plutôt contre l'Empereur que con» tre moi. Je n'en ai donné aucun sujet au » Roi d'Espagne : j'ai évité de parler de » succession, & je n'ai pas voulu l'in» quiéter pendant sa vie ; mais je ne fais » rien à son préjudice, lorsque je prends » des mesures pour assurer après sa mort » le repos de l'Europe. Je céde même » dans cette vûe la plus grande partie

» des droits de mon fils. Le Roi Catho-
» lique pourroit avoir lieu de se plain-
» dre, s'il avoit paru disposé à rendre
» justice à ses héritiers légitimes, à faire
» un testament en faveur de mon fils,
» ou de mes petits-fils; mais au lieu de
» cette disposition, il n'a été question de-
» puis la paix, que du Prince Electoral
» de Baviere, & si-tôt qu'il a été mort,
» je n'ai entendu parler que des intri-
» gues des Ministres de l'Empereur à
» Madrid, pour y faire appeller l'Archi-
» duc & le faire reconnoître successeur
» de toute la Monarchie.

» Il est vrai que les Peuples ont paru
» désirer que si le Roi leur maître ve-
» noit à mourir, la justice fût rendue
» aux légitimes héritiers; mais ce ne
» sont que de simples voeux sans effet;
» & je n'ai pas vû la moindre démarche
» en faveur de mon fils, ou de mes petits-
» fils, pendant que l'Ambassadeur de
» l'Empereur avoit le crédit de changer

» le Conſeil du Roi d'Eſpagne, de faire
» éloigner les Miniſtres qui avoient le
» plus de part à la confiance de ce Prin-
» ce, & de donner une nouvelle for-
» me au Gouvernement, lorſqu'il ne le
» croyoit pas aſſez favorable aux inten-
» tions de ſon Maître.

» On ne doit pas être ſurpris que dans
» cette conjoncture, j'aie cherché d'au-
» tres voies pour aſſurer le repos de
» l'Europe, qui auroit été certainement
» troublé, ſoit que le Roi d'Eſpagne eût
» vécu, & qu'il eût déclaré l'Archiduc
» ſon ſucceſſeur, ſoit qu'il fût mort ſans
» faire de teſtament.

» Toutes ces raiſons dont vous pour-
» rez vous ſervir dans l'occaſion, me
» perſuadent que les plaintes des Peu-
» ples ne peuvent regarder que l'Empe-
» reur. Vous n'avez point amuſé le Roi
» d'Eſpagne par de vaines propoſitions :
» il n'a voulu prendre aucune meſure

» avec moi : je les ai prises avec d'au-
» tres Puissances ; & sans lui faire d'ins-
» tances fâcheuses sur la succession, j'ai
» réglé les choses de maniere qu'un tel
» événement ne puisse altérer le repos
» de la Chrétienté. Ainsi je ne vois pas
» quels reproches ce Prince & ses Sujets
» peuvent vous faire, s'il vit encore as-
» sez pour lui communiquer le Traité ;
» & s'il n'est publié qu'après la mort du
» Roi Catholique, les reproches s'adres-
» seroient bien plutôt à l'Ambassadeur de
» l'Empereur qu'à vous. Mais je suis per-
» suadé que des Peuples prêts à passer
» sous la domination de l'Archiduc, res-
» pecteroient l'Ambassadeur de l'Empe-
» reur, à plus forte raison, la crainte de
» ma Puissance, la conduite que vous
» avez tenue ; enfin les engagemens que
» l'honneur auroit pris avec moi, suffi-
» roient pour faire observer à votre
» égard le respect dû à votre caractere.

» Les mesures que les Espagnols pour-
» roient prendre pour empêcher l'exé-
» cution du Traité, seroient bien inuti-
» les, si l'Empereur souscrit aux engage-
» mens qui lui sont proposés; & ce se-
» roit en vain qu'ils voudroient conser-
» ver des Etats que celui qui doit être
» leur Maître s'engageroit de céder à
» mon fils. Vous jugez bien que si l'Em-
» pereur refuse d'entrer dans le projet
» de partage, il en fera sçavoir toutes
» les conditions au Roi Catholique, &
» qu'il seroit pour lors inutile de lui
» donner d'autre communication.

» L'incertitude où je suis encore du
» parti que l'Empereur prendra, est
» cause que je ne puis donner d'ordre
» bien précis sur la conduite que vous
» auriez à tenir si le Roi d'Espagne ve-
» noit à mourir. Si le Traité étoit signé,
» vous n'auriez alors qu'à vous joindre
» à l'Ambassadeur de l'Empereur, aux

» Envoyés d'Angleterre & de Hollande ;
» déclarer aux Etats & au Conſeil, ſi les
» Etats n'étoient pas aſſemblés, les con-
» ditions du partage, faire voir qu'il
» étoit néceſſaire pour le maintien de
» la paix, qu'il aſſure une longue tran-
» quillité à l'Eſpagne ; & comme je me
» mettrois en poſſeſſion des Etats deſti-
» nés à mon fils, en même tems que
» l'Archiduc paſſeroit en Eſpagne, il n'y
» auroit nulle autre négociation à faire,
» & vous reviendriez auprès de moi.

» Mais s'il arrive que Dieu diſpoſe du
» Roi Catholique, avant que l'Empe-
» reur ait accepté le Traité, ou que le
» tems auquel il doit être ſigné, fixé au
» 25 Septembre, ſoit expiré, vous n'au-
» rez en ce cas d'autre parti à prendre,
» que de recevoir favorablement ceux
» qui viendront vous faire des propoſi-
» tions, & leur dire que vous m'en ren-
» drez compte, que je les écouterai

» avec plaisir ; qu'il faut en même tems » qu'ils fassent connoître les moyens » qu'ils ont de marquer par les effets » leur bonne volonté ; vous m'en aver- » vertiriez, & j'aurois certainement le » tems de vous envoyer mes ordres avant » que les Etats fussent assemblés. J'ai » examiné s'il convenoit de vous rappel- » ler dès à présent de votre Ambassade, » ou de vous y laisser encore quelques » mois ; j'ai considéré d'un côté les in- » convéniens de vous laisser exposé aux » mouvemens du peuple, & peut-être » hors d'état de conserver la dignité de » votre caractere, d'un autre côté le » préjudice que recevroit le bien de » mon service, si je vous rappellois pré- » sentement.

» Pendant la vie du Roi d'Espagne, » je ne vois nul danger. Si ce Prince » meurt, & que l'Empereur ait signé le » Traité, le Comte d'Harrach sera plus

» exposé que vous. Je suis cependant
» persuadé que vous pourriez aisément
» vous soutenir réciproquement l'un &
» l'autre.

» Si l'Empereur n'a pas signé, la consi-
» dération des Peuples pour vous en sera
» plus grande encore. Ils verront qu'en
» appellant l'Archiduc, ils n'éviteront
» pas le partage ; qu'ils seront obligés de
» soutenir une guerre très-désavanta-
» geuse avec des forces inférieures aux
» miennes, & qu'au lieu d'attendre du
» secours de l'Angleterre & de la Hol-
» lande, ces deux Puissances se join-
» dront à moi. Ainsi bien loin de crain-
» dre que le Peuple manque de respect à
» votre égard, vous verrez augmenter
» son empressement à demander mon
» assistance, comme la seule ressource
» de la Monarchie d'Espagne.

» Ces raisons m'ont fait conclure
» qu'en vous laissant à Madrid, il n'y

» avoit à craindre aucune insulte de la » part du Peuple ; qu'il y auroit en même » tems de grands inconvéniens à vous en » retirer.

» La raison la plus forte pour déter» miner l'Empereur à consentir au Trai» té, sera l'opinion d'un parti considé» rable que je puis avoir en Espagne, » & que ceux qui le composent, peuvent » traverser toutes les mesures qu'il pren» droit pour faire déclarer l'Archiduc » successeur du Roi Catholique. Je ne » puis vous rappeller, sans donner un juste » sujet de croire que je connois moi» même le peu de fond que je dois faire » sur ce parti, que je l'abandonne, que » l'Empereur n'en doit rien craindre ; » qu'il perdroit, par conséquent en trai» tant avec moi, tous les Etats qui com» posent le partage de mon fils ; que » l'Archiduc enfin sera maître de toute » la Monarchie, s'il attend ce que les » peuples feront en sa faveur.

» Il eſt certain que juſqu'à préſent le
» Roi d'Angleterre & les Etats Généraux
» ont eu la même opinion du parti que
» j'ai en Eſpagne, il ne convient pas
» qu'ils la perdent.

» Vous connoiſſez aſſez l'importance
» de ces conſidérations, pour n'avoir pas
» regret à quelques mois que mon ſer-
» vice demande que vous demeuriez
» encore à Madrid. »

S'il y eut eu quelque réalité au teſtament ſecret qu'on ſuppoſe apparemment que le Roi d'Eſpagne avoit fait à l'inſçu du Marquis d'Harcourt, les ordres contenus dans la dépêche du 16 Août auroient été directement contraires aux intérêts du Roi; il ne l'étoit pas moins de prolonger le ſéjour à Madrid d'un Ambaſſadeur à qui le Roi ſon maître auroit caché un point ſi capital de ſa négociation. Il eût envain acquis l'eſtime des Eſpagnols pendant le cours de

son Ambassade, la défiance si marquée de Sa Majesté suffisoit seule pour le décréditer au moment où il importoit le plus de faire connoître la confiance entiere qu'il méritoit, & dont elle l'avoit toujours honoré. On laisse à quiconque aura le sens commun, à juger par la dépêche du 16 Août, si la connoissance que le Roi avoit du zéle & des lumieres de son Ambassadeur, recevoit la moindre altération.

Le partage divulgué excitoit la vigilance du Conseil d'Espagne; & depuis les ordres donnés au Marquis de Castel-los-Rios, de se rendre incessamment à Paris, le Roi d'Espagne jugea nécessaire de calmer l'inquiétude que l'Ambassadeur de France pouvoit avoir au sujet des bruits répandus dans Madrid, de quelques dispositions, encore inconnues, en faveur de l'Archiduc.

Le Cardinal de Cordoue, nommé Com-

miſſaire pour traiter avec le Marquis d'Harcourt, inſéra à la fin d'un mémoire qu'il eut occaſion de lui envoyer : « Qu'on » ne devoit pas croire que Sa Majeſté » Catholique ſongeât ſi peu au bien de » ſes Sujets, que ſi elle venoit à mourir » ſans poſtérité, elle ne laiſsât pas les » choſes diſpoſées avec la réflexion dûe » pour maintenir le repos public, ſelon » la juſtice. Le Cardinal ajoutoit, que » l'Ambaſſadeur pouvoit s'aſſurer, & aſ- » ſurer le Roi ſon maître, qu'il ne ſe » traitoit aucune réſolution touchant le » point important de la ſucceſſion. »

Pareilles aſſurances avoient été données au Marquis d'Harcourt, dans le tems même que le Roi d'Eſpagne appelloit par un teſtament le Prince Electoral de Baviere pour ſuccéder à ſa Couronne. La mémoire d'un fait ſi récent, ôtoit toute créance à de telles proteſtations.

Harcourt ne ſe défioit pas moins de

la

la bonne foi du Roi d'Angleterre. Il avoit exposé ses soupçons au Roi ; mais Sa Majesté dont les intentions étoient droites, jugeoit par sa droiture de celle de ses Alliés. Il paroissoit jusqu'alors que le Roi Guillaume regardoit comme son affaire propre de conduire à une heureuse fin la négociation commencée à Vienne. Heinsius, Pensionnaire de Hollande, dépendant absolument de ce Prince, témoignoit un égal empressement d'achever cet ouvrage ; & l'Envoyé de Hollande avoit reçu des ordres bien précis, de faire tous ses efforts pour engager l'Empereur à souscrire au partage.

Malgré ces apparences de bonne foi, rien n'avançoit, & chaque jour il survenoit quelque difficulté nouvelle à la consommation du Traité, soit de la part des Anglois, & sous le prétexte des oppositions du Parlement, soit de la part de l'Empereur. Ce Traité devoit être signé

le 25 Septembre. Déja le mois d'Octobre étoit avancé, & la ſignature ſe différoit. Le prétexte des délais étoit toujours l'eſpérance que les Alliés de la France conſervoient d'amener enfin l'Empereur à contracter le même engagement. Dès-lors on pouvoit croire que leur objet principal étoit d'affoiblir le parti de la France en Eſpagne, faiſant voir à ceux qui le compoſoient, qu'elle mépriſoit & rejettoit leur bonne volonté, & ne deſiroit que la diviſion de leur Monarchie. Le Roi perſiſta cependant à croire que ſes Alliés vouloient ſincerement ſatisfaire à leurs engagemens.

Enfin l'Empereur répondit, & le Roi apprit à la fin d'Octobre, qu'il rejettoit toute couvention de partage. Vers le même tems l'Ambaſſadeur d'Eſpagne arrivé à Paris, demanda & eut du Roi une audience particuliere. Il avoit ordre de ſon Maître, de ſe plaindre des meſures priſes

pendant sa vie, pour partager les Etats de ce Prince après sa mort. Le Roi ré- 1699.
pondit qu'il seroit fâché d'avoir donné aucun sujet de plainte légitime au Roi son frere, Sa Majesté n'ayant rien plus à cœur que la conservation de ce Prince, sa bonne santé, & de voir naître de lui une postérité nombreuse, sentimens également fondés sur l'estime personnelle & les liens du sang; que c'étoit aussi par ces mêmes raisons qu'elle avoit facilité & pressé la conclusion des derniers Traités de paix, sa vûe principale étant d'entretenir à l'avenir, sans obstacle, une union parfaite & réciproque avec le Roi Catholique, telle, & si solide que rien ne fût capable de la troubler.

Les Ministres d'Espagne dans les principales Cours de l'Europe, eurent ordre d'y porter des plaintes à-peu-près semblables. Elles furent plus vives en Angleterre & en Hollande, mais également

vaines en tous lieux, & la foibleſſe de l'Eſpagne ne permettoit pas à ſon Roi de ſe reſſentir du traitement dont il croyoit à propos de ſe plaindre. Toute reſſource manquoit également dans ſon Royaume : l'adminiſtration ne réparoit pas le défaut d'argent & de forces. La diviſion regnoit également dans le Conſeil & dans la Cour. La Reine juſqu'alors maîtreſſe abſolue de toutes les diſpoſitions à faire, doutoit dans cette confuſion du parti qu'elle avoit à prendre. Le Comte d'Harrach, lié avec ſes ennemis, traverſoit ſouvent les vûes de cette Princeſſe. Il la contraignit par ſes intrigues ſecrettes, à congédier la Berleps, ſa favorite, quoique depuis qu'elle étoit en Eſpagne, elle eût inceſſamment travaillé à ſervir l'Empereur.

Cette favorite renvoyée en Allemagne, voulut avant que de partir de Madrid, avoir une converſation ſecrette

avec le Marquis d'Harcourt. Elle ne l'entretint que des sujets que la Reine avoit d'être mécontente du Comte d'Harrach. La Berleps personnellement n'étoit pas moins irritée ; ainsi joignant son intérêt à celui de sa Maîtresse, elle dit que toutes deux regardoient les Harrach, le pere & le fils, comme leurs plus mortels ennemis. Le pere, dit-elle, pendant qu'il étoit à Madrid, & le fils marchant sur ses traces, ont toujours été à la tête des partis formés contre la Reine. Ils n'ont cessé de condamner sa conduite & la mienne. Le fils est présentement le chef de ces assemblées nocturnes, de gens conjurés pour séparer le Roi d'avec la Reine ; en même tems on me renvoie en Allemagne. Harrach, lié avec Monterey & Leganez, incite le Peuple à la révolte ; & ce digne Ambassadeur, le plus grand ennemi de la Reine, aussi-bien que son pere, non content du mal qu'il

a fait à Madrid, a de plus peint ma Maîtresse des plus noires couleurs à la Cour de Vienne. Il imite parfaitement son pere, qui dit un jour au Prince d'Armstat, qu'il n'y avoit pour les Reines, quand elles demeurent veuves & sans enfans, que deux chemins, l'un du Couvent des *Descalas Reales* (1), l'autre de l'Escurial.

Le second Traité de partage n'étoit pas encore fini au commencement de Décembre. Harcourt à qui la foi du Roi d'Angleterre & des Hollandois étoit toujours suspecte, estimoit que le Roi devoit profiter des sujets que la Reine avoit d'être mécontente de la Cour de Vienne, & proposer des avantages à cette Princesse, pour l'engager à se détacher absolument du parti de l'Empereur. Il observa cependant, que quand même elle persuaderoit à son mari de faire, en faveur d'un Prince de France, un testa-

(1) Couvent des Carmelites.

ment semblable à celui qu'il avoit fait précédemment en faveur du feu Prince de Baviere, une telle disposition n'auroit de valeur, qu'autant qu'elle seroit admise par les Etats des Royaumes de Castille & d'Arragon; mais que la proposition de les assembler seroit insupportable au Roi d'Espagne, qui depuis long-tems avoit pris la résolution de ne les convoquer de sa vie; & que la Reine, & ceux qui avoient le plus de crédit & le plus d'accès à la Cour, se croiroient également intéressés à s'opposer à cette convocation.

Quoique le Roi ne voulût pas encore soupçonner la droiture du Roi d'Angleterre, ni même la foi douteuse des Hollandois, les délais qu'ils apportoient à la signature du Traité étoient si affectés, que Sa Majesté jugea qu'il étoit de sa prudence d'ordonner au Marquis d'Harcourt de ménager la voie que la Berleps

lui avoit ouverte, ensorte qu'il eût un moyen de traiter avec la Reine d'Espagne, si quelque accident imprévu empêchoit la conclusion d'un nouveau Traité de partage.

Dans le tems de cette incertitude, *la* santé du Roi d'Espagne devint si mauvaise, qu'on douta de sa vie au commencement de Janvier 1700. La conversation du Marquis d'Harcourt avec la Berleps, n'avoit eue aucune suite; par conséquent nulle mesure prise avec la Reine, ainsi nulle apparence que le Roi d'Espagne fît quelque disposition favorable à la France, & le Roi n'étoit pas sûr de la bonne foi de ses Alliés.

La signature du second Traité de partage calma ces soupçons. Elle se fit à Londres le 13 Mai 1700. Le même Traité fut signé à la Haye par les Députés des Etats-Généraux, le 25 du même mois de la même année. L'Empereur persista dans le refus d'y entrer.

Le partage de M. le Dauphin devoit être composé des Royaumes de Naples & de Sicile, des Places construites sur la côte de Toscane, des Isles situées dans cette mer, & de la Province de Guipuscoa, conformément au premier Traité. Le second ajoutoit à ce partage les Duchés de Lorraine & de Bar. Le Duc de Lorraine convenoit de les céder, & de recevoir en échange le Duché de Milan.

Si l'Empereur souscrivoit au Traité, il étoit spécifié que l'Archiduc auroit pour son partage l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas. Un article séparé portoit, que l'Empereur auroit le tems de trois mois pour délibérer; que s'il n'acceptoit pas le partage à l'expiration de ce terme, les Alliés conviendroient entr'eux du Prince qu'ils jugeroient à propos de substituer à l'Archiduc: article d'autant plus important, que la Cour de Vienne, lente à se déterminer, prolongeroit sa déci-

F v

sion, s'il y avoit lieu d'espérer quelque avantage de sa lenteur, aussi-bien que des événemens imprévus & capables de changer les mesures prises pour le maintien du repos de l'Europe.

La conclusion du nouveau Traité mit fin à toute espece de négociation à Madrid. Ainsi le Roi voulut bien accorder aux instances pressantes du Marquis d'Harcourt la permission de revenir en France, qu'il sollicitoit depuis long-tems. Blécourt, ancien Officier d'Infanterie, plus capable de commander un bataillon, & de le mener à la charge, que de négocier, fut chargé des affaires peu considérables qu'il y auroit désormais à traiter à la Cour d'Espagne.

Le bruit se répandit peu avant la signature du Traité de partage, de quelques dispositions incertaines, mais favorables à l'Archiduc. L'opinion commune étoit que le Roi d'Espagne l'avoit appellé à sa

succession. Le Marquis d'Harcourt encore à Madrid, en demanda l'éclaircissement à Ubila, Secretaire de la Dépêche *Universale.* Il parut embarrassé, & son embarras augmenta les soupçons que l'Ambassadeur de France n'auroit pas eus, s'il eût obtenu pendant le cours de son Ambassade ce testament que les Ecrivains de Hollande prétendent qu'il avoit négocié, ou plutôt acheté, en faveur du Duc d'Anjou.

Les bruits au sujet de l'Arhiduc se fortifioient, ensorte que les plus considérables personnages de la Cour d'Espagne doutoient de ce qu'ils en devoient croire. Le Comte d'Oropeza, encore exilé, fit prier le Marquis d'Harcourt de lui faire part de ce qu'il sçavoit d'une telle disposition. Il assuroit qu'elle seroit absolument contraire à son avis, persuadé qu'un Prince de France choisi pour successeur, conviendroit seul au bien de l'Espagne.

Les doutes n'étoient pas encore éclaircis, lorſque le Marquis d'Harcourt prit ſes audiences de congé du Roi & de la Reine d'Eſpagne ; un plus long ſéjour à Madrid devenant inutile au ſervice du Roi. Harcourt en partit le 20 de Mai. Le Conſeil d'Eſpagne travailloit alors à trouver des fonds pour lever & entretenir de nouvelles troupes. On ne doutoit plus que ces préparatifs ne ſe fiſſent à deſſein de ſoutenir les diſpoſitions faites en faveur de l'Archiduc. Le public en jugeoit par les conférences longues & ſecrettes que Dom Franciſco Molez, nommé à l'ambaſſade de Vienne, avoit ſouvent avec le Roi & la Reine d'Eſpagne, & par l'ordre qu'il eut de ſe rendre inceſſamment à ſon emploi. Il l'avoit obtenu par le crédit de l'Amirante, ſon protecteur, préférablement à Caſtel dos Rios. Les affaires à traiter à la Cour de Vienne paroiſſoient les plus importantes. Elles

furent confiées à Molez, dévoué à l'Amirante, & Castel dos Rios fut nommé pour aller en France, comme à une ambassade où il ne se présentoit aucune occasion de négocier, & nulle affaire de conséquence à traiter. La commission donnée à Castel dos Rios, lui produisit l'année suivante la Grandesse, & depuis la Vice-Royauté des Indes. Molez attaché aux intérêts de l'Empereur, reçut peu de récompense de son zèle, & se vit obligé de renoncer à sa patrie. Ainsi la Providence se joue des projets que forme l'ambition, & fait réussir ou renverse, comme il lui plaît, les desseins que les hommes croient avoir concertés avec sagesse, & conduits avec le plus de prudence.

Harcourt partoit, lorsque le Roi fit part à l'Empereur du Traité de partage, l'invitant d'y souscrire. Sa Majesté donna ordre de le communiquer à l'Ambassadeur d'Espagne, avec la même invitation pour

le Roi ſon maître. Elle voulut que Blécourt répondît ſeulement, lorſqu'on lui en parleroit à Madrid, qu'on ne devoit pas s'étonner en Eſpagne, ſi elle avoit pris les précautions néceſſaires pour prévenir le préjudice dont les héritiers légitimes du Roi d'Eſpagne étoient menacés, & maintenir le repos de l'Europe ; puiſque le Roi d'Eſpagne n'avoit laiſſé appercevoir, depuis la paix, aucune diſpoſition favorable, ſoit à l'égard de M. *le* Dauphin, ſoit envers ſes enfans ; que toutes ſes vues au contraire s'étoient portées, ou ſur le feu Prince Électoral de Baviere, ou ſur l'Archiduc.

Blécourt rendit compte au Roi des différens mouvemens que la nouvelle du ſecond Traité de partage produiſit à Madrid. Il écrivit que la Reine, tranſportée de colere, avoit marqué ſon extrême agitation aux dépens des meubles de ſon appartement. Que le Conſeil s'é-

-toit assemblé le lendemain; qu'on avoit dépêché des Exprès à l'Amirante, aux Comtes d'Oropeza & de Monterey, tous trois exilés, & demandé leurs avis dans une conjoncture si importante. Que le Peuple étoit affligé & craignoit de tomber sous la domination des Allemands : que les Arragonois disoient qu'au défaut du Roi régnant encore, ils choisiroient tel successeur qui conviendroit au Royaume d'Arragon.

On disoit communément que le Roi avoit pris sagement son parti, & prudemment fait de traiter pour un partage; mais la haine générale retomboit sur les Anglois & les Hollandois. 1700.

Le Comte d'Harrach employant à contre-tems le style hautain & fanfaron de la Cour de Vienne, publioit que son Maître perdroit plutôt l'Empire que de souffrir le tort qu'on prétendoit lui faire; qu'à quelque prix que ce fût, il devoit s'en venger.

Le Cardinal Portocarrero retiré à Tolede depuis quelques mois, reçut ordre du Roi son Maître de se rendre incessamment à Madrid. Il obéit, mais déclara qu'il n'entreroit point au Conseil, voyant avec douleur arriver ce qu'il avoit si souvent prédit. Il entra cependant; on délibéra; les avis furent différens, & le Conseil se sépara sans rien conclure.

La confusion étoit générale; nulle ressource dans le Royaume. On proposa de rappeller les Exilés, de former un petit Conseil composé seulement de quatre ou cinq personnes. Le Peuple de Madrid, loin de murmurer contre la France, redoubloit ses vœux pour un Prince de la famille Royale. Les Conseillers d'Etat, à l'exception du vieux Comte d'Aguilard, s'exprimoient comme le Peuple. La Reine encore favorable aux intérêts de l'Empereur, nonobstant les sujets qu'elle avoit de s'en plaindre, pria le Roi son mari de

suspendre toute résolution jusqu'à ce qu'il eût quelque réponse de Vienne.

Ce Prince gardoit le silence, & cependant consultoit, soit dans l'intérieur de son Royaume, soit au dehors, ceux qu'il croyoit les plus capables de lui donner des conseils conformes à la justice, au bien de ses sujets, & par conséquent de mettre en repos sa conscience. Il s'étoit adressé déja à différens Théologiens & Jurisconsultes, en Espagne, à Naples, & à différens Evêques. Il voulut encore consulter l'Evêque de Covença, fils naturel de Philippe IV, & l'Archevêque de Sarragosse. Les avis furent uniformes. Aucun ne mit en doute que les Princes de France n'eussent droit de lui succéder. Ce ne fut pas assez pour calmer l'agitation d'un Monarque prêt de rendre compte à Dieu de sa conduite.

Blécourt apprit que ce Prince avoit dépêché un Courier à Rome au commencement du mois de Juin précédent; qu'il

en attendoit le retour avec beaucoup d'impatience. On ignoroit à Madrid le motif de l'expédition. Le Roi l'apprit par le Cardinal Janſon, chargé des affaires de Sa Majeſté auprès du Pape.

Charles ſecond non content des conſultations qu'il avoit faites en Eſpagne, voulut encore conſulter le Chef de l'Egliſe. Le Cardinal Pignateli, Napolitain, élu Pape ſous le nom d'Innocent XII, en l'année 1692, occupoit encore le ſaint Siége. Le Roi d'Eſpagne lui écrivit de ſa main, lui repréſenta le péril où le Traité de partage expoſoit la Religion, ne doutant pas que les Anglois & les Hollandois n'euſſent quelque part au démembrement de ſa Monarchie. Il ſe plaignoit amerement d'un projet de partage de ſes Etats, réglé pendant qu'il étoit encore au monde. Il repréſentoit les malheurs qu'une telle entrepriſe cauſeroit à l'Europe, les guerres inévitables qu'elle ſuſ-

citeroit, les désastres que le saint Siége en particulier auroit à craindre. La lettre finissoit, en informant sa Sainteté des instances que le Conseil d'Espagne faisoit à Sa Majesté Catholique d'appeller à sa succession un des fils cadet du Dauphin, comme l'unique moyen de préserver ses Peuples des maux qu'ils auroient à craindre, lorsqu'il plairoit à Dieu de le retirer de ce monde. Il demandoit au Pape, & ses conseils sur un point si capital, & ses prieres, résolu de sacrifier sa propre volonté au bien, comme au repos de ses Royaumes.

La lettre écrite le 18 Juin 1700, fut adressée au Duc de Duceda, Ambassadeur d'Espagne à Rome. Le Roi son maître lui écrivit aussi de sa main, & lui commanda de remettre secrettement au Pape celle qu'il lui adressoit pour Sa Sainteté, dont il joignit la copie, imposant à son Ambassadeur de la tenir très-secrette.

Uride en avertit le Cardinal Janſon, & le Roi en fut promptement informé.

Le Pape voulut ſur une affaire ſi importante, avoir l'avis de quelques Cardinaux. Il en aſſembla trois, diſtingués par le mérite, la vertu & la capacité. L'un étoit Spada, nommé autrefois Nonce en France, & qui depuis avoit été Secretaire; l'autre le Cardinal Albano, qui ſuccéda peu de mois après à Innocent XII, & prit le nom de Clement XI; le troiſiéme fut le Cardinal Spinola-San-Ceſareo. La conſultation étant faite, « Sa Sainteté ré» pondit au Roi d'Eſpagne, donna les » louanges dûes à ſa piété, à ſon zèle » pour la Religion & le bien de ſes » Royaumes, & conclut qu'il ne devoit » pas s'écarter de l'avis de ſon Conſeil » Royal, fondé ſur le principe néceſſaire » d'aſſurer l'union & la conſervation » entiere de ſa Monarchie. »

L'avis poſitif & certain que le Roi

reçut par le Cardinal Janson, ne laissoit plus lieu de douter des intentions du Roi d'Espagne, favorables à l'un des Princes de France. Toutefois Sa Majesté persista dans la résolution de s'en tenir aux engagemens qu'elle avoit pris & renouvellés par le second Traité, quelque sujet qu'elle eût de douter de la bonne foi de ses Alliés, que le retardement, les difficultés continuelles, la répugnance à convenir des mesures nécessaires pour l'exécution du Traité, rendoient chaque jour plus suspects. Le Roi sçavoit encore que l'affection des Peuples d'Espagne pour un Prince de sa famille, augmentoit & n'étoit plus cachée. Le Cardinal Portocarrero faisoit gloire de ses sentimens : il étoit convenu avec Blécourt de l'avertir de tout ce qui pourroit contribuer au succès si avantageux à l'Espagne. Peu de gens songeoient alors à servir l'Empereur. Dans ce petit nombre

on comptoit le Marquis de Leganez & le Secretaire Ubilla.

Nonobſtant l'alliance des Provinces-Unies avec la France, le Réſident de Hollande à Madrid, exclus de toute fonction publique, à cauſe d'une querelle perſonnelle, avoit pendant la nuit de fréquentes conférences dans la rue avec Leganez. Il n'y avoit plus de Miniſtre d'Angleterre à la Cour d'Eſpagne; ainſi Blécourt étoit ſeul à tenir tête à l'Ambaſſadeur de l'Empereur.

1700. Au mois de Juillet, Harrach offrit au Roi d'Eſpagne vingt mille hommes de troupes Impériales pour la garde du Milanez, autant pour Naples, autant pour la Sicile. Vaines promeſſes dont l'accompliſſement étoit impoſſible. A peine furent-elles écoutées. Il s'apperçut qu'elles devenoient un ſujet de dériſion. Il changea de ſtyle, & pour affoiblir le parti de France, il répandit que le Roi s'étoit

clairement expliqué, que si la Monarchie d'Espagne lui étoit offerte pour l'un des Princes ses petits-fils, Sa Majesté la refuseroit. Il assura que Blécourt l'avoit dit positivement en conséquence des ordres qu'il avoit reçus de le déclarer.

Un tel discours, quoique faux, ne laissa pas de faire impression sur l'esprit du Roi d'Espagne ; il avoit promis à Portocarrero d'appeller un Prince de France à sa succession. Le Cardinal le pressant d'exécuter sa résolution, il répondit que son honneur seroit blessé, si le Roi de France refusoit de consentir à son choix. En même tems il renouvella ses exhortations à l'Empereur pour le détourner d'accepter aucune proposition de partage. Il donna de plus ordre aux Vicerois de Naples & de Sicile, ainsi qu'au Gouverneur de Milan de recevoir dans ses différens Etats les troupes que l'Empereur se proposoit d'y envoyer. Toutefois l'Am-

bassadeur d'Espagne en France assuroit que le Roi son maître n'avoit pas nommé de successeur.

Les instances importantes & assidues de la Reine d'Espagne produisoient ces contradictions dans la conduite du Roi Catholique, affoibli par ses fréquentes maladies, & sentant les approches de la mort, quoique pendant le mois d'Août sa santé parût meilleure qu'à l'ordinaire. Harrach profitant de sa foiblesse, obtint qu'il ne consulteroit plus son Conseil; mais peu de jours après, ce Prince dit au Duc de Medina Sinodia qu'il vouloit suivre l'avis de ce même Conseil, & nommer un Prince de France pour succéder à sa Couronne; qu'il ne pouvoit au reste se résoudre à l'appeller en Espagne.

Depuis cette confidence, Sidonia pressa Blécourt plus que jamais de lui dire si le Roi accepteroit le total de la succession

succession d'Espagne pour un des Princes ses petits-fils, la disposition du Roi Catholique n'étant plus douteuse, au moment qu'il seroit sûr qu'elle ne seroit pas rejettée.

Castel Dos Rios en France, eut ordre de s'informer bien précisément des intentions du Roi.

Tous les sentimens en Espagne se réunissoient; le Clergé, le Conseil d'Etat, les Gens de Loi, tous reconnoissoient les droits du Dauphin, & souhaitoient de voir un de ses fils assuré de régner. On espéroit à Madrid que le Roi d'Angleterre manqueroit à ses engagemens. C'étoit un bien désiré de toute la Nation; la conduite du Résident de Hollande donnoit lieu de s'en flatter; sa correspondance avec le Marquis de Leganez continuoit, & souvent il conféroit avec l'Ambassadeur de l'Empereur, quoiqu'il assurât Blécourt du contraire.

Harrach ne perdit pas courage ; il eſpéroit encore un changement, & malgré les ſujets de mécontentement, que ſa conduite, ſes diſcours, ſes relations à l'Empereur, avoient cauſés à la Reine, il fondoit ſes eſpérances non-ſeulement ſur le crédit, mais de plus ſur la bonne foi de cette Princeſſe. Elle obtint en effet un ordre adreſſé aux Conſeillers d'Etat de s'aſſembler, pour faire entendre de la part du Roi leur maître, que la partialité qu'ils témoignoient pour un Prince de France, lui déplaiſoit. Cette déclaration faite, ſept d'entr'eux confirmerent plus fortement encore l'avis qu'ils avoient donné en faveur de l'un des fils du Dauphin.

Une maladie nouvelle réduiſit le Roi d'Eſpagne à l'extrémité, vers la fin de Septembre. Il reçut les derniers Sacremens de l'Egliſe. On diſoit ſourdement qu'il avoit confirmé ſon teſtament fait

en faveur de l'Archiduc, déclaré la Reine Régente, & formé un Conseil.

Les discours changerent au commencement d'Octobre. Blécourt écrivit au Roi, que suivant les bruits de Madrid, un des fils du Dauphin étoit appellé à la Couronne d'Espagne ; que le Cardinal Portocarrero avoit constamment & utilement travaillé pour un Prince de France ; qu'il avoit empêché qu'un testament contraire, extorqué par la Reine, ne fût exécuté.

L'événement prévu depuis long-tems arriva. Charles II, Monarque souverain de tant d'Etats, mourut le premier Novembre de l'année 1700, & sa mort causa bientôt après l'embrasement général de toute l'Europe.

Par son testament, signé le 2 Octobre précédent, il reconnut le droit de l'Infante Marie-Thérese, sa sœur, Reine de France, & mere du Dauphin, & celui

de la Reine Anne, sa tante, par conséquent celui du Dauphin, qui devoit être son unique héritier, conformément aux loix de ses Royaumes; mais pour éviter l'alarme que l'Europe concevroit de l'union de tant d'Etats à la Monarchie de France, dont le Dauphin étoit le seul héritier présomptif, Charles appelloit à sa succession le Duc d'Anjou, second fils du Dauphin, & le nommoit héritier de tous ses Royaumes & Seigneuries, sans en excepter aucune partie, & sans démembrement. Il ordonnoit à tous ses Sujets & Vassaux de le reconnoître pour leur Roi & Seigneur naturel. Il vouloit que jusqu'à l'arrivée de ce Prince à Madrid, & même jusqu'à sa majorité, le Royaume fût gouverné par un Conseil de Régence, ou *Junte*, dont il nomma les Sujets, & la Reine à la tête de ce Conseil.

Immédiatement après la mort du Roi

d'Espagne, *la Junte* écrivit au Roi, pour lui donner part de cet événement, & l'Ambassadeur d'Espagne eut ordre de remettre à Sa Majesté le testament, & la lettre signée de la Reine & des Conseillers qui composoient *la Junte.*

Comme on doutoit à Madrid, si le Roi accepteroit les dernieres propositions du Roi Catholique; dans cette incertitude, *la Junte* ordonnoit à Castel Dos Rios, en cas de refus de la part de Sa Majesté, de faire incessamment passer à Vienne le même Courier envoyé de Madrid; l'intention du feu Roi ayant été de déférer sa succession entiere à l'Archiduc, si sa disposition n'étoit pas acceptée en France.

Le Roi étoit alors à Fontainebleau. A l'arrivée du Courier, l'Ambassadeur d'Espagne communiqua les ordres qu'il venoit de recevoir, à celui des Ministres à qui le Roi confioit le département des Affaires étrangeres, & demanda une au- 1700.

dience particuliere à Sa Majesté. Avant que d'en fixer l'heure, elle voulut entendre les avis de son Conseil, & décider de la résolution qu'elle auroit à prendre sur un événement peu attendu, mais si important à la famille Royale, au bien du Royaume, au repos général de l'Europe.

Le Conseil étoit composé de M. le Dauphin, principalement intéressé à la disposition faite par le Roi d'Espagne; du Comte de Pontchartrain, Chancelier de France; du Duc de Beauvilliers, chef du Conseil des Finances, Gouverneur des Princes enfans de France; & du Marquis de Torcy, Secretaire d'Etat ayant le département des Affaires étrangeres.

Il étoit plus aisé de prévoir que de prévenir les suites de la décision dont il s'agissoit. Le Roi s'étoit engagé à rejetter toute disposition que le Roi d'Espagne pourroit faire de sa Monarchie, en fa-

veur d'un Prince de France, à quelque titre que l'acte en seroit fait : testament, donation, toute forme que ce fût, souffroit une exclusion. Sa Majesté contrevenant à ses engagemens, s'attiroit le reproche de violer la parole sacrée des Rois ; & encore en y manquant, la guerre étoit inévitable. L'objet principal que le Roi s'étoit proposé, en pressant la conclusion de la paix signée à Riswick, avoit été de laisser à ses Peuples le tems de se rétablir, après une longue suite de guerres ; lorsqu'ils commençoient à peine à jouir de quelque repos, ils se verroient encore obligés de soutenir le poids d'une nouvelle guerre, qui deviendroit incessamment universelle, puisqu'il n'y avoit pas lieu de se flatter que les Princes voisins de la France, alarmés de sa puissance, souffrissent tranquillement que son autorité s'étendît à donner des loix, sous le nom de son petit-fils, aux Etats sou-

mis à la Couronne d'Eſpagne, dans l'ancien & le nouveau Monde.

D'un autre côté il y avoit à conſidérer que ſi le Roi refuſoit d'acceper les diſpoſitions du teſtament, ce même acte transféroit la ſucceſſion totale à l'Archiduc. Le même Courier dépêché en France, paſſoit à Vienne. La nation Eſpagnole n'auroit pas héſité à reconnoître pour ſon Roi, le ſecond fils de l'Empereur. La Maiſon d'Autriche réuniſſoit encore, entre le pere & le fils, la puiſſance de Charles-Quint, autrefois ſi fatale à la France. La paix conclue à Riſwick n'en étoit pas plus aſſurée: le Traité de partage ne ſuffiſoit plus pour la maintenir.

L'Empereur avoit refuſé opiniâtrément de ſouſcrire à ce Traité, dans le tems qu'il avoit lieu de craindre l'effet des liaiſons de la France avec l'Angleterre & la Hollande. Ses alarmes étoient diſſipées par les avis ſecrets que les Miniſtres

de ces deux Puissances avoient confiés à ceux de la Cour de Vienne. Nuls préparatifs de leur part, ne donnoient à ce Prince le moindre lieu de croire que le Roi Guillaume & la République de Hollande eussent intention de soutenir, par les armes, la disposition faite des Etats de la Couronne d'Espagne. L'Empereur pleinement rassuré, n'auroit pas accepté ce qu'il avoit refusé, lorsqu'il avoit eu le plus sujet d'être alarmé.

Le Roi n'acceptant pas le testament, n'avoit de parti à prendre que d'abandonner totalement la succession d'Espagne, ou de faire la guerre pour conquérir la part que le Traité de partage assignoit à la France.

Un abandon général privoit les Princes ses enfans de leurs droits légitimes, reconnus par le Roi Charles, par la nation Espagnole, & enrichissoit, à leurs dépens, la Maison d'Autriche, si enne-

mie de celle de France, que l'Empereur avoit mieux aimé s'expoſer à tout perdre, que de conſentir à partager avec elle cette grande ſucceſſion.

Si le Roi ſe déterminoit à la guerre, pour maintenir les engagemens pris avec l'Angleterre & la Hollande, il étoit indubitable qu'il ſeroit obligé d'en ſoutenir ſeul tout le poids; mais de plus on devoit s'attendre que peu de tems après qu'elle ſeroit commencée, ces Alliés infidéles s'uniroient aux ennemis de Sa Majeſté, & s'oppoſeroient à l'exécution de ce même Traité dont elle auroit craint de violer les engagemens.

La guerre étoit néceſſaire pour les ſoutenir. Elle étoit onéreuſe à la France, mais de plus elle étoit injuſte. Quelle raiſon pour la déclarer à l'Eſpagne? A quel titre s'emparer d'une partie de ſes Etats? Quel tort ſon dernier Maître avoit-il fait à la France, en reconnoiſſant un

de ſes Princes pour ſon héritier univerſel ? Et quelle injure lui faiſoit la nation Eſpagnole, de ſe ſoumettre & ſe conformer aux volontés équitables de ſon Roi ? Elle ſe donnoit ſans réſerve : la France en la rejettant, l'auroit regardée comme ennemie, ſans autre raiſon que de croire qu'il convenoit mieux à ſes intérêts de s'emparer d'une partie des Etats de l'Eſpagne, ſans autre droit que celui d'un Traité dont ſes Alliés avoient déja violé les conditions eſſentielles.

Si la guerre étoit inévitable, il falloit la faire pour ſoutenir le parti le plus juſte, & certainement c'étoit celui du teſtament, puiſque le Roi d'Eſpagne rappelloit ſes héritiers naturels à ſa ſucceſſion, dont ils avoient été injuſtement exclus par ſes prédéceſſeurs.

Il y avoit lieu de croire que malgré le déſordre des finances d'Eſpagne, cette Monarchie ne ſeroit pas encore hors

d'état d'aider la France à s'oppoſer à la diviſion de ſes Etats. L'Eſpagne livroit pour ſa défenſe de fortes Places, des Ports dont la ſituation facilitoit le commerce de la France, & pouvoit ruiner celui de ſes ennemis. On pouvoit ſe flatter que les Indes ne ſeroient pas d'un médiocre ſecours.

Le Secretaire d'Etat appuya de toutes ces raiſons l'avis qu'il ouvrit dans le Conſeil, d'accepter le teſtament.

Le Duc de Beauvilliers qui parla enſuite, conclut à s'en tenir au Traité de partage, perſuadé que la guerre, ſuite néceſſaire de l'acceptation, cauſeroit la ruine de la France.

Le Chancelier reprit en détail les différens avantages qu'il y avoit à ſe promettre de l'un ou de l'autre parti; il les expoſa clairement & réciproquement; il fit la récapitulation des inconvéniens que chacun de ces partis entraînoit néceſſai-

trement ; enforte que n'osant prononcer sur une question si importante, dont la décision feroit ou louée ou blâmée généralement, suivant l'événement, il conclut que le Roi seul, plus éclairé que ses Ministres, pouvoit connoître & décider, suivant les lumieres de Sa Majesté, ce qui convenoit le mieux à sa gloire, à sa famille Royale, au bien de son Royaume & de ses Sujets.

Monseigneur le Dauphin parla peu ; & sans hésiter, il conclut à l'acceptation du testament, plus touché de voir son second fils régner sur toute la Monarchie d'Espagne, que d'être lui-même Souverain des Royaumes de Naples & de Sicile.

Le Roi décida, & voulut que la résolution qu'il prit d'accepter le testament, fût tenue secrette pendant quelques jours.

Les Ecrivains des derniers tems ont

prêt à entrer aussi dans la même alliance, lorsque les dispositions de l'Europe changerent.

Le plus fidéle & le plus puissant des Alliés du Roi dans l'Empire, fut l'Electeur de Baviere, alors Gouverneur des Pays-Bas Espagnols. Il engagea dans les mêmes liaisons l'Electeur de Cologne, son frere. Ces deux Princes, Oncles du Roi Philippe V, se dévouerent à soutenir son droit ; & malgré la perte de leurs Etats & de leurs dignités, ils persisterent avec fermeté dans le parti qu'ils avoient pris, comme le plus juste.

Le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux des Provinces-Unies, aussi blessés de l'infraction du Traité de partage, que s'ils en avoient fidélement observé les engagemens, balancerent cependant sur le parti qu'ils prendroient. Après des plaintes ameres, les Hollandois, pour les intérêts de leur commerce,

reconnurent le Roi d'Espagne. Incertains des Alliés, & des moyens qu'ils auroient pour soutenir une nouvelle guerre dans le tems qu'ils avoient le plus de besoin de repos, ils entretinrent pendant le cours de l'année suivante une négociation frauduleuse, qui ne cessa que lorsque la crainte & la jalousie des forces & du nouveau pouvoir de la France, unit enfin le Roi d'Angleterre & la République de Hollande avec la Maison d'Autriche, & qu'en vûe de soutenir ses intérêts, le fameux Traité, nommé *de la grande alliance*, fut signé à la Haye le 7 Septembre 1701, par les Ministres 1701. de l'Empereur, du Roi de la Grande-Bretagne, & des Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Déja la guerre étoit allumée en Italie. Le Prince de Vaudemont, Gouverneur du Milanez, avoit obéi aux dernieres volontés du feu Roi Charles II, ainsi que

les autres Gouverneurs de tous les Etats ſoumis à la Monarchie d'Eſpagne. Selon la demande du Prince de Vaudemont, le Roi avoit envoyé un corps de troupes pour la défenſe du Duché de Milan. Sa Majeſté fit paſſer enſuite dans cet Etat une forte armée, dont le Duc de Savoye fut déclaré Généraliſſime. L'Empereur de ſon côté fit entrer ſon armée en Italie. Si la bonne foi du Prince qui commandoit l'armée Françoiſe eut égalé ſa valeur, la France & l'Eſpagne auroient eu lieu de ſe promettre de cette guerre les ſuccès les plus heureux.

L'Empereur ſe ſoutint ſeul pendant la premiere année (1). Le Traité ſigné à la Haye l'aſſuroit qu'il ſeroit bientôt ſecouru : mais pour reſſentir l'effet des

(1) En 1701 le Prince Eugene força le poſte de Crepi, & reſta maître de tout le pays entre l'Adige & l'Adda. M. de Catinat reçut pluſieurs échecs. Le combat de Chiari, donné le premier Septembre, fut malheureux à la France.

promesses du Roi Guillaume, il falloit que le Parlement d'Angleterre concourût à l'accomplissement des engagemens que ce Prince avoit pris.

Il est rare que la nation Angloise pense unanimement. L'aigreur étoit alors très-vive entre les deux partis des Wigths & des Thorys. Le Roi de la Grande-Bretagne favorisoit les premiers, & leur confioit les charges, & les emplois principaux. Il étoit sûr de leurs suffrages dans le Parlement; mais il ne l'étoit pas de déterminer à la guerre une Nation fatiguée du poids de la guerre précédente, & qui ressentoit le préjudice que son commerce en avoit souffert. On auroit peut-être vainement représenté à ceux sur qui tombe le fardeau des subsides, que l'Europe étoit en danger de se voir incessamment opprimée, si le juste desir de maintenir sa liberté, ne réunissoit les Princes & les Etats intéressés à s'opposer

aux vastes desseins du Roi. L'ancien phantôme de la Monarchie universelle, touchoit moins les Anglois, que l'horreur des taxes qu'ils seroient obligés de payer en cas d'une guerre nouvelle.

1701. 16 Sept. Mais l'événement de la mort du Roi d'Angleterre Jacques II, & sur-tout la résolution que le Roi prit de reconnoître le Prince de Galles, en qualité de Roi de la Grande-Bretagne, changea les dispositions qu'une grande partie de la Nation témoignoit à conserver la paix. Les sentimens des différents partis se réunirent. Tous les Anglois unanimement regardoient comme une offense mortelle de la part de la France, qu'elle prétendît s'attribuer le droit de leur donner un Roi, au préjudice de celui qu'ils avoient eux-mêmes appellé, & reconnu depuis plusieurs années.

Le Roi d'Angleterre profita de cette disposition commune, & dans la haran-

gue qu'il fit au Parlement, il traita la reconnoissance du Prince de Galles, non-seulement comme la plus grande indignité que l'on pouvoit faire à sa personne & à la Nation, mais encore comme un acte intéressant également la Religion Protestante, la tranquillité présente & future, & le bonheur de l'Angleterre.

Le Roi Guillaume n'oublia pas d'exagérer le péril où le commerce de l'Angleterre, dans ses branches principales, étoit exposé, par l'union de l'Espagne avec la France.

Ce Prince flattant ainsi le génie des Anglois, reçut de la part des deux Chambres, des assurances d'indignation contre la France, de zèle pour le maintien du repos & de la liberté de l'Angleterre, aussi-bien que de toute l'Europe, & de l'empressement à soutenir les droits de la Maison d'Autriche, comme le seul moyen d'établir solidement la tranquillité commune.

Il obtint aussi les subsides nécessaires pour commencer & soutenir une guerre qu'il avoit représentée, & que la Nation vouloit regarder comme indispensable ; résolue « de ne point faire de paix, jus-» qu'à ce qu'elle eût reçu satisfaction de » la grande indignité qui lui avoit été » faite, par la reconnoissance du pré-» tendu Prince de Galles. »

Pour soutenir cette guerre, les Communes résolurent qu'il seroit levé & entretenu quarante mille hommes, pour la part que le Roi de la Grande-Bretagne devoit contribuer dans la grande Alliance, & quarante mille Matelots pour la flotte. Ce Prince demanda de plus dix mille hommes, qui lui furent accordés, pour un débarquement.

Pendant que tant d'ennemis s'assembloient contre la France, elle recevoit peu de secours de l'Espagne, affoiblie depuis long-tems, & qu'il falloit sou-

tenir par des dépenses immenses, mais nécessaires pour la conservation des différentes parties d'une Monarchie mal gouvernée depuis une longue suite d'années.

Les commencemens de la guerre furent heureux pour la France, & la campagne de 1703 lui fut glorieuse en Allemagne (1). Brisack se rendit à Monsei- 1703.

(1) Voici quelles furent les principales opérations de la guerre pendant les années 1702 & 1703. En 1702 les Impériaux entrerent dans le Duché de la Mirandole. Le Prince Eugene surprit Cremone, & en fut chassé le même jour, premier Février : le Maréchal de Villeroi y fut fait prisonnier. M. de Vendôme, le 24 Mai, fit lever le siége de Mantoue au Prince Eugene; & défit, le 26 Juillet, le Général Viscomti à Santa Vittoria. Albergoti s'empara de Regio & de Modene. Les deux partis s'attribuerent le gain de la bataille de Luzara, donnée le 15 Août. M. de Vendôme prit Luzara & Guastalla. En Flandre, les ennemis prirent Venlo le 23 Septembre, Ruremonde le 8 Octobre, & la Citadelle de Liége le 23 du même mois. En Allemagne, M. de Blainville rendit Keiserwert le 13 Juin. Le Duc de Baviere surprit Ulme le 8

gneur le Duc de Bourgogne. Le Maréchal de Tallard prit ensuite Landaw, & défit

---

Septembre. M. de Melac rendit Landaw le 11 Septembre. M. de Villars prit Neubourg le 11 Octobre, & défit l'armée Impériale à Fredelinghen. Le Prince Fréderic de Brandebourg leva le siége de Rhimberg le 20 Octobre. Le Comte de Tallard prit Treves le 25 Octobre, la Ville & le Château de Traerbach le 6 Novembre. Nos troupes entrerent dans Nanci le 3 Décembre. Le Comte de Château-Renaud fut entierement défait le 22 Octobre, par le Duc d'Ormond, dans le port de Vigo, où il avoit conduit les galions du Mexique.

En 1703 les ennemis reprirent Rhimberg le 9 Févrer. Le Maréchal de Tallard fit lever le siége de Traerbach le 25 Février. Le Maréchal de Villars s'empara d'Offembourg, de Rastadt & des redoutes que les ennemis avoient sur la Quinche. Il prit le Fort de Kell le 9 Mars. L'Electeur se rendit maître de Neubourg sur le Danube, le 3 Février. Il battit les ennemis à Passau le 11 Mars, & à Burglenfeldt le 28, s'empara de Ratisbonne le 8 Avril, & fut joint le 11 Mai à Dutingen, par le Maréchal de Villars. L'Electeur prit Kuftein le 18 Juin, & Inspruk le 26. M. de Vendôme força le passage des montagnes à l'entrée du Trentin, le 26 Juillet. M. de Vaubecourt prit Barsello le 27 Juillet. M. de Legal mit en déroute, le 30 Juillet, un détachement

près

près de Spire, l'armée des ennemis, commandée par le Prince de Hesse-Cassel, devenu depuis Roi de Suede.

La face des affaires changea l'année suivante (2). Le succès malheureux de la 1704.

du Prince de Baden. Le Maréchal & l'Electeur défirent entierement à Hocstet le Comte de Stirum, le 20 Septembre. Dans les Pays-Bas, le Maréchal de Villeroi força Tongres le 10 Mai. Marlborough prit Bonn le 15 Mai, & Hui le 26 Juin. Les François eurent l'avantage au combat d'Eketem, donné le 30 Juin. Les ennemis prirent Limbourg le 27 Septembre, & la Ville de Gueldres le 17 Décembre. M. de Vendôme battit le Général Viscomti. Le Duc de Bourgogne prit le Vieux-Brisack le 6 Septembre. Le Prince de Hesse fut vaincu par le Maréchal de Tallard, qui prit ensuite Landaw. Les Impériaux se saisirent de Bamberg le 30 Novembre. Les flottes Angloises & Hollandoises furent battues plusieurs fois par les vaisseaux François.

(2) Dans cette année 1704, le Roi d'Espagne eut d'abord quelques succès contre le Roi de Portugal, qui le repoussa ensuite. La flotte Angloise s'empara de Gibraltar le 4 Août. M. de Vendôme se rendit maître des Etats du Duc de Modene, qui s'étoit joint à l'Empereur. Les Impériaux s'emparerent des Etats du Duc de la

bataille d'Hocſtet força l'Electeur de Baviere à repaſſer le Rhin avec l'armée

---

Mirandole, qui traitoit avec la France. Le Grand Prieur de Vendôme prit Revere le 10 Avril. M. de la Feuillade prit le château de Suze le 12 Juin. Il s'étoit emparé ſur la fin de l'année précédente de toute la Savoye, excepté de Montmeliand. Les François prirent encore en Italie Verceil le 20 Juillet, la Ville d'Yvrée & Senſano. En Allemagne, l'Electeur prit Paſſau le 9 Janvier, & Marlborough Donavert le 2 Juillet. La bataille d'Hocſtet ſe donna le 13 Août. Le prince Eugene & Marlborough y remporterent une victoire complette ſur les armées de France & de Baviere. M. de Tallard fut fait priſonnier. Les ennemis gagnerent plus de 80 lieues de pays. Ils prirent le 23 Novembre Landaw, Traerbach le 19 Novembre, & Treves le 29 Octobre.

L'année ſuivante 1705, en Italie, les François prirent Villefranche le 7 Février, & le château le 3 Avril, la Mirandole le 11 Mai, Chivas le 28 Juillet. Le champ de bataille reſta aux François dans le combat de Caſſano, donné le 16 Août. Nous prîmes Soncino le 23 Octobre, & les ennemis prirent Montmeliand le 11 Décembre. En Eſpagne, le Maréchal de Teſſé fut obligé de lever le ſiége de Gibraltar ; & les Portugais prirent en Mai Salvaterra, Valencia, Alcantara & Albuquerque. Gironne ſe déclara pour l'Archi-

du Roi, dont il avoit le commandement. Son pays devint la proie des ennemis.

Ce Prince revenu dans les Pays-bas, dont il étoit Vicaire général pour le Roi d'Espagne, ne fut pas plus heureux deux ans après à Ramilli, & la fatale déroute 1706.
de l'armée du Roi, arrivée au mois de Mai 1706, livra les Pays-Bas aux ennemis de la France & de l'Espagne (3).

duc le 4 Octobre. Barcelone se rendit à ce Prince le 9 Octobre. Le Maréchal de Villars força les lignes de Veissembourg le 3 Juillet. Hombourg se rendit au Marquis de Conflans. Le Prince de Bade força les lignes de Haguenau le 28 Septembre, & entra le 5 Octobre dans la Ville. En Flandre, les ennemis forcerent les lignes de Vignemont, & prirent Tillemont & Leuve. L'Electeur prit Dieft le 25 Novembre.

(3) Pendant la Campagne de 1706, on perdit en Espagne Villareal le 8 Janvier, Alcantara le 16 Avril. On leva le siége de Barcelonne le 12 Mai. La Catalogne fut ouverte à l'Archiduc. Les Portugais prirent Ciudad-Rodrigo & Albuquerque. Les ennemis s'emparerent de Carthagene le 30 Juin, de Salamanque le 8 Juillet, allerent à Madrid, & y proclamerent Roi l'Ar-

Ce ne fut pas encore la fin des malheurs. Le siége de Turin mal entrepris, mal conduit, donna le tems au Prince Eugene de voler au secours du Duc de Savoye. L'armée du Roi, forcée dans ses lignes, se retira en Dauphiné. On consentit aux conditions d'une capitulation dressée par le Prince Eugene, pour ra-

chiduc. Ils prirent Alicante le 4 Septembre. On reprit sur eux Carthagene le 18 Novembre. Les Isles d'Yvica & de Majorque se rendirent à l'Archiduc. On reprit Alcantara sur les Portugais, le 14 Décembre. En Flandre, la bataille de Ramilly, livrée le 23 Mai, & fatale à la France, nous fit perdre Louvain, Bruxelles, Malines, Lierres, Bruges, Gand, Anvers, Oudenarde, Ostende, Menin, Ath, &c. En Italie, nous prîmes d'abord le château de Nice le 4 Janvier, & nous gagnâmes la bataille de Calcinato le 19 Avril; mais ensuite nous levâmes le siége de Turin le 7 Septembre; nos lignes furent forcées par le Prince Charles, & nous perdîmes le Modenois, le Mantouan, le Milanez, le Piémont, enfin le Royaume de Naples. En Allemagne nous eûmes quelques avantages; nous prîmes Drusenheim le 2 Mai, Haguenau le 11 Mai, & l'Isle du Marquisat le 30 Juillet.

mener en France ce qui restoit en Italie de troupes victorieuses de celles de l'Empereur, dans une bataille que le Comte de Medavi gagna sur les Impériaux, commandés par le Prince de Hesse-Cassel, dans le tems qu'on capituloit pour assurer la sortie de ces troupes hors de l'Italie, abandonnée à l'armée de l'Empereur.

Le Roi d'Espagne n'étoit pas plus heureux. L'arrivée d'une flotte Angloise devant Barcelone, l'avoit obligé de lever avec précipitation le siége de cette place, où l'Archiduc s'étoit enfermé. Nul passage ne se trouvant libre au Roi d'Espagne, pour retourner dans son Royaume, il fut obligé d'y rentrer par la France.

Le Roi soutenoit avec fermeté, tant d'événemens si différens du bonheur dont ses armes étoient autrefois accompagnées. Il y eut quelque lueur flatteuse du retour de cette ancienne prospérité,

lorqu'au commencement de la Campa-
1708. gne de 1708 (1), Monseigneur le Duc

---

(1) Pendant les deux années de 1707 & de 1708, on fit les opérations suivantes. En 1707 nos troupes évacuerent toute la Lombardie. Les ennemis prirent Capoue le 2 Juillet, Naples le 8, enfin tout le reste du Royaume; Gaëte le 30 Septembre, le château de Suze le 13 Octobre, & Orbitello le 21 Décembre. M. le Maréchal de Barwick gagna la bataille d'Almanza le 25 Avril, & nous prîmes Requena le 3 Mai, Valence & les autres Villes de ce Royaume; Sarragosse le 25 Mai, Serpa le 26 Mai, Alcira le 10 Juin, Mequinença le 7 Juillet, Mouçon le 7 Août, Puicerda & toute la Cerdagne; Ciudad-Rodrigo le 4 Octobre, la ville de Lerida le 13 Octobre, & le château le 12 Novembre. Les ennemis leverent le siége de Toulon le 22 Août. Le Maréchal de Villars surprit les lignes de Stolophen le 22 Mai, s'empara du Duché de Wirtemberg, & leva des contributions jusques au-delà du Danube, prit Schorendorf, battit le Général Jances, le fit prisonnier; mais l'Electeur de Hanovre le força de repasser le Rhin. Sur mer nous eûmes plusieurs avantages.

Dans l'année 1708, nous prîmes Gand, Bruges, & Plassendal. Dans le combat d'Oudenarde les ennemis eurent l'avantage, le 11 Juillet. Ils assiégerent Lille le 22 Août, & la prirent le 23 Octobre, & la citadelle le 8 Décembre. Les

de Bourgogne, commandant l'armée de Sa Majesté, surprit la ville de Gand; mais l'espérance de progrès heureux pendant le cours de cette campagne, s'évanouit à la fatale journée d'Oudenarde, aussi malheureuse que mal concertée, funeste effet de la jalousie entre les Courtisans d'un jeune Prince, & le Général qui commandoit l'armée sous ses ordres.

Cet événement fit perdre à l'Espagne ce qu'elle possédoit encore dans les Pays-Bas, à l'exception seulement de Luxembourg, de Mons & de Nieuport. Il auroit de plus entraîné la France à subir les conditions les plus dures, pour obtenir une paix devenue nécessaire, si Dieu proté-

---

Alliés reprirent Gand le 30 Décembre. Les Anglois s'emparerent de la Sardaigne le 15 Août, & du Port-Mahon le 29 Septembre. Le Duc de Savoye prit les Forts d'Exilles, de Fenestrelles & de la Perouze. En Espagne nous eûmes quelques succès.

geant le Roi, n'eût, après l'avoir humilié, aveuglé ses ennemis.

Quoique son courage parût à toute épreuve, il sentoit intérieurement la juste douleur que lui causoit la prolongation d'une guerre dont le poids accabloit ses Sujets. Plus touché de leurs maux que de sa propre gloire, il avoit employé, pour les terminer, différens moyens d'entamer une négociation.

L'opinion commune étoit que la seule voie de parvenir à la paix, étoit de s'adresser à la Hollande. C'étoit la route suivie depuis 1706. Déja plusieurs propositions d'accommodement avoient été faites à cette République. Le tems des succès favorables, est le tems de présenter la paix; mais elle n'est pas écoutée, si elle n'est pas appuyée de la victoire.

Les tentatives faites après tant d'événemens sinistres, produisirent pour toute réponse, que les Hollandois inséparable-

ment attachés à leurs Alliés, exigeoient comme condition préliminaire, comme base des Traités à faire, que l'Espagne & les Etats dépendans de cette Monarchie, dans l'ancien, comme dans le nouveau Monde, appartiendroient à la Maison d'Autriche; Que la République de Hollande, toujours inquiéte des desseins de la France, auroit dans les Pays-Bas une barriere suffisante pour sa sûreté & pour calmer ses justes allarmes; Que le commerce de ses Sujets avec la France, seroit assuré; & les avantages accordés à Riswick sur cet article, augmentés.

Ces conditions préliminaires réglées, on pouvoit ensuite négocier sur les autres conditions de la paix.

Ces impérieuses demandes étoient soutenues par les discours des ennemis de la France. Leur langage ordinaire étoit, qu'on devoit se défier de ses artifices, être en garde contre la séduction; qu'une

paix ſolide, telle que l'Europe devoit la déſirer pour aſſurer ſon repos & ſa liberté, ne ſeroit jamais du goût des François, ni le véritable objet du Roi leur maître; qu'il n'en avoit d'autres que de diviſer une ligue puiſſante, dont l'union entre les parties dont elle étoit composée, faiſoit la force principale: encore quelques années de guerre, diſoit-on, & la France ſi formidable ne ſera plus à craindre.

Ces diſcours & la dureté des conditions prétendues par les ennemis, paroiſſoient à bien des gens en France, autant de ſuppoſitions répandues pour abuſer les peuples, & faire ſupporter patiemment les maux de la guerre.

Mais enfin la vérité ſe fit connoître. Le Comte de Bergheik, Intendant des Pays-Bas pour le Roi d'Eſpagne, avoit entamé, après la bataille de Ramilli, une eſpece de négociation avec Wanderduſſen, Penſionnaire de la ville de Tergaw,

Le Roi l'avoit approuvée, & le Président Rouillé, chargé pour lors des ordres de Sa Majesté auprès de l'Electeur de Baviere, avoit été admis au secret. On le communiqua au sieur Hannequin, Echevin de Roterdam, dont les bonnes intentions pour la paix avoient paru en d'autres occasions, principalement à la paix conclue à Riswick. Il eut ordre d'instruire le Pensionnaire de Hollande des conditions que le Roi consentiroit d'accorder pour terminer la guerre.

On pouvoit croire alors que les événemens de l'année 1706 décideroient du partage à faire, pour le repos de l'Europe, entre le Roi Philippe & l'Archiduc.

Le premier, contraint de sortir du Royaume d'Espagne, tenoit encore sous son obéissance les Royaumes de Naples & de Sicile; on jugeoit qu'il pourroit se contenter de les conserver avec les au-

tres Etats de la Couronne d'Espagne en Italie, & laisser l'Espagne à l'Archiduc, qui pour lors en étoit possesseur. Les malheurs de la guerre autorisoient ce partage.

Il ne fut plus à propos l'année suivante. Les troupes de l'Empereur entrées dans le Royaume de Naples s'en emparent aisément, pendant qu'en Espagne la bataille d'Almanza gagnée par le Duc de Barwick, remit sous l'obéissance du Roi légitime toutes les Provinces de ce Royaume, à l'exception de la Catalogne.

Le Roi Philippe ne possédoit plus du côté de l'Italie, que la Sicile & les places situées sur la côte de Toscane. Ainsi le plan pour la paix conforme à l'état des affaires en 1706, ne convenoit plus en 1707. Mais ce Prince maître des Indes Occidentales, pouvoit accorder aux Hollandois de grands avantages pour leur

commerce, & peut-être supérieurs à ceux qu'ils auroient obtenus de la Maison d'Autriche. Un intérêt si sensible paroissoit un moyen propre à les porter à la paix.

Le sieur Ménager député pour la ville de Rouen au Conseil de commerce, bien instruit de ce qui regardoit le commerce des Indes Occidentales, avoit formé un projet suivant les connoissances que son séjour en Espagne lui avoit acquises, & prétendoit qu'il étoit facile, en suivant ses idées, d'assurer, sans préjudice de l'Espagne, & de concert avec elle, le commerce de toutes les Nations de l'Europe au nouveau Monde. Le Roi goûta ce projet, & comme Ménager eut occasion d'aller à la Haye pour des affaires particulieres, Sa Majesté lui permit de communiquer son projet à quelques-uns des principaux de la République de Hollande.

Il le fit voir au Pensionnaire Heinsius,

au Baron de Duywenworden & à Vanderdussen ; mais quand même ils en auroient jugé favorablement, & qu'ils auroient cru du bien de leur patrie de travailler à le faire accepter, les disgraces de la Campagne de 1708 auroient détruit toute espérance de paix.

Cependant le rétablissement en devenoit chaque jour plus nécessaire à la France. Le Roi, pere de ses sujets, se croyoit plus obligé à leur procurer le repos, qu'à continuer, au prix de leur sang, des efforts inutiles pour maintenir le Roi son petit-fils sur le trône d'Espagne. L'Etat épuisé par des dépenses désormais insoutenables, ne pouvoit réparer tant de malheureux événemens que par la paix, & la plus prompte étoit la meilleure.

Le plan proposé pour le commerce par Ménager, auroit pu servir d'introduction à la négociation ; mais il ne fut pas écouté,

dès qu'il parut que pour base il établiroit la condition de laisser au Roi Philippe V la Couronne d'Espagne & les Indes. Il fallut tenter d'autres voies.

Environ deux ans auparavant, un Résident du Duc de Holstein-Gottorp auprès des Etats-Généraux, vint à Versailles de son pur mouvement, & sans aucune mission. Il se présenta au Ministre du Roi chargé du département des affaires étrangeres, & offrit ses soins pour faire passer secrettement, par des voies non suspectes, telles propositions que Sa Majesté jugeroit à propos pour avancer la paix. Sa bonne volonté fut louée ; mais avant que d'en faire usage, le Roi voulut qu'en le renvoyant à la Haye, on lui dît seulement de faire sçavoir au Pensionnaire, que Sa Majesté consentoit à traiter sur le fondement des conditions que ses ennemis qualifioient de préliminaires ; qu'il étoit nécessaire de convenir d'un lieu où l'on

pût conférer secrettement, & d'envoyer un passeport pour la sûreté du Ministre que le Roi chargeroit de ses ordres.

On convint avec ce Résident, nommé Pettekum, d'entretenir avec lui la correspondance que demandoit le bien des affaires & son zéle pour la paix. Il repartit pour la Haye, & s'acquittoit des commissions dont il avoit été chargé, lorsque le Comte de Bergheick vint de Mons à Versailles vers la fin du mois de
1709. Janvier 1709, & rendit compte au Roi des instructions secrettes que le Roi Catholique lui avoit envoyées, avec un ordre de les communiquer à Sa Majesté.

Ces instructions écrites de la main de ce Prince, contenoient un ample pouvoir d'offrir aux Hollandois toutes les conditions qu'ils demanderoient pour la sûreté de leur commerce. Il en informa Heinsius & Wanderdussen, & la réponse commune de l'un & de l'autre fut portée

sur le champ à Mons, par un nommé Lamberg qu'ils y envoyerent. Elle contenoit que « les propositions que Bergheick auroit à faire seroient écoutées, » s'il avoit pouvoir d'offrir l'Espagne & » les Indes pour les céder à la Maison » d'Autriche, comme condition fonda» mentale & nécessaire de la paix. »

Un Ministre du Roi d'Espagne ne pouvoit pas suivre une négociation, dont le premier article auroit été de consentir à détrôner son Maître. Bergheick se retrancha sur les avantages que les Hollandois trouveroient pour leur commerce, en traitant avec le Roi d'Espagne, & dit à Lamberg qu'actuellement il venoit de recevoir de ce Prince le pouvoir d'entamer avec la République une négociation secrette; qu'il en enverroit la copie à Wanderdussen; que pour agir de concert dans une affaire si importante, il étoit nécessaire de se parler avec une con-

fiance égale & réciproque des deux côtés ; qu'il se rendroit en tel lieu qui lui seroit indiqué pour conférer, & qu'enfin les propositions qu'il feroit pour le commerce des sujets de la République, seroient si sûres & si avantageuses, que ses Ministres ne balanceroient pas à les accepter. Il reçut pour réponse un Mémoire écrit de la main de Wanderdussen, contenant ces mots :

» Le Comte de Bergheik sçaura qu'à
» moins qu'on ne fasse les mêmes offres
» faites ci-devant des Espagnes & des
» Indes, du Milanez & des Pays-Bas,
» & ce qui a été ajouté, comme aussi un
» Traité favorable de commerce, on ne
» pourra parler confidemment sur les au-
» tres articles préliminaires. »

Ces conditions si dures étoient à peu près les mêmes que Pettekum avoit portées en Hollande, comme devant servir de fondement à la paix générale. Il avoit

écrit depuis son arrivée à la Haye, qu'il reviendroit incessamment à Versailles pour y rendre compte de sa mission. Mais tel étoit l'état des affaires au commencement de l'année 1709 (1), que tous les mo- 1709.
mens étoient à ménager pour parvenir à la paix. Il paroissoit essentiel de lier pour cet effet des conférences, d'en convenir à quelque prix que ce fût, & de rendre inutiles, avant l'ouverture de la Campagne, les détours & les artifices que les ennemis mettoient en usage, pour éloigner & dissiper toute apparence de négociation.

(1) On a vû plus haut les pertes que nous fîmes en 1708. Dans l'année 1709, les ennemis prirent Tournai le 29 Juillet, & la citadelle le 3 Septembre. Le 11 Septembre se donna la bataille de Malplaquet, la plus meurtriere de toute cette guerre. Le champ de bataille resta aux ennemis. Ils prirent Mons le 26 Octobre. Le Comte du Bourg sauva l'Alsace, en battant le Comte de Merci, à Ottmersheim, le 26 Août. En Espagne, nous prîmes quelques [illegible] & remportâmes quelques avantages peu considérables.

Ainsi, sans attendre le retour prochain de Pettekum, le Roi commanda à celui de ses Ministres, qui avoit le département des affaires étrangeres, d'écrire directement à Wanderdussen, que Sa Majesté ayant vû le Mémoire écrit de sa main, consentoit, pour le bien de la paix, à traiter aux conditions demandées pour servir de base à la négociation. Elles étoient toutes répétées exactement, & moyennant le consentement donné à ces préliminaires, la Lettre finissoit par la demande d'un passeport, tant pour la personne que le Roi chargeroit de ses ordres, que pour le Comte de Bergheick.

Il y avoit lieu de croire que les Hollandois insistant opiniâtrément sur la cession absolue de la Monarchie d'Espagne, comme condition fondamentale de la paix, refuseroient d'admettre aux conférences un Ministre du Roi Philippe. Ce refus indubitable de leur part, n'avoit

pas échappé aux lumieres de Sa Majesté ; mais son intention étoit de faciliter, au moins à Bergheick quelque conférence secrette & particuliere avec les Députés que la République auroit choisis, en sorte que seul avec eux, il eût le moyen de faire des offres capables de toucher les Provinces-Unies & de les engager pour l'intérêt même de leurs sujets, à maintenir le Roi d'Espagne sur le Trône où Dieu l'avoit placé.

Pettekum apporta la réponse de Wanderdussen au Ministre qui lui avoit écrit de l'ordre exprès de Sa Majesté. Il envoya le passeport pour la sûreté du Plénipotentiaire qu'elle choisiroit. Le Pensionnaire demandoit qu'il se rendît à Anvers, à dessein de le faire ensuite approcher de la Haye ; car il croyoit plus à propos de tenir les conférences dans un lieu dépendant de la Province de Hollande, que dans le Brabant, Il consi-

déroit que les ordres feroient plus promptement donnés, à caufe de la proximité de la Haye, les difficultés applanies; que l'Etat enfin feroit plus maître de la négociation, & d'y employer plus aifément un de fes membres.

La réponfe de Wanderduffen à Bergheick apportée auffi par Pettekum, étoit un refus du paffeport demandé; elle contenoit que pour la fûreté du fecret des conférences, il y falloit fimplement admettre le Plénipotentiaire de France.

Le tems de la campagne approchoit, à peine reftoit-il trois mois avant fon ouverture, & lorfqu'elle feroit commencée, la négociation, ou fe romproit, ou le fuccès en deviendroit plus difficile.

Le Roi délibéra fur le choix du fujet à qui Sa Majefté confieroit fes inftructions & fes pouvoirs pour une commiffion fi importante au bien de fon Royaume. Entre différens fujets, Elle choifit le

sieur Voisin, alors Conseiller d'Etat; il avoit été Intendant à Maubeuge, & pendant que le Roi assiégeoit Namur l'année 1692, Voisin & sa femme avoient eu l'art & le bonheur de plaire à Madame de Maintenon, demeurée à Dinan.

Lorsqu'il apprit par le Secretaire d'Etat pour les Affaires étrangeres la distinction dont le Roi l'honoroit, loin de regarder ce choix comme une grace, il jugea que c'étoit un fardeau trop pesant pour lui, & dans le mêm instant il prit le parti de refuser. Il s'excusa d'abord sur son incapacité, dit avec agitation, qu'il n'avoit jamais manié d'affaires politiques, élevant ensuite le ton avec un mouvement de colere : « Je suis, dit-il, » si las de m'entendre nommer par le Public chaque fois qu'il vaque quelque » place considérable, & de n'en obtenir » aucune, que je ne veux pas me char-

» ger d'une telle commiſſion, dont je » ne pourrois attendre que peines & dé» ſagrémens. »

En vain le Secretaire d'Etat voulut relever les marques d'eſtime & de confiance que le Roi lui donnoit, l'importance de l'emploi & la qualité du ſervice qu'il rendroit à Sa Majeſté & au Royaume, en travaillant à une paix ſi néceſſaire ; le tort, au contraire, qu'il ſe feroit, s'il refuſoit de répondre à un choix ſi honorable. Ces diſcours furent inutiles. Le ſieur Voiſin, comme guidé par la fortune qu'il avoit à ſa porte, & ne l'attendoit pas en Hollande, finit en diſant : » Je ſçaurai bien me dégager, n'en ſoyez » pas en peine, je ne crains pas que le » Roi m'en ſçache mauvais gré. » Il ſortit en même tems, alla à Saint Cyr, & le lendemain, le Roi nomma le ſieur Rouillé, Préſident au Grand-Conſeil, pour aller en Hollande conférer avec les

Députés

Députés des Etats-Généraux, & travailler avec eux au rétablissement de la paix générale.

Rouillé avoit été Ambassadeur en Portugal, & depuis chargé des ordres du Roi auprès de l'Electeur de Baviere, lorsque ce Prince retourna dans les Pays-Bas, après la fatale bataille d'Hocstet. Pendant son séjour auprès de l'Electeur, il avoit entamé un commencement de négociation avec ce même Wanderdussen désigné pour conférer avec le Plénipotentiaire que le Roi enverroit; ainsi la matiere n'étoit à son égard ni nouvelle, ni étrangere.

Les instructions qu'il reçut de Sa Majesté, écartoient toutes les difficultés que pour l'ordinaire les Négociateurs trouvent ou suscitent à l'ouverture d'une négociation. Comme il n'y avoit point de tems à perdre, elle lui prescrivit d'admettre les pouvoirs dont les Députés de

la République de Hollande feroient revêtus, fans s'arrêter à difcuter fcrupuleufement leur validité. Elle voulut qu'il ne s'étendît pas en longs difcours, pour prouver qu'elle defiroit fincérement le rétabliffement du repos de l'Europe. La preuve la plus complette de la fincérité de fes intentions, étoit l'ordre qu'elle lui donnoit de déclarer, dès la premiere conférence, qu'elle confentoit d'abandonner pour le bien de la paix, l'Efpagne, les Indes, le Milanez, les Pays-Bas; d'accorder à la Hollande des traitemens favorables pour fon commerce, & la sûreté d'une barriere en Flandre.

Le fort des armes, toujours incertain, renverfe aifément les négociations de paix, quand même elles font les plus avancées. Celle dont il s'agiffoit alors, étoit appuyée fur de foibles fondemens; elle n'étoit pas même encore commencée.

La campagne étoit prête à s'ouvrir, & ses premiers événemens pouvoient détruire toute espérance de paix. Le moyen le plus sûr d'éviter de nouveaux malheurs où l'Europe se verroit plongée, étoit de conclure promptement, & de prévenir le tems où les armées seroient assemblées. Le Roi convenoit déja des plus grandes conditions de la paix, consentant à celle que les Hollandois nommoient préliminaires. On pouvoit régler en général les autres conditions des Traités, marquer un tems pour donner la forme aux articles, & cependant suspendre les hostilités.

Le Président Rouillé eut ordre de le proposer aux Députés qui seroient nommés pour entrer avec lui en conférence, & d'insister sur la nécessité de prendre ce parti, si l'on vouloit sincérement établir le repos général.

Les Royaumes de Naples & de Sicile

n'avoient jamais été compris dans le nombre des cessions exigées pour la paix. Une partie si modique de la succession d'Espagne ne devoit pas être disputée au Roi Philippe, pour tenir lieu d'un léger dédommagement de tant de grands Etats qu'il seroit obligé d'abandonner. Les Anglois seuls affectoient de craindre qu'un Prince de la Maison de France demeurât possesseur de ces deux Royaumes, maître par conséquent d'interrompre le commerce de l'Angleterre au Levant, & dans la Méditerranée. Mais cette crainte ne frappoit pas les Hollandois, & jusqu'alors ils ne s'étoient pas opposés à l'idée d'un dédommagement si peu proportionné à ce que le Roi sacrifioit au repos public. On pouvoit donc croire qu'ils en appuyeroient la proposition, & de plus qu'ils ne seroient pas contraires à la demande que Rouillé devoit faire, pour augmenter un partage si médiocre.

Ainsi le Roi voulut que la Sardaigne fût ajoutée aux Royaumes de Naples & de Sicile, avec les Places que l'Espagne possédoit sur les côtes de Toscane. Sa Majesté n'avoit pas seulement en vûe l'intérêt particulier du Roi son petit-fils, mais celui de toute l'Europe. Car il convenoit à son repos, que le Prince qui régneroit sur les deux Siciles, fût assez puissant pour se maintenir dans sa nouvelle domination. Car il auroit eu tout à craindre des desseins ambitieux de la Maison d'Autriche, soutenue d'un grand nombre de partisans, qui s'étoient déclarés hautement pour elle dans la derniere révolution du Royaume de Naples.

L'Archiduc devenant Roi d'Espagne, auroit entretenu facilement des intelligences secrettes à Naples & en Sicile; mais de plus il lui auroit été aisé d'y faire passer promptement des secours de troupes, s'il fût demeuré maître de la Sar-

daigne. Au reste le point principal étoit de faire la paix : chaque jour en augmentoit la nécessité pressante. Sa conclusion étoit le premier objet que le Roi se proposoit. Quelque desir que Sa Majesté eût d'adoucir la condition du Roi son petit-fils, elle ne vouloit pas retarder par de vaines contestations, un ouvrage qu'il étoit si important de terminer promptement.

Elle permit donc au Sieur Rouillé de se désister, quand il le jugeroit à propos, de la demande qu'il avoit faite de la Sardaigne & des Places de Toscane ; mais ce désistement devoit être suivant les dégrés qu'elle lui prescrivit.

Le premier, d'abandonner la Sardaigne, & de garder les Places de Toscane fortifiées.

Le second, de raser les fortifications de ces Places, & de laisser les lieux au Roi Philippe.

Le troisiéme, de céder les Places au Grand-Duc de Toscane, ou fortifiées, où démolies.

Le Roi desiroit si sincérement la paix, & sa bonne foi étoit si pure, que Sa Majesté prescrivit particuliérement à Rouillé de supprimer dans les conférences toute expression capable de laisser croire qu'il eût dessein de fomenter la jalousie que la République de Hollande commençoit à concevoir des desseins secrets de la Cour de Vienne; & véritablement cette République tenoit depuis long-tems une conduite directement contraire à ses anciennes maximes. La plus inviolable pour elle, étoit autrefois de faire ensorte que la balance fût égale entre les principales Puissances de l'Europe. Elle s'en étoit tellement écartée, qu'elle employoit maintenant ses richesses, & les épuisoit, pour faire pencher cette balance, ou plutôt l'entraîner en faveur de la Maison d'Autriche.

Ces réflexions si justes, paroissoient inutiles dans un tems ou la passion unissoit les ennemis de la France. Ce qu'on pouvoit dire pour éclairer les moins échauffés, eût été regardé comme un artifice pour diviser les Alliés. La bonne foi, la sincérité étoient les guides que le Négociateur devoit se proposer dans l'exécution des ordres du Roi.

Mais l'une & l'autre étoient réciproquement nécessaires de la part des Hollandois : & puisqu'ils traitoient pour leurs Alliés aussi-bien que pour eux-mêmes, l'équité & le bien de la paix demandoient également qu'ils prissent des précautions convenables & sûres, pour rétablir & maintenir le Roi Philippe dans la possession tranquille de cette espece de dédommagement dont il seroit obligé de se contenter.

Il n'y avoit pas lieu de douter que l'agitation ne devînt extrême en Espagne;

qu'elle ne produisît même une révolution totale, lorsque les Sujets du Roi Catholique, jusqu'alors inébranlables dans leur fidélité, apprendroient que ce Prince consentiroit ou seroit forcé de les abandonner; que l'Archiduc régneroit sur eux, & que ce Prince, actuellement à la tête d'une armée en Catalogne, seroit maître d'exercer telle vengeance qu'il lui plairoit, sur la plus grande partie d'un Royaume dont les habitans, de tous états, avoient constamment refusé de le reconnoître pour Souverain, dans le tems de ses plus grandes prospérités.

Il étoit donc essentiel de faire expliquer les Hollandois, bien clairement & sans ambiguité, sur les moyens qu'ils employeroient pour obliger l'Empereur à retirer ses troupes du Royaume de Naples. La Sicile étoit encore au pouvoir du Roi d'Espagne, & on devoit leur demander ce qu'ils feroient pour mettre le Roi

de Naples en possession de cet Etat, au même moment qu'il céderoit le grand nombre d'autres Etats dont il étoit encore le maître. Cette espece d'échange de part & d'autre devoit marcher d'un pas égal. La bonne foi le demandoit; & le Roi consentant pour le bien de la paix, à tant de conditions si dures, il étoit juste que l'exécution des articles concernant le Roi son petit-fils, fût assurée.

Ainsi le Président Rouillé avoit ordre de presser vivement le Député qui traiteroit avec lui, d'expliquer nettement l'intention de ses Maîtres sur un point si essentiel, dont la conclusion & le maintien de la paix dépendoient.

Si le Député lui demandoit de quel avis il seroit lui-même, & ce qu'il penseroit sur les mesures convenables pour assurer le dédommagement du Roi Philippe, & l'exécution du Traité, le Roi permettoit en ce cas à Rouillé de pro-

poser que la République de Hollande agît auprès de l'Empereur, pour l'engager à retirer ses troupes de Naples & de toute l'étendue de ce Royaume, pour être relevées par les troupes Hollandoises, à qui la garde en seroit confiée, jusqu'à ce que l'Etat fût remis paisiblement & sans troubles entre les mains du Roi Philippe. Que les navires de la République serviroient au transport des troupes. Qu'elle deviendroit ainsi & demeureroit dépositaire de ce Royaume, jusqu'à l'accomplissement de la paix. Qu'une autre escadre Hollandoise serviroit au passage du Roi d'Espagne, soit pour Naples, soit pour la Sicile, & que si les Anglois témoignoient quelque jalousie de la préférence accordée aux Hollandois, on pourroit joindre encore une escadre d'Angleterre à celle de Hollande. Que lorsque les conditions du Traité seroient réglées, le Roi feroit son affaire de persuader au Roi son

I vj

petit-fils d'y souscrire; qu'en cas de refus; Sa Majesté rappelleroit les troupes Françoises qui servoient alors en Espagne.

Elle n'avoit pas oublié l'intérêt des particuliers distingués par leur attachement fidéle au Roi Catholique.

Rouillé devoit aussi stipuler que les biens, honneurs, dignités que ce Prince avoit accordés, tant à ses Sujets qu'aux Etrangers, leur seroient conservés.

Ces conditions regardoient moins la République de Hollande que ses Alliés. L'avantage direct dont elle étoit le plus frappée, étoit celui qu'elle pouvoit espérer pour son commerce. Elle n'étoit pas moins sensible à la sûreté de cette prétendue barriere qu'elle demandoit dans les Pays-Bas. Le commerce est le fondement de sa puissance. Elle ne s'est élevée que par le soin que ses Peuples ont apporté à le cultiver, par leur application & leur industrie à l'augmenter. Il

languit pendant la guerre. Il s'affoiblissoit plus que jamais, depuis que les Hollandois engagés dans la ligue formée contre la France, en soutenoient les plus grandes dépenses, sans en retirer la moindre utilité.

Leurs Alliés étoient leurs ennemis secrets. La Nation Angloise, attentive à profiter de toute conjoncture d'étendre son commerce sur les ruines de celui des autres Nations, ne perdoit aucune occasion de faire essuyer aux Hollandois son injustice & ses vexations. La République étoit cependant prévenue de la fausse opinion, que son commerce périroit, si Philippe V, petit-fils de France, demeuroit paisible possesseur de l'Espagne & des Indes. Persuadée qu'une séparation prématurée de ses Alliés, seroit pour elle plus fatale que leur mauvaise foi, elle regardoit comme une régle dont elle ne devoit pas s'écarter, sa constance à per-

ſiſter dans les engagemens qu'elle avoit pris, juſqu'à ce que la Ligue eût obtenu de concert, & par de communs efforts, une paix conforme à ſes idées.

On n'ignoroit pas cependant en Hollande, les diſpoſitions du Roi à favoriſer par le Traité de paix, le commerce des Hollandois. Ménager, par ordre de Sa Majeſté, en avoit inſtruit le Penſionnaire Heinſius, le Baron de Duyvenworden & Wanderduſſen. Ils ſçavoient qu'en conſidération de la paix, le Roi accorderoit le renouvellement du Traité de commerce, tel qu'il avoit été ſigné à Riſwick, par conſéquent l'exemption pour les vaiſſeaux Hollandois, de payer le droit de cinquante ſols par tonneau ; le Tarif de 1644, la ſuppreſſion des Arrêts poſtérieurs, & celle du Tarif de 1669.

Lorſque Ménager leur offrit ces conditions, elles leur parurent ſi avantageuſes, ils comprirent ſi bien qu'en les ob-

tenant, la condition des Négocians Hollandois deviendroit supérieure pour le commerce à celle des autres Nations, sans en excepter les François, que plutôt que de perdre de tels avantages, ces Ministres de la République ne contredirent jamais la proposition que Ménager leur fit, d'excepter de la révocation des Arrêts postérieurs au Tarif de 1664, douze especes de marchandises, dont le débit, s'il étoit permis dans le Royaume, y feroit tomber les manufactures, l'industrie & la navigation de Sa Majesté.

Le Gouvernement de Hollande instruit des intentions du Roi sur l'article du commerce, ne s'étoit pas encore expliqué sur le second article, qui ne lui tenoit pas moins à cœur. C'étoit cette barriere dont ses Ministres parloient continuellement, & qu'ils regardoient comme essentielle pour la sûreté de la République, sans avoir dit encore de quelle

maniere ils demandoient qu'elle fût formée. Selon eux, l'Etat avoit tout à craindre de la puissance de Sa Majesté; ses alarmes ne cesseroient jamais, il seroit perpétuellement agité, si les conditions de la paix ne le mettoient à couvert du ressentiment & des surprises de la France.

C'est donc par une barriere forte & suffisante qu'il pouvoit espérer de jouir à l'avenir d'une heureuse tranquillité. Il falloit deviner quel étoit le plan des Hollandois, & ce qu'ils désiroient pour composer cette fameuse barriere. Ils gardoient encore le silence sur les circonstances d'une condition si précieuse pour eux, demandée avec tant d'instance, & dont la paix dépendoit.

Le billet écrit de la main de Wanderdussen, qui donnoit lieu à l'ouverture des conférences, marquoit après ces mots, *les Pays-Bas Espagnols*, les mots

ſuivans, *& ce qui a été ajouté*, mais l'addition étoit obſcure ; & de la part des Hollandois, l'explication n'en avoit pas encore été donnée.

Le Préſident Rouillé eut ordre de la demander, & de ſçavoir de Wanderduſſen ce qu'il entendoit par ces termes, *& ce qui a été ajouté ;* de le preſſer enfin de déclarer nettement quelle deſtination ſes Maîtres prétendoient faire des Pays-Bas Eſpagnols. Il étoit néceſſaire d'en inſtruire le Roi, avant que de convenir du Réglement de la barriere. La France avoit trop d'intérêt au ſort des Pays-Bas, pour ignorer celui que ſes ennemis deſtinoient à ces Provinces. La Hollande elle-même n'étoit pas moins intéreſſée à le faire connoître à Sa Majeſté ; car enfin les tems devoient changer, l'animoſité que la guerre inſpiroit devoit ceſſer par la paix & par la liaiſon que le commerce forme entre les Nations.

L'accroiſſement de puiſſance que les Provinces-Unies s'efforçoient de procurer à la Maiſon d'Autriche, pouvoit leur devenir ſuſpect un jour, peut-être même fatal. Elles ne demandoient maintenant ni barriere ni sûreté pour ſe mettre à couvert des deſſeins de l'Empereur, qui s'aggrandiſſoit aux dépens de la République. Mais pouvoit-elle s'aſſurer que, lorſqu'il auroit réuni par les aſſiſtances qu'elle lui donnoit, tous les Etats qu'elle travailloit à faire entrer dans ſa branche, la reconnoiſſance prévalût ſur la tentation que ce Prince auroit peut-être d'y joindre encore les autres Etats, autrefois dépendans de la Couronne d'Eſpagne? Si ce cas arrivoit, en vain la Hollande auroit-elle recours à la France. Tant de précautions priſes pour lui fermer l'entrée des Pays-Bas, pendant que celle des Provinces-Unies demeureroit ouverte à l'Empereur, priveroit la République des

secours d'une Couronne dont l'ancienne alliance a tant contribué à sa liberté, aussi-bien qu'à son élévation.

Le Roi permit au Président Rouillé d'insinuer ces réflexions si simples & si naturelles, elles devoient naître de la question même qu'il auroit faite, sans qu'il parût de sa part, ni affectation, ni dessein de semer la division entre les ennemis de Sa Majesté.

Les Etats-Généraux, autant qu'on le pouvoit croire, réservoient pour eux la Gueldre Espagnole, comme un dédommagement très-léger des dépenses immenses qu'ils avoient faites pour soutenir la guerre. Une telle prétention auroit été à discuter entre l'Empereur & la République de Hollande. Le seul intérêt du Roi devoit être celui de la Religion, & de la conserver dans la Gueldre, si cette Province passoit sous la domination des Hollandois.

Les discours que leurs Ministres avoient tenus en diverses occasions, donnoient lieu de croire qu'ils demanderoient au Roi, pour former leur barriere, les villes d'Ypres, de Menin, de Tournai, de Condé & de Maubeuge; que ce seroit à ce prix qu'ils mettroient la restitution de Lille & de sa Châtellenie, qu'on vouloit regarder comme indubitable.

De telles prétentions paroissoient excessives; mais la paix étant nécessaire, tout ce qu'on pouvoit espérer, étoit de modérer & de proposer des tempéramens capables d'amener à des conditions moins dures, des ennemis persuadés qu'ils pouvoient obtenir tout ce qu'ils demanderoient, & qu'ils devoient profiter de leur bonne fortune. Ainsi le Roi permit au Président Rouillé, de proposer l'échange d'Ypres & de Menin, avec la Place & le Duché de Luxembourg, plus éloignés des Pays appartenans aux Etats-

Généraux, que ne le font Ypres & Menin, cette proposition devoit calmer leur inquiétude, & ces deux Places que le Roi donneroit en échange, fortifieroient leur barriere.

Sa Majesté se seroit contentée que Luxembourg lui fût remis, les fortifications démolies, si, moyennant ce tempérament, la proposition de l'échange étoit acceptée. Mais il y avoit lieu de croire que Rouillé trouveroit beaucoup de difficulté à la faire passer, l'éloignement pour la paix, de la part des ennemis, étant tel, qu'ils trouveroient à acquérir Ypres & Menin avec leurs dépendances, au prix d'une Place, dont le revenu ne pouvoit être en nulle comparaison avec celui des deux Villes, que Sa Majesté leur céderoit.

Mais enfin si la proposition de l'échange, quelqu'avantageuse qu'elle fût aux Hollandois, & à celui à qui les Pays-Bas

ſeroient deſtinés, n'étoit pas acceptée, le Roi permettoit à Rouillé de s'en déſiſter, & de convenir en ce cas, que les villes d'Ypres & de Menin ſeroient cédées pour la paix, ſans autre dédommagement que la reſtitution de Lille.

La République de Hollande, autrefois humiliée, faiſoit la fonction d'arbitre des Puiſſances de l'Europe. Il ſembloit qu'elle eût droit de diſpoſer à ſon gré de leurs Etats, d'en réſerver pour elle telle partie qui pouvoit lui convenir, & de diſtribuer le reſte, ſuivant ſa volonté. Le dégré d'honneur où ſes Alliés l'avoient élevée l'aveugloit. Son empreſſement pour eux, ſon animoſité contre la France, étoit la régle de ſa conduite & le motif de ſes démarches. Elle oublioit que la paix ne peut être ſolide, ſi les conditions ne ſont équitables; que ce n'eſt pas ſeulement au moment préſent qu'on doit faire attention, quand il s'agit

de traiter d'une paix générale ; que ces Traités deviennent des Loix ; qu'il est de la prudence, comme de l'intérêt des Souverains, d'en examiner les conséquences, de porter leurs vûes dans l'avenir, de se représenter & de prévoir les événemens qui peuvent arriver dans la suite des années.

Au moyen de telles & semblables réflexions, les Hollandois pouvoient penser que l'Empereur Léopold n'avoit alors que deux fils, nul autre héritier ; qu'un de ces Princes pouvoit mourir sans enfans pour lui succéder ; que toute la puissance de la Maison d'Autriche seroit alors sur une même tête. Ils ne pouvoient souffrir l'idée de voir deux Princes de la Maison de France, régner sur la France & sur l'Espagne : que n'avoient-ils pas à craindre, si jamais les Etats & les droits divisés des deux branches de la Maison d'Autriche, se trouvoient dans la même main ?

C'étoit pour prévenir les fâcheuses conséquences, & le mal que l'Europe en devoit craindre, que le Roi auroit souhaité d'assurer, au moins par la paix, la liberté & le repos de l'Italie.

Pour y parvenir, il eût été nécessaire d'obliger les Allemands à repasser les Monts. Il convenoit de plus, de disposer des Pays que les armées de l'Empereur occupoient dans cette partie de l'Europe. Le Milanez, dont ce Prince étoit en possession, auroit été donné avec le Duché de Mantoue à la République de Venise, si l'état pressant des affaires eût permis de négocier long-tems, & avec un avantage égal.

Sa Majesté auroit consenti, quoiqu'à regret, de laisser au Duc de Savoye la partie du Duché de Milan, dont ses perfidies avoient été récompensées, & se seroit contentée de retirer de ses mains Exilles & Fenestrelles.

Mais

Mais si le sort des armes eût été assez favorable à la France, pour autoriser le Roi à stipuler des conditions de paix plus à son gré, que celles que ses ennemis vouloient lui imposer, Sa Majesté auroit disposé du Duché de Milan & de Mantoue, en faveur de l'Electeur de Baviere, son Allié fidéle,

Tels projets, dans la situation où les affaires se trouvoient alors, étoient idées vaines dont il n'y avoit pas lieu de se promettre le moindre effet. A peine pouvoit-on se flatter d'obtenir, en faveur des deux Electeurs de Cologne & de Baviere, fidéles Alliés l'un & l'autre de la France & de l'Espagne, une restitution pleine & entiere des Etats qu'ils avoient perdus; aussi-bien que la jouissance des dignités, dont ils avoient été privés injustement par l'autorité despotique, que l'Empereur s'attribuoit dans les Délibé-

tations de l'Empire, au préjudice de la liberté & des droits du Corps Germanique. Cette restitution & ce rétablissement parfait de la Maison de Baviere, étoit un des articles de l'instruction donnée au sieur Rouillé, que le Roi lui recommandoit plus expressément.

Le Traité de Riswick devoit être vraisemblablement la régle de celui qui seroit conclu avec l'Empereur & l'Empire; il n'étoit arrivé depuis sa conclusion, aucun changement aux affaires qui regardoient l'Allemagne : par conséquent il sembloit qu'on pouvoit s'assurer que dans la négociation, il ne seroit pas seulement question de Strasbourg que le Roi avoit acheté en quelque sorte, cédant, pour le garder, Brisack, Fribourg & Philisbourg.

Si quelques autres articles de moindre importance, concernant l'Allemagne,

étoient agités, Rouillé, suivant ses ordres, proposeroit d'en remettre la discussion aux conférences publiques qu'il seroit nécessaire de former & de tenir, si-tôt que les conditions qualifiées de préliminaires, auroient été réglées avec les Hollandois.

Celles de la paix à faire avec l'Angleterre, étoient comprises dans le nombre des préliminaires.

La premiere consistoit à reconnoître en qualité de Reine de la Grande-Bretagne, la Princesse qui en occupoit alors le Trône (1), & que la France ne traitoit encore que de Princesse de Dannemarck.

On demandoit en second lieu, que le Roi reconnût comme valables les Réglemens faits par le Parlement d'Angle-

(1) Guillaume III, Roi d'Angleterre, étoit mort le 19 Mars 1702; la Reine Anne, sa belle-sœur, lui avoit succédé.

terre, pour établir dans la ligne Protestante la succession à la Couronne de la Grande-Bretagne.

Sa Majesté prévoyoit que les Anglois feignant de craindre que le séjour du Roi Jacques en France ne devînt un jour un sujet de nouveaux troubles en Angleterre, lui demanderoient d'obliger ce Prince à sortir du Royaume.

Elle jugeoit enfin que les partisans de la guerre, trouvant leur intérêt personnel à sa continuation, auroient peut-être assez de crédit pour faire demander au nom de la Nation, que Dunkerque lui fût cédé, comme condition nécessaire à la paix.

En d'autres tems il eût été vraisemblable que les Hollandois, quoique liés intimement avec les Anglois, se seroient opposés, pour leur intérêt propre, à l'effet d'une telle demande; mais alors la pas-

tion contre la France étoit telle, que toute demande formée pour diminuer sa puissance, étoit regardée comme juste & nécessaire au salut de l'Europe.

Le Duc de Marlborough, Heinsius, Pensionnaire de Hollande, unis étroitement avec le Prince Eugene, étoient alors comme les Triumvirs de la Ligue. Les deux Généraux avoient eu le bonheur de gagner des batailles, & de réussir dans leurs entreprises les plus importantes. Le Pensionnaire attaché au feu Roi Guillaume, placé par ce Prince dans le poste de premier Ministre des Etats-Généraux, avoit été dépositaire de ses secrets, & conservoit encore l'autorité qu'il en avoit reçue. Tous trois paroissoient intéressés personnellement à s'opposer à la paix.

Marlborough avoit cependant laissé croire qu'il verroit sans peine commencer

& finir heureusement une négociation pour parvenir à la conclure. Il avoit écouté tranquillement quelques propositions propres à flatter le désir dominant qui le possédoit, d'acquerir & d'amasser des richesses sans bornes. Son crédit à la Cour d'Angleterre, sourdement attaqué, étoit ébranlé. Une partie de la Nation se lassoit de voir si long-tems l'autorité partagée entre Marlborough & le Grand Trésorier Godolfin, son ami intime & son Allié. Leurs ennemis agissoient pour les perdre, par des parties secrettes, dans l'esprit de leur Souveraine. Elle commençoit à souffrir impatiemment la domination du Général de ses armées. Sa situation incertaine, mais cependant encore cachée, pouvoit faire croire à ceux qui en étoient instruits, qu'il ne seroit pas fâché de recevoir de la part de la France, une récompense proportionnée

au mérite qu'il s'acquerroit envers elle, s'il contribuoit par ses soins & son industrie à la délivrer des horreurs d'une guerre malheureuse.

L'état du Pensionnaire de Hollande étoit différent : autorisé dans sa République, il n'avoit à craindre ni desseins secrets, ni cabales pour le déplacer d'un poste qu'il occupoit à la satisfaction de ses Maîtres, & dans lequel il se conduisoit avec modération. Il y avoit donc lieu de juger, que songeant principalement à l'intérêt de sa Patrie, il désireroit la fin d'une guerre dont il sentoit toute la pesanteur. Jusqu'alors les Provinces-Unies en portoient le poids principal. L'Empereur seul en recueilloit le fruit. Il étoit vraisemblable qu'un Ministre éclairé, zélé pour son pays, tel qu'on vouloit croire Heinsius, travailleroit sincérement à le délivrer d'une guerre onéreuse,

dont un Allié qu'il auroit lieu de craindre quelque jour, tiroit presque tout l'avantage.

Enfin on désiroit ardemment en France, la prompte conclusion d'une paix devenue nécessaire. On se flattoit donc que celui qui auroit le plus de part à ce grand ouvrage, contribueroit sincérement à sa perfection.

Sur ce même principe on ne doutoit pas que Wanderdussen, considéré comme le protecteur des conférences proposées, ne fît voir dans le cours de la négociation, un esprit de paix & les sentimens d'un bon Républicain, souffrant impatiemment la domination que les Anglois s'étoient attribuée pendant le regne du Roi Guillaume, & qu'ils conservoient encore depuis sa mort dans les délibérations de la République.

Ces idées jointes aux conditions que

le Roi conſentoit d'accorder, ne laiſſoient preſque pas douter du ſuccès de la négociation. On ſe perſuadoit que ſi elle ne conduiſoit pas à une paix auſſi prompte qu'elle étoit déſirée, il dépendroit au moins de Sa Majeſté de ſuſpendre les hoſtilités. Elle auroit en ce cas fixé le terme de la ſuſpenſion juſqu'au 25 Mai.

Fin de la premiere Partie.

SOMMAIRE.

PRemieres Conférences pour la paix, tenues à Moërdik. Premieres propositions des Députés Hollandois. Réponses du Roi à ces propositions. Conférences à Voërden. Conférences tenues dans un yacht, auprès du village de Boëdgrave. On discute plusieurs articles préliminaires. Obstacles pour la paix. Offres du Roi rendues inutiles par la mauvaise foi & l'orgueil des Hollandois. Quelles étoient ces offres; quelles étoient les demandes des Hollandois. Suite des Conférences. Le Roi propose de nouvelles conditions, plus avantageuses à la Hollande & aux Alliés. On y répond par des prétentions encore plus outrées. Etat malheureux de la France. Le Roi fait de nouveaux sacrifices pour la paix. Les Hollandois en deviennent plus injustes & plus intraitables. Le Roi envoie M. de Torcy, Ministre chargé des Affaires étrangeres, à la Haye, pour y négocier la paix & faire un dernier effort. Lettre qui sert d'instruction à ce Ministre.

MÉMOIRES
POUR
SERVIR A L'HISTOIRE
DES NÉGOCIATIONS,
Depuis le Traité de RISWICK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

SECONDE PARTIE.

Depuis les premieres Conférences de Moërdik, jusques aux Négociations avec l'Angleterre pour la Paix. Années 1709-1710.

PREMIERES CONFÉRENCES

Au Moërdik, ensuite à Boëdgrave. 1709.

LE Président Rouillé partit le 5 de Mars. Il vit en chemin le Comte de Bergheik, suivant l'ordre que le Roi lui en avoit donné.

Ils conférerent ensemble le 8 du même mois à Hall. Bergheik lui communiqua ses pensées sur les intérêts du Roi d'Espagne ; lui fit part des connoissances qu'il avoit de l'état présent de la Hollande ; enfin, de ce qu'il pouvoit sçavoir du caractere de ceux qu'on jugeoit à peu près que l'Etat choisiroit pour traiter des conditions de la paix générale.

Cette entrevûe ne demeura pas longtems secrette. Le passage de Rouillé dans les Pays-Bas, développa bientôt le mystere. Il devoit apprendre en arrivant à Anvers, dans quel lieu de la domination Hollandoise il auroit à se rendre pour les conférences. Il n'y reçut aucun des avis promis pour régler sa marche. Enfin le 15 de Mars, Pettekum l'instruisit par une lettre datée du 14, que le 17 du même mois il trouveroit dans un village nommé Streydensaas, vis-à-vis du Moërdik, deux personnes dont lui-même

ignoroit le nom. Il recommanda feulement plus fortement que jamais le fecret de cette premiere démarche.

Les mefures prifes furent ponctuellement obfervées. Le Préfident Rouillé & deux Députés de Hollande fe trouverent précifément au lieu & au jour fixé. Les Députés étoient Büis, Penfionnaire de la ville d'Amfterdam, & Wanderduffen, Penfionnaire de Tergaw. Le premier attaché à l'Angleterre portée pour la guerre, obfcur dans fes longs difcours, plus propre à fufciter des difficultés qu'à les applanir. Le fecond paroiffoit plus facile, mieux intentionné ; mais fi foumis à fon Collégue, qu'il fembloit n'ofer ouvrir la bouche en préfence d'un fupérieur toujours attentif à ne le pas laiffer feul avec le Préfident Rouillé.

Il eut au même lieu trois conférences avec ces Députés. Le commencement annonçoit la paix ; rien de plus mefuré,

de plus pacifique que les expressions des Députés. Ils louerent & remercierent Rouillé de son empressement à se rendre en Hollande, d'y venir en tems de guerre, sous la simple assurance d'un passeport expédié sous un autre nom que le sien ; car en effet le passeport étoit sous le nom du Sieur Voisin. Ils ajouterent que la crainte en ce cas auroit été d'autant mieux fondée, que quelques jours auparavant le Comte d'Albermale, commandant à Bruxelles, avoit disposé un parti pour l'enlever ; que la chose auroit été exécutée, si le conseil d'un homme sage n'eût fait révoquer l'ordre déja donné.

Le Président Rouillé fit voir aux Députés le pouvoir dont le Roi l'avoit honoré. Ils trouverent qu'il étoit aussi ample qu'ils pouvoient le désirer. La communication de leurs pouvoirs devoit être réciproque. Ils avouerent que leurs Maîtres

ne leur en avoient point donné. Pour raifon ils alléguerent la néceffité inévitable de communiquer, pour les faire expédier, le fecret des conférences aux Députés de toutes les Provinces. Rouillé reçut l'excufe, & l'admit comme bonne, fuivant l'ordre contenu dans fon inftruction. Des honnêtetés réciproques continuerent, de même que les affurances de part & d'autre de bonne foi, d'égal défir de parvenir au rétabliffement d'une paix heureufe & folide. Elle devoit être fondée fur les conditions contenues dans la réponfe faite au mémoire de la main de Wanderduffen. Un tel préliminaire laiffoit peu d'addition à faire au Traité.

Le Préfident Rouillé le croyoit & avoit lieu de le croire. Toute la France auroit penfé de même, fi les conditions que le Roi accordoit euffent alors été connues; mais on ignoroit encore à quel point fe portoit l'animofité des ennemis de la

France. Enyvrés du succès de leurs armes, trop instruits du triste état où elle étoit réduite, ils comptoient pénétrer dans le cœur du Royaume. Leurs peuples flattés des avantages de chaque campagne, s'accoutumoient à regarder comme un fardeau léger les impositions dont la quantité les épuisoit. Ils se croyoient dédommagés des dépenses de la guerre, par l'honneur & le profit que les deux Généraux de l'Empereur & de l'Angleterre en remportoient. Les Députés n'osoient leur déplaire, non plus qu'au Pensionnaire, lié intimement avec l'un & l'autre.

Lorsqu'il fut donc question de l'écrit de Wanderdussen, les Députés répondirent qu'il contenoit véritablement les points les plus essentiels, & les premiers à examiner ; mais qu'il y avoit encore d'autres points qui n'étoient pas moins importans. Ils demanderent si le Roi

avoit un pouvoir du Roi d'Espagne, & dirent que ce seroit une insigne condescendance de la part de leurs Maîtres, s'ils se contentoient, & s'ils engageoient leurs Alliés à se contenter de la parole que Sa Majesté leur donneroit, d'obliger son petit-fils à ratifier ce qu'elle auroit stipulé pour lui, & dont elle auroit promis au nom de ce Prince, l'accomplissement parfait.

S'agissoit-il de le détrôner, nulle sûreté ne leur paroissoit suffisante; mais s'il étoit question de lui donner le moindre dédommagement de la cession de tant de grands Etats, les Députés de Hollande offroient seulement les offices de leurs Maîtres, auprès de ces mêmes Alliés dont la satisfaction totale leur étoit si chere, & promettoient de solliciter leur consentement à laisser au Roi Philippe les Royaumes de Naples & de Sicile. La proposition d'y ajouter la Sar-

daigne, ne fut pas écoutée. La demande des Places de Toſcane, même démolies, fut pareillement rejettée, & celles de les laiſſer au Grand Duc de Toſcane eut le même ſort. C'étoit perdre du tems inutilement que de prétendre aucun dédommagement. L'intention de l'Empereur & de l'Angleterre, que les Députés déclarerent précisément, étoit de ne pas laiſſer la moindre partie de la ſucceſſion d'Eſpagne entre les mains du Roi Philippe. Après cette déclaration, ils eurent le front de ſe plaindre que ce Prince eût depuis peu fait reconnoître le Prince des Aſturies, ſon fils, en qualité de ſon ſucceſſeur à la Couronne, & prétendirent que cette démarche apportoit un nouvel obſtacle à la paix.

Le Préſident Rouillé ne trouva pas plus de facilités de leur part, lorſqu'il fut queſtion de l'Empereur & de l'Empire. Il propoſa le rétabliſſement du Traité de

Rifwick, comme l'unique demande raisonnable que le Corps Germanique & son Chef pouvoient faire, & espérer que le Roi leur accorderoit. Les Députés répondirent qu'ils étoient peu instruits des affaires de l'Allemagne, toutefois qu'ils en sçavoient assez pour dire qu'il n'étoit plus question du Traité de Rifwick, mais de celui de Munster, qu'il falloit rétablir, non suivant le sens que les François donnoient à plusieurs de ses articles, mais selon que les Allemans l'entendoient.

Les conditions de l'Angleterre étoient; la reconnoissance de la Reine Anne; celle de sa succession, réglée par le Parlement, en faveur de la ligne Protestante; la restitution totale des conquêtes que les armées du Roi avoient faites en Amérique sur les Anglois, pendant la guerre; l'engagement que le Roi prendroit, de faire sortir de France le Roi Jacques d'Angleterre,

Ils ne laisserent pas au Sieur Rouillé la satisfaction de croire que les Anglois se borneroient à ces demandes. Les Députés lui annoncerent que cette Nation demanderoit encore dans la suite de la négociation, que la ville de Dunkerque dans l'état où elle étoit alors, fût cédée à la Couronne de la Grande-Bretagne ; & par avance, ils firent valoir l'obligation que la France auroit à la République, si elle pouvoit porter les Anglois à se contenter que Dunkerque leur fût donnée, les fortifications démolies.

Les réponses du Président Rouillé furent inutiles, aussi-bien que ses observations sur l'injustice de ces différens articles. Les ennemis de la France se croyoient au point de lui donner la loi. Les Hollandois également animés contr'elle, étoient les interpretes fidéles de leurs Alliés.

Les Députés demanderent l'exécution des Traités faits avec le Roi de Portugal,

pour engager ce Prince dans ce qu'ils appelloient la grande Alliance. Ils vouloient que le Roi promît de se conformer aux conditions de ces Traités, sans être instruit de ce qu'ils contenoient, ni des avantages que le Roi de Portugal avoit obtenus en récompense de son ingratitude envers la France.

Comme ils s'étoient chargés de l'intérêt de tous leurs Alliés, ils demanderent pour l'Electeur de Brandebourg, que le Roi reconnût le nouveau titre de Roi de Prusse, que cet Electeur s'étoit donné. Cette condition n'étoit pas au nombre des préliminaires, mais les Députés la traitoient de condition essentielle; & demanderent de plus que ce Prince ne reçût de la part de la France, aucun trouble dans sa nouvelle possession des Comtés de Neuchâtel & de Valengin.

La perfidie du Duc de Savoye avoit été trop utile à ses Alliés, pour négliger

de leur part les intérêts de ce Prince. Les Députés demanderent pour lui, la restitution de la Savoye & du Comté de Nice, & la demanderent impérieusement, comme condition hors de doute, & que le Roi ne pouvoit seulement disputer, s'il vouloit la paix. Ils ajouterent que Sa Majesté promît de laisser jouir paisiblement ce Prince de tous les avantages qu'il avoit obtenus de ses Alliés, en récompense de ses bons services.

A cette occasion Rouillé voulut parler d'Exilles & de Fenestrelles, dont le Roi prétendoit la restitution. Les Députés lui fermerent la bouche, & déclarerent qu'ils ne pouvoient entendre à une telle proposition. Que les Alliés étoient engagés à maintenir le Duc de Savoye dans les pays & places qu'il pourroit occuper, soit en Provence, soit en Dauphiné; que ce seroit de leur part contrevenir au Traité, que de contribuer à le priver par la paix,

de deux places dont la conſervation lui étoit ſi importante.

Il n'avoit pas encore été queſtion des conditions que la République demanderoit pour elle. Les Miniſtres qu'elle employoit à la conférence, avoient voulu faire voir que l'intérêt de ſes Alliés ne lui étoit pas moins cher que les ſiens propres. Après avoir fait précéder les articles qui regardoient chacun d'eux en particulier, ils expoſerent les prétentions des Etats-Généraux.

La premiere étoit le rétabliſſement & l'exécution pleine & entiere du Tarif de 1664, ſans nulle exception de marchandiſes. Ils répondirent aux objections de Rouillé, que trois ans auparavant la promeſſe leur en avoit été faite, par ordre du Roi, par le Marquis d'Alegre.

Perſuadés du triſte état de la France, confirmés dans leur opinion par les offres étonnantes qu'elle faiſoit pour

acheter la paix, ils feignoient encore de craindre ses forces; & sous prétexte d'assurer leur frontiere, ils répétoient sans cesse le terme favori de Barriere, qu'ils demandoient comme nécessaire, & l'étendoient depuis la Mer jusques à la Meuse. Non seulement ils y comprenoient Lille, bien résolus de ne la rendre jamais; mais non contens de Menin & d'Ypres que le Roi consentoit à leur céder, ils prétendoient encore que la cession de Furnes, de Condé, de Tournay & de Maubeuge y fût ajoutée.

En échange de ces énormes prétentions, ils laisserent entrevoir une foible lueur d'espérance, que leurs Maîtres pourroient consentir à la restitution de Lille. Que même ils ne s'éloigneroient pas d'employer leurs offices en faveur des Electeurs de Cologne & de Baviere; exceptant toutefois à l'égard de l'Electeur de Baviere, le rétablissement du rang de

premier Electeur, que l'Electeur Palatin conserveroit, aussi-bien que le Haut-Palatinat & le Comté de Cham.

La Principauté de Mindenheim donnée par l'Empereur, sans droit, & de sa propre autorité, au Duc de Marlborough, étoit pareillement réservée.

Les Etats-Généraux vouloient avoir dans Bonn, la Citadelle, dans Liége & Huy, des garnisons de leurs troupes & à leur solde, si ces conditions pour eux & leurs Alliés étoient accordées. Ils demandoient de plus que nul des Etats dépendans de la Monarchie d'Espagne ne revînt jamais à la France, sous quelque prétexte que ce fût, & à quelque titre que ce pût être.

Enfin ces précations ne suffisant pas encore à leur gré, ils vouloient que si la proposition de laisser Naples & Sicile au Roi Philippe, qu'ils avoient durement rejettée, étoit cependant accordée par

leurs Alliés, elle ne le feroit qu'à condition que les deux Royaumes retourneroient fous la domination d'Autriche, au défaut de la ligne directe de ce Prince; qu'en confidération de ce dédommagement, il renonceroit à toute prétention fur quelque partie que ce fût de la Monarchie d'Efpagne.

Non-feulement les Députés rejetterent toute propofition de difpofer des Duchés de Milan & de Mantoue, au préjudice de l'Empereur & de fa Maifon; mais de plus ils laifferent entendre que peut-être les Alliés demanderoient pour le Duc de Lorraine les villes de Toul & de Verdun.

Ils firent valoir à Rouillé, comme une marque de confiance & d'intention fincere de leur part, l'avis qu'ils lui donnerent des follicitations que l'Angleterre, jointe aux Princes Proteftans, faifoit alors aux Provinces-Unies, d'infifter de

concert, pour procurer aux Réfugiés François la liberté de retourner en France, & d'en faire la demande, comme condition essentielle à la paix.

Les Députés l'assurerent en même tems, que leurs Maîtres ne feroient pas au Roi une demande si désagréable à Sa Majesté ; qu'ils la supplieroient seulement de permettre aux François naturalisés en Hollande, de jouir des priviléges qu'elle & les Rois ses prédécesseurs avoient accordés aux Sujets de la République.

Les points traités de cette conférence, étoient proprement une ébauche pour parvenir à traiter la paix, en commençant une négociation réglée avec toutes les Parties intéressées à la guerre. Le premier pas à faire étoit d'engager les Alliés à souscrire aux Préliminaires dont le Président Rouillé conviendroit avec les Ministres Hollandois. Il voulut sçavoir d'eux

quelles mesures ils avoient prises pour cet effet. Ils répondirent que sitôt que le Roi auroit décidé, & fait sçavoir ses intentions sur tous les points contestés, il en seroit conféré avec les Ministres d'Angleterre; que ces deux Puissances étant satisfaites, elles conviendroient ensemble des moyens de réduire leurs Alliés, la République ne voulant agir que de concert avec l'Angleterre.

Le nom de paix présente l'idée d'un état si heureux, que quiconque s'y oppose directement est regardé comme ennemi du bonheur & de la tranquillité publique. Ceux qui se plaisent le plus aux horreurs de la guerre, dissimulent leurs sentimens, & veulent qu'on les croie pacifiques. Les Députés ne pouvoient s'écarter des ordres qu'ils avoient reçus; mais soit vérité, soit feinte, toutes leurs expressions marquerent un desir ardent de voir au plutôt naître un heureux fruit des conférences.

Ils prierent inſtamment Rouillé de les inſtruire des réponſes du Roi, & s'il les attendroit en Hollande, ou s'il iroit lui-même en France les recevoir de S. M. Il en avoit eu la penſée, & dans les conférences il l'avoit donné à connoître; mais il fit réflexion qu'un voyage à la Cour, & ſon retour ſubit en Hollande, ne demeureroient pas ſecrets; que ce ſeroit faire un éclat inutile & dangereux, & donner lieu à de nouvelles difficultés lorſqu'il s'agiroit de renouer les conférences.

Il promit donc aux Députés de répondre de ſa part à l'empreſſement qu'ils lui témoignoient d'être inſtruits des intentions du Roi. Ils convinrent que ſi-tôt qu'il en ſeroit informé, il les avertiroit; que ſans perdre un inſtant, ils lui marqueroient le lieu où ils pourroient ſe revoir, & que de ſon côté il s'y rendroit avec la même ponctualité.

Les Députés lui dirent de plus, que

lorsque leurs Maîtres auroient appris la derniere résolution de Sa Majesté, ils députeroient en Angleterre pour en faire part à cette Cour. Selon eux, il étoit à souhaiter que Marlbourough fût encore à Londres. Ils jugeoient que son absence causeroit de nouveaux retardemens, parce que nulle resolution, dans une affaire si importante, ne seroit prise, sans en avoir auparavant son avis. Il n'étoit pas d'ailleurs de la bienséance, que les Etats ayant à faire des propositions de paix, attendissent le tems où ce Général ne seroit plus auprès de la Reine sa maîtresse; mais ils ajouterent qu'il seroit nécessaire que le Député choisi pour aller en Angleterre de la part de l'Etat, eût un écrit signé du Président Rouillé, contenant les articles préliminaires dont le Roi lui auroit commandé de convenir, suivant le pouvoir que Sa Majesté lui avoit donné. Cet écrit devoit servir à donner créance

à ce que diroit le Député ; il auroit ordre de le lire ſeulement à la Reine d'Angleterre & au Duc de Marlborough, & déſenſe de le laiſſer ſortir de ſes mains.

Enfin ils demanderent comme derniere condition, que celle de reconnoître la dignité Electorale accordée depuis quelques années au Duc de Hanover, fût inſérée & miſe au nombre des articles préliminaires.

Pendant la conférence, quelques Commiſſaires de Zélande paſſerent où elle ſe tenoit ; ils y reconnurent Buys & Wanderduſſen, & ne ſe crurent pas obligés à garder le ſecret de cette découverte. On commençoit déja à le pénétrer. Pluſieurs Envoyés réſidans à la Haye de la part des Princes engagés dans la Ligue, éleverent leurs voix, & ſe plaignirent hautement de ces démarches obſcures dont on déroboit la connoiſſance à leurs Maîtres. L'Envoyé du Duc de Savoye ne ſe con-

tenta pas de s'en plaindre au Pensionnaire, il mit encore un espion à la suite du Président Rouillé, pour être exactement informé de tous ses mouvemens.

Les Envoyés de Portugal & de Brandebourg seconderent l'ardeur de celui de Savoye.

Le Résident de l'Empereur, aussi vif que les autres Ministres des Alliés, étoit mieux instruit ; & même avant l'ouverture des conférences, il avoit eu connoissance des offres que le Président Rouillé devoit faire aux Députés de la République : ainsi toutes les Puissances engagées dans la guerre contre la France, attaquoient unanimement une négociation que les Hollandois soutenoient foiblement, & qu'ils n'osoient même avouer.

On espéroit cependant en France parvenir à la paix ; elle étoit nécessaire & desirée, & c'étoit la seule raison qu'il y eût alors de se flatter qu'elle pourroit

enfin se conclure ; car il parut assez par le compte que le Président Rouillé rendit au Roi, de ce qui s'étoit passé dans la premiere conférence, qu'on ne devoit attendre de la part des Hollandois, que mauvaise volonté ; & que si leurs intentions étoient bonnes, ils manquoient absolument de pouvoir & de crédit auprès de leurs Alliés, pour les engager à concourir à la paix.

Le Roi la desiroit si sincérement, que la relation du Président Rouillé ne fut pas capable de le rebuter. Il avoit lieu d'être irrité de la mauvaise foi des Hollandois, du désaveu qu'un de leurs Députés avoit fait de ce que l'autre convenoit d'avoir écrit de sa main, autorisé de ses Supérieurs, & que Sa Majesté avoit bien voulu regarder & accorder comme le fondement de la négociation qu'il s'agissoit d'entamer.

Sa Majesté n'étoit pas moins blessée

de cet amas de prétentions exorbitantes que les Hollandois produisoient en faveur de leurs Alliés, & des avantages excessifs que la République de Hollande demandoit, soit pour son commerce, soit pour former cette prétendue barriere qu'elle exigeoit sous prétexte de sa sûreté.

Toutefois la paix étoit si souhaitée, que le Roi voulut, malgré ses propres lumieres, entrevoir encore dans un procédé si irrégulier, & remarquer avec quelque satisfaction, l'empressement que les Députés avoient témoigné de reprendre les conférences.

Sa Majesté fit attention au desir qu'ils avoient fait paroître de prévenir par une prompte conclusion l'ouverture de la campagne. Elle interpréta favorablement les discours qu'ils avoient tenus sur différens articles principaux. Ses ordres à Rouillé furent d'engager au plutôt un

conférence nouvelle, d'eſſayer de réduire les préliminaires aux ſeuls articles compris & ſpécifiés dans l'écrit de Wanderduſſen ; de retrancher, s'il étoit poſſible, toutes les autres demandes, & d'en réſerver la diſcuſſion à l'aſſemblée qu'il ſeroit néceſſaire de former pour y traiter de la paix générale. Elle renouvella la permiſſion qu'elle lui avoit donnée de l'engager à produire le conſentement que le Roi d'Eſpagne donneroit à renoncer, en faveur de l'Archiduc, à la Couronne d'Eſpagne, auſſi-bien qu'aux Etats de cette Monarchie dans l'ancien & le nouveau Monde. Elle ſe déſiſtoit auſſi de la propoſition d'ajouter la Sardaigne & les Places de Toſcane, aux deux Royaumes de Naples & de Sicile, dont elle ſe contenteroit pour le dédommagement du Roi ſon petit-fils.

Quant à la Barriere, Sa Majeſté conſentit d'ajouter Ypres & Menin, avec

leurs dépendances, aux Places déja promises aux Hollandois pour la sûreté prétendue de leur frontiere.

Les avantages promis pour le commerce leur étoient confirmés; & quant à l'exception des douze especes de marchandises, Rouillé eut ordre de dire, que lorsque cette matiere auroit été examinée & discutée en détail, le Roi conviendroit aisément d'accorder aux Hollandois leurs demandes raisonnables, autant qu'elles ne porteroient pas un préjudice essentiel au commerce de ses propres Sujets.

Sa Majesté consentit à reconnoître la Princesse Anne en qualité de Reine de la Grande-Bretagne, & à rétablir le Traité fait à Riswick avec cette Couronne.

Le Roi s'engageroit pareillement à laisser subsister, sans trouble de sa part, l'ordre de la succession, tel qu'il étoit établi par les actes du Parlement d'Angleterre.

Quant aux conquêtes faites dans le cours de la guerre, soit de la part de la France sur les Anglois, soit de la part de cette Nation sur quelques pays de la domination du Roi, Sa Majesté jugeoit que de part & d'autre la restitution fût réciproque. Elle jugeoit pareillement que les Traités conclus à Riswick avec l'Empereur & l'Empire, devoient être rétablis.

C'étoit beaucoup faire que de convenir des conditions principales des Traités à faire avec tant de Princes & d'Etats différens, pendant le peu de tems qui restoit encore depuis la fin du mois de Mars jusqu'à l'ouverture de la campagne. Il falloit nécessairement remettre aux conférences qui se tiendroient pour la paix générale, le détail & la décision des difficultés que la suite & l'explication de tant de prétentions entraîneroient.

Il importoit cependant infiniment au

bien de la paix, jusqu'à ce que le lieu d'assemblée fût fixé, d'entretenir une négociation vive, pendant même que les armées agiroient, si les hostilités n'étoient pas suspendues.

Le Roi, par cette raison, loua Rouillé d'avoir bien jugé des intentions de Sa Majesté, & connu le péril d'interrompre les conférences difficiles à renouer, si déférant aux instances des deux Députés, il eût pris le parti de revenir auprès d'elle recevoir de nouveaux ordres, plutôt que de les attendre, comme il les attendoit, à Anvers.

Elle lui renouvella ceux qu'elle lui avoit déja donnés, de demeurer dans les terres de la République de Hollande aussi long-tems qu'il lui seroit permis d'y séjourner; & s'il étoit obligé d'en sortir, Sa Majesté vouloit qu'en ce cas, il attendît dans une de ses Places frontieres, ce qu'elle lui feroit sçavoir de ses intentions.

L'opinion commune étoit alors, qu'on ne pouvoit parvenir à la paix que par les offices & l'intervention des Hollandois. On eût dit qu'ils étoient les gardiens de son temple, que la clef en étoit entre leurs mains, & que l'entrée en seroit interdite à ceux qu'ils refuseroient d'y introduire. On jugeoit donc qu'il étoit de la prudence de prendre garde de les aliéner, quoique leur mauvaise foi fût évidente, & que le Roi l'eût clairement pénétrée. L'écrit de Wanderdussen avoit été le premier fondement de la négociation. C'étoit sur les demandes qu'il contenoit, que les conférences avoient été commencées. Pas un seul mot de cet écrit ne laissoit connoître que les Hollandois demanderoient que le Roi produisît un pouvoir du Roi d'Espagne, pour accorder, en son nom, les conditions exigées par les Alliés. On sçavoit au contraire que ce Prince les avoit en horreur. Ce

qui dépendoit du Roi, étoit d'en aſſurer l'exécution; Sa Majeſté s'y engageoit, pendant que la Hollande ſe bornoit à de ſimples offices de peu de poids, pour diſpoſer ſes Alliés à la paix. Il dépendoit cependant de cette République de s'expliquer à leur égard, de maniere qu'elle les détermineroit à finir une guerre qu'ils ne pouvoient continuer ſans ſecours.

Les Députés, pour juſtifier leurs Maîtres, prétendoient qu'il n'étoit pas au pouvoir de la République de diſpoſer du bien d'autrui; qu'elle s'en feroit un ſcrupule très-juſtement fondé. Mais ce faux ſcrupule s'évanouiſſoit, lorſqu'il étoit queſtion de procurer très-injuſtement à ces mêmes Alliés des Etats qui ne devoient pas leur appartenir; d'en dépouiller les poſſeſſeurs légitimes, & d'embraſer l'Europe pour ſoutenir l'iniquité de leurs prétentions.

Le Roi ſe contentoit de peu, lorſqu'il

propoſoit de laiſſer au Roi ſon petit-fils, les Royaumes de Naples & de Sicile, comme un dédommagement très-médiocre de la perte de tant de grands Etats que ce Prince feroit forcé de ſacrifier au bien de la paix; mais il falloit au moins lui aſſurer la poſſeſſion d'un partage ſi diſproportionné.

Comme les Députés avoient évité d'entrer ſur cette matiere dans aucun détail, le Roi voulut que le Préſident Rouillé la remît ſur le tapis à la premiere conférence qu'ils auroient enſemble.

Sa Majeſté lui écrivit de propoſer de joindre une eſcadre de ſes navires à celle de Hollande qui tranſporteroit le Roi Catholique, ſoit à Naples, ſoit en Sicile. Elle jugeoit auſſi néceſſaire que ſon arrivée dans ces Royaumes fut précédée par un corps de troupes au ſervice des Etats-Généraux, en tel nombre qu'on en conviendroit.

Le Roi jugeoit aſſez favorablement de la prudence de la République, pour croire qu'elle ne s'étoit pas engagée de procurer à l'Empereur le rétabliſſement pur & ſimple du Traité de Munſter, en la maniere que les Allemands prétendoient l'interpréter.

Sa Majeſté preſcrivit au ſieur Rouillé d'éloigner, autant qu'il lui ſeroit poſſible, la condition demandée par l'Angleterre, d'obliger le Roi Jacques à ſortir du Royaume.

Les conférences étant commencées pour y traiter ſur le pied des demandes contenues dans l'écrit de Wanderduſſen, il y avoit lieu de croire qu'il ne s'agiroit que des articles ſpécifiés dans ce même écrit; toutefois les Députés de Hollande ſortant des bornes du premier plan, s'étoient étendus ſur l'intérêt des Princes engagés dans la Ligue. Ils en avoient fait de nouveaux articles de prétentions &

de demandes, qui devoient dans l'ordre être renvoyés & remis à la négociation générale de la paix. Le Roi n'étoit pas obligé de s'expliquer ſur ces différentes queſtions : Sa Majeſté voulut bien cependant y répondre.

Ainſi Rouillé eut ordre de déclarer, que ſur les inſtances faites en faveur du Roi de Portugal, elle ne s'oppoſeroit pas aux libéralités que la Maiſon d'Autriche exerceroit à ſon égard.

Les tems n'étoient pas encore bien éloignés où l'on n'auroit pas prévu que cette Maiſon deviendroit la bienfaitrice de celle de Bragance, & que les Hollandois employeroient leurs preſſans offices pour l'intérêt du Portugal ; mais les maximes changent. Autrefois les Princes de la Maiſon d'Autriche avoient regardé le grand-pere & le pere du jeune Roi de Portugal, comme Sujets révoltés. Son grand-oncle étoit mort dans les priſons

du Roi d'Eſpagne, après y avoir long-tems langui. Ce jeune Prince avoit oublié les ſecours de la France & les injures de la Maiſon d'Autriche, ou peut-être n'étoit pas inſtruit de ce qui s'étoit paſſé avant ſa naiſſance.

Les Députés de la République avoient auſſi demandé que les intérêts de l'Electeur de Brandebourg fuſſent compris dans les articles préliminaires. Le Roi voulut que Rouillé répondît, que Sa Majeſté ne regardoit pas ce Prince comme étant au nombre de ſes ennemis; qu'à la vérité ſes troupes ſervoient dans leurs armées, mais comme mercenaires, étant à leur ſolde; que s'il y avoit d'ailleurs à régler quelque prétention de ſa part, il convenoit de la remettre aux conférences à tenir pour la paix générale; qu'on ne pouvoit exiger de Sa Majeſté, de garantir à cet Electeur, la poſſeſſion paiſible des Comtés de Neufchâtel & de Valengin;

que ce ſeroit tranſiger des droits des prétendans, bien fondés à ſe plaindre de l'uſurpation que l'Electeur avoit faite d'un bien que chacun d'eux lui diſputoit. Le Roi conſentit à promettre ſur cet article, que Sa Majeſté n'uſeroit d'aucune voie de fait pour troubler l'Electeur de Brandebourg dans la poſſeſſion de ces Comtés.

L'érection du neuviéme Electorat en faveur du Duc de Hanover, le droit de garniſon de Rhinsfelds, étoient, ainſi que les inſtances en faveur de l'Electeur de Brandebourg, des affaires abſolument étrangeres aux préliminaires, par conſéquent à remettre aux conférences générales de la paix.

Sa Majeſté conſentit même à remettre à ces conférences, le rétabliſſement des deux Electeurs de la Maiſon de Baviere dans leurs Etats & Dignités. Ce n'étoit pas, de ſa part, indifférence à l'égard de

ces Princes ; elle étoit très-ſenſible à leurs avantages, & jugeoit ſon honneur intéreſſé à les protéger ; mais elle croyoit que les eſprits ſeroient moins aigris, quand de toutes parts on ſeroit convenu de s'aſſembler pour traiter de bonne foi la paix générale ; que les deux Electeurs trouveroient des amis, & les feroient agir utilement, & que la réunion étant prochaine, il ſeroit plus facile de propoſer & de faire agréer les expédiens capables d'applanir les difficultés que l'animoſité de parti entretenoit & augmentoit pendant la continuation de la guerre.

Sa Majeſté confirma l'ordre qu'elle avoit donné, d'inſiſter ſur la reſtitution d'Exilles & de Feneſtrelles qu'elle demandoit au Duc de Savoye.

Elle refuſa d'acquieſcer à la demande que les Hollandois avoient faite de Tournay, Condé & Maubeuge, pour la ſûreté de leur Barriere. Et pour faire ceſſer la

répétition de ces inſtances déplaiſantes, le Roi permit au Préſident Rouillé d'offrir Furnes avec ſes dépendances, les fortifications de cette Place étant auparavant raſées. Il pouvoit même la céder fortifiée, ſi cette condeſcendance ſuffiſoit pour faire ceſſer toute autre demande de la part des Hollandois, & les contenter ſur l'article de la Barriere. Furnes fortifié étoit cependant très-utile à conſerver pour la ſûreté de Dunkerque ; & ſon territoire auſſi abondant que celui des Châtellenies d'Ypres & de Menin, produiſoit un revenu très-conſidérable.

Il n'y avoit pas lieu de faire attention aux diſcours que Wanderduſſen avoit tenus au ſujet de la députation que ſes Maîtres ſe propoſoient de faire en Angleterre, pour informer la Princeſſe Anne des intentions du Roi pour avancer la paix. Le Duc de Marlborough en avoit été parfaitement inſtruit avant que de

paſſer à Londres. Il étoit cependant inutile de s'oppoſer à ce que les Etats-Généraux jugeroient à propos, & l'envoi d'un Député de leur part en Angleterre, étoit abſolument indifférent à Sa Majeſté.

Mais il n'étoit pas indifférent pour ſon ſervice, de donner, en cas de cette miſſion, l'écrit que Wanderduſſen avoit demandé par avance au Préſident Rouillé. Ces ſortes d'écrits multipliés, multiplioient auſſi les embarras; & les Députés de Hollande avoient mauvaiſe grace d'exiger tant d'éclairciſſemens, tant de ſûretés redoublées, quand ils ne donnoient pas même de pouvoir aux Députés qu'ils avoient choiſis pour traiter de la paix.

Les ordres du Roi finiſſoient en répétant bien clairement celui de ne rien omettre de la part de Rouillé, pour établir ſon ſéjour dans quelque Ville de Hollande, afin d'entretenir toujours la négociation,

négociation, le Roi jugeant nécessaire de la continuer, & de maintenir les conférences jusqu'à ce qu'elles pussent conduire à la paix. Ce séjour pouvoit lui ouvrir les moyens de faire connoître aux vrais Républicains zélés pour le bien de leur Patrie, toutes les avances que le Roi faisoit pour la paix, dont apparemment les partisans de la guerre ne leur donnoient pas connoissance, & leur cachoient pareillement les conditions avantageuses & peu attendues que Sa Majesté offroit à la Rébuplique, & pour son commerce, & pour dissiper de sa part tout sujet d'alarmes.

Les amis & ennemis de la France furent également alarmés au premier bruit des conférences. Les uns craignoient d'être abandonnés & sacrifiés aux besoins pressans du Royaume; les autres appréhendoient une division pro-

chaine entre les principales Puissances dont la Ligue étoit composée.

Quelques Villes de la domination du Roi, furent effrayées des bruits répandus qu'elles passeroient bientôt sous la domination des ennemis. La Ville de Thionville entr'autres, alarmée de ce qu'on disoit que le Roi la cédoit au Duc de Lorraine, écrivit que se jettant aux pieds de Sa Majesté, elle la supplioit de ne pas obliger des Sujets fidéles à reconnoître un autre Maître.

D'autre part, les Ministres résidens à la Haye de la part des Princes de l'Empire, éleverent leurs plaintes si-tôt qu'ils sçurent qu'il s'étoit tenu des conférences pour y parler de paix. Ils déclarerent que leurs Maîtres ne consentiroient jamais à traiter, si la France n'offroit pour préliminaires le parfait rétablissement du Traité de Munster. Le Prince Eugene

alors à Bruxelles, parloit comme eux. Il y ajoutoit les menaces de porter la désolation dans le ſein de la France, dès l'ouverture de la campagne.

Cadogoan, le confident, & regardé comme le bras droit de Marlborough, enchériſſoit encore ſur les plaintes & les menaces des Allemands. Il ſe plaignit de la part de l'Angleterre, au Penſionnaire, & prétendit que Rouillé s'étoit vanté d'être déja d'accord avec les Etats-Généraux. Cadogoan ſouffla le feu, excitant ce qu'il y avoit de Miniſtres Etrangers à la Haye, à veiller attentivement & à s'oppoſer à l'ouverture de toute conférence. Enfin rien ne fut oublié de la part des partiſans de la guerre, pour allumer plus que jamais ſon flambeau, regardant comme un malheur, ſi la négociation de la paix demeuroit entre les mains des Hollandois, & ſi devenus maîtres de la conduire, ils ceſſoient de dépendre des

deux Généraux intéressés l'un & l'autre à la traverser.

Cependant les conférences recommencerent aussi-tôt que le Président Rouillé eut averti Buys & Vanderdussen, ainsi qu'ils en étoient convenus en se séparant, qu'il avoit reçu les réponses du Roi. Ces deux Députés le prierent de se rendre à Voërden.

Il ne manqua pas de s'y trouver le 12 Avril. Il y reçut un billet de Wanderdussen, contenant que son Collégue & lui jugeoient à propos de ne pas aller jusqu'à la Ville, dans la crainte d'être découverts; qu'ils le prioient, pour conserver encore le reste de secret des conférences, de faire une lieue de chemin, & qu'ils l'attendoient dans un yacht sur le canal. Il s'y rendit; la satisfaction de se revoir parut égale de part & d'autre, & dans ce même lieu ils eurent ensemble quatre conférences.

Le Président Rouillé ménagea ses pouvoirs, & fit valoir prudemment la complaisance que le Roi vouloit bien avoir de se désister, pour le bien de la paix, de la proposition faite au nom de Sa Majesté, d'ajouter la Sardaigne au dédommagement demandé pour le Roi son petit-fils. Ce désistement ne fit nulle impression sur les Députés. Rouillé y joignit l'abandon des Places de Toscane en faveur de la Maison d'Autriche.

Les Députés ne furent pas plus touchés de cette augmentation. Leur objet principal étoit toujours de fortifier cette Barriere, qu'ils croyoient ne pouvoir être jamais assez sûre ni assez étendue. Elle étoit dans leur esprit, un rempart absolument nécessaire pour arrêter les entreprises de la France. Ils vouloient conserver l'importante ville de Lille, conquise la campagne précédente par les armées confédérées.

Le Président Rouillé avoit ordre d'insister sur la restitution de cette Ville capitale de la Flandre Françoise, fortifiée considérablement, & enrichie depuis qu'elle étoit sous la domination de Sa Majesté. Il ne lui étoit pas permis de se relâcher sur un article si essentiel, & la paix ne pouvoit être faite, si Lille, avec ses dépendances, n'étoit rendue à la France.

Il offrit, suivant le pouvoir qu'il en avoit reçu en dernier lieu, un équivalent pour obtenir cette restitution. Il proposa donc de céder Furnes, avec ses dépendances, les fortifications démolies.

Ces offres faites, il demanda que les conditions préliminaires fussent réduites aux seuls articles contenus dans l'écrit de Wanderdussen, fondement des conférences. Le tems de cette derniere fut employé à contester sur ces différentes matieres.

Buys se piquoit d'éloquence. Il en fit usage dans la deuxieme conférence, & pendant qu'elle dura, on lui laissa le plaisir de combattre & de rejetter les propositions de Rouillé.

Il se retira au village de Boëdgrave. La mémoire des François y étoit très-désagréablement conservée. Les Députés se logerent dans une maison aux environs, & vinrent le lendemain le prendre & le mener à leur yacht.

La troisieme conférence y fut tenue. On y convint d'énoncer dans les préliminaires la cession de l'Espagne, ensorte qu'elle comprendroit toutes les parties de cette Monarchie, à l'exception des Royaumes de Naples & de Sicile, sans spécifier en particulier chacun des autres Etats.

Le Président Rouillé avoit proposé d'admettre Ménager aux conférences, pour examiner avec lui quelles étoient

les exceptions au Tarif de 1664, qu'il prétendoit être avantageuses au commerce réciproque de la France & de la Hollande. Les Députés refusèrent de l'écouter. Il viendra, dirent-ils, entêté de son idée; & sans entrer dans les vûes générales, il ne songera qu'à la soutenir, au risque de faire échouer l'affaire principale. Ils déclarerent nettement que la République de Hollande n'accepteroit aucune proposition à son préjudice; que si le projet dont il s'agissoit, étoit véritablement avantageux pour elle; s'il étoit utile au bien réciproque du commerce, Ménager pourroit en dresser un mémoire & l'envoyer; que l'Etat n'avoit pas besoin que personne vînt l'éclairer sur son propre intérêt; qu'un mémoire introduiroit les pensées de l'Auteur aussi clairement que s'il venoit lui-même les expliquer.

L'article de la Barriere, le plus sensible

de tous aux Hollandois, anima la conversation. Buys s'étoit attribué la parole, & suscitoit plus de difficultés qu'il ne vouloit en applanir. Souvent il parloit indiscrettement. Son Collégue gardoit le silence. Buys avança & soutint que le moindre fruit que sa République pouvoit recueillir des succès passés & à venir de ses armées, étoit d'établir une Barriere si forte, que désormais le pays de sa domination se vît à l'abri des insultes de la France. Il ajouta que le Roi devoit être moins sensible à la perte des Places qu'il céderoit, que reconnoissant de la conservation que la paix lui assureroit du reste de ses conquêtes. Sa Majesté, selon lui, en auroit l'obligation entiere aux Provinces-Unies; & si plusieurs personnages du Gouvernement en étoient crus, au lieu de chercher les moyens de favoriser la France, elles appuyeroient le projet unanimement formé par

les Alliés, de la réduire au Traité des Pyrenées. Il prétendoit aussi faire valoir la modération de ses Maîtres, dans le tems même qu'ils étoient le plus enyvrés des avantages inespérés de la Ligue; qu'ils croyoient déja voir incessamment ses armées aux portes de Paris, & que les partisans de la guerre ne cessoient de crier & de persuader à des Peuples aveuglés par les succès, que le moment étoit arrivé d'imposer au Roi les conditions les plus dures.

Le Président Rouillé crut démêler au travers de l'abondance des paroles animées de Buys, que la cession de Furnes fortifié, pourroit entrer en quelque compensation. Il jugea cependant que le moment n'étoit pas encore venu de s'en expliquer.

On passa donc au dédommagement à donner au Roi d'Espagne. Les Députés avouerent, que sans l'aveu de l'Angle-

terre, ils ne pouvoient promettre que les Royaumes de Naples & de Sicile seroient laissés à ce Prince. Que ce seroit beaucoup, si les Anglois consentoient à lui laisser le seul Royaume de Naples. Ainsi les Hollandois servilement soumis à l'Angleterre, remettoient à sa décision, & à celle de l'Empereur, une condition essentielle de la paix, par conséquent la laissoient incertaine, dans un tems où le Roi faisoit l'honneur à leur République de s'adresser à elle pour faciliter le rétablissement de la paix générale.

Les Députés dirent qu'ils feroient à leurs Supérieurs le rapport de la demande faite pour le dédommagement du Roi d'Espagne.

Celle de rétablir le Traité de Munster en son entier, fut renouvellée de leur part en faveur de l'Empereur & de l'Empire. Ce n'étoit cependant qu'un simple office, & les Députés convinrent que

leurs Maîtres n'étoient nullement engagés à proposer, encore moins à soutenir une idée si capable de rompre toute négociation.

Ils demanderent que le Roi voulût bien user de termes plus affirmatifs que ceux dont il s'étoit servi, en consentant de reconnoître l'ordre à la succession d'Angleterre, tel que les actes du Parlement l'avoient établi, en faveur de la ligne Protestante, insistant en même tems sur la nécessité d'obliger le Roi Jacques à sortir de France. Ils qualifioient toutes leurs demandes de conditions essentielles, sans lesquelles la paix ne se pouvoit faire, & prétendoient qu'elle seroit impossible, tant que ce Prince feroit son séjour dans le Royaume; que la sûreté de l'Angleterre, ainsi que celle de la Hollande, dépendoient de sa sortie; que les démarches de l'un & de l'autre Etat seroient uniformes, & ne démentiroient

pas leur étroite union; que le seul adoucissement à la dureté de cet article, seroit de n'en pas faire une condition expresse du Traité, mais de s'en rapporter à ce que le Roi jugeroit à propos de faire pour l'accomplir.

La réponse de Sa Majesté sur l'article du Roi de Portugal, les satisfit.

Comme elle consentoit à reconnoître l'Electeur de Brandebourg en la qualité qu'il s'étoit donnée de Roi de Prusse; ils demanderent qu'elle voulût bien y ajouter en termes exprès, qu'elle le laisseroit jouir paisiblement des Comtés de Neufchâtel & de Valengin, sans préjudice des droits des prétendans.

Ils n'avoient, dirent-ils, aucun pouvoir sur l'article d'Exilles & de Fenestrelles.

La derniere de leurs demandes fut en faveur du Duc de Hanover; & suivant leur usage, ils prétendirent comme condition préliminaire & essentielle à la paix,

que le Roi promît de reconnoître le neuviéme Electorat, érigé quelques années auparavant en faveur de ce Prince. Pour l'obtenir, ils offrirent de comprendre aussi dans les préliminaires les intérêts des deux Electeurs de Cologne & de Baviere, & s'avancerent jusqu'à dire que puisque les ennemis du Roi y comprenoient leurs Alliés, Sa Majesté n'avoit pas moins de droit d'y comprendre aussi les siens. Cette offre fut accompagnée de protestations de leur part, du désir que la République avoit très-sincérement d'aider les deux Electeurs de ses plus pressans offices. Ils ajouterent qu'ils espéroient que Sa Majesté lui tiendroit compte de sa bonne volonté & de ses démarches en faveur de ces Princes.

Rouillé avoit eu le loisir de connoître le peu de poids de telles paroles. Il ne laissa pas ignorer aux Députés, que la promesse de simples offices en faveur de

la Maison de Baviere, n'étoit pas une satisfaction assez complette pour engager le Roi à sçavoir beaucoup de gré à leurs Maîtres de leurs intentions.

La quatriéme conférence tenue le 4 Avril, fut employée seulement à récapituler ce qui s'étoit dit de part & d'autre dans les trois précédentes.

Les conditions que le Roi consentoit d'accorder aux Hollandois, soit pour leur commerce, soit pour la sûreté de la Barriere, étoient pour eux si avantageuses, si supérieures à ce qu'ils pouvoient espérer de leur union avec tant de Princes ligués contre la France, qu'il y avoit lieu de croire qu'une République prudente ne laisseroit pas perdre une occasion si favorable d'obtenir pleinement ce qu'elle pouvoit désirer. Rouillé jugeoit cependant qu'elle ne seroit pas contente encore de tant de condescendance, & qu'elle n'abandonneroit pas

la demande de Tournay & de Condé ; principalement si le Roi persistoit à prétendre que la ville de Lille lui fût rendue, avec sa Châtellenie & ses dépendances.

Les Députés Hollandois employés aux conférences, n'avoient pas montré un caractere facile à manier, & propre à fournir des expédiens pour applanir les difficultés. Buys sembloit en être le pere ; Wanderdussen gardoit le silence, & lorsqu'il se croyoit obligé de le rompre, il ne parloit que pour appuyer les hauteurs de son Collégue, soutenir ses demandes injustes, & fortifier ses refus. Tous deux, quand les bonnes raisons ou les prétextes manquoient, s'échappoient en déclarant que leurs pouvoirs n'étoient pas suffisans, ou bien qu'ils n'étoient pas instruits des intentions de leurs Alliés.

Tout Négociateur souhaite & espere de réussir. Rouillé le désiroit avec raison,

& s'en flattoit sans apparence. Son espérance étoit fondée sur la satisfaction que les Députés témoignoient de voir chez eux un Ministre du Roi, sur l'empressement qu'ils avoient d'être diligemment informés des réponses de Sa Majesté.

Ils demandoient au commencement, que le secret des conférences fût exactement observé. Ils virent sans peine, qu'il avoit pénétré, & que le public en avoit une pleine connoissance. Le détail en étoit cependant ignoré ; les Députés en rendoient un compte direct au seul Pensionnaire, qui communiquoit ce qu'il jugeoit à propos à ceux du Gouvernement qu'il trouvoit bon d'en instruire ; mais il n'en laissoit ignorer aucune circonstance au Duc de Marlborough.

Après la conférence du 4 Avril, Rouillé prit le parti de fixer son séjour à Boëdgrave, village éloigné de la Haye de dix lieues seulement. Il choisit ce lieu, de

concert avec les Députés. Ils l'avoient laissé maître d'aller, soit à Voërden, soit à Gonde, & témoigné de l'impatience de le revoir incessamment. Lorsqu'ils se séparerent, Wanderdussen lui tendit la main, sans que son Collégue, un peu éloigné, l'apperçût. Il dit à Rouillé qu'il pouvoit lui donner de ses nouvelles à Gonde. C'étoit la seule fois que Wanderdussen eût parlé hors de la présence de Buys. La suite de la négociation fit voir que cette démonstration ne couvroit aucun mystere.

L'empressement que les deux Députés témoignoient d'être promptement informés des résolutions & des réponses du Roi, avoit engagé Rouillé à leur demander un passeport des Etats pour le Courier qu'il enverroit à Sa Majesté. Ils s'excuserent de le proposer, parce que ce seroit à l'assemblée de ces mêmes Etats qu'il seroit nécessaire de s'adresser,

le ſecret par conſéquent ne pourroit être gardé. Par cette raiſon, ils lui conſeilloient de confier ſes dépêches à la poſte ordinaire de la Haye. Ils l'aſſurerent d'une entiere ſûreté, également pour ce qu'il écriroit, & pour les lettres qu'il recevroit.

Après le départ des Députés, Pettekum Réſident du Duc de Holſtein, ſe rendit à Boëdgrave. Il y avoit déja quelque tems, comme on l'a dit, qu'il s'étoit ingéré de lui-même à faire des propoſitions pour parvenir à la paix générale. Quoique la négociation fût conduite par une autre voie, il voulut ſuivre ſon objet; flatté de l'honneur, & vraiſemblablement du profit qu'il avoit lieu d'eſpérer, s'il pouvoit avoir part à cet important ouvrage. Le Préſident Rouillé n'apprit de lui rien de conſidérable. Pettekum écrivit en France au Miniſtre, dont il étoit connu, que le voyage qu'il avoit fait à Boëdgrave n'étoit pas à l'inſçu, mais du

consentement du Pensionnaire, affligé du rapport que les Députés avoient fait des dernieres conférences, & des bornes que Sa Majesté donnoit à ses nouvelles offres, qu'elle réduisoit à céder Furnes les fortifications démolies ; qu'il commençoit à douter qu'elle voulût la paix bien sincérement.

Heinsius étoit à ménager non seulement par son crédit dans la République, par la confiance qu'il s'étoit acquise auprès des Alliés, mais encore par la droiture de ses intentions, sa bonne foi, & le désir de voir la paix solidement rétablie, si l'on en vouloit croire celui qu'il avoit chargé de parler de sa part. Il conseilloit de presser la négociation ; de ne pas, disoit-il, amuser le tapis, mais de parler net, & de faire des offres telles que le Pensionnaire eût lieu de les faire valoir aux Alliés déchaînés contre toute proposition de paix, & travaillant una-

nimement à perſuader à l'Etat de renvoyer Rouillé inceſſamment.

Le Prince Eugene & le Duc de Marlborough étoient attendus à la Haye. En leur abſence, les Miniſtres d'un ordre inférieur animoient les Peuples à faire la guerre encore une campagne, & la France n'étoit pas même, ſelon eux, en état de la ſoutenir. Elle étoit, diſoient-ils, aux abois; il falloit profiter de ſa foibleſſe, ſans lui laiſſer le tems de reſpirer, craindre & empêcher qu'elle ne rétablît ſes forces au point de faire trembler encore ſes voiſins. L'Envoyé de Lorraine ſecondoit le grand nombre des partiſans de la guerre.

Marlborough contenta bientôt l'impatience qu'ils avoient de le voir à la Haye. Il y arriva parfaitement inſtruit de ce qui s'étoit paſſé dans les conférences. Il avoit conſenti, avant que de s'embarquer pour l'Angleterre, à laiſſer

le Président Rouillé en Hollande, persuadé que rien ne se feroit sans son aveu, & qu'il seroit maître de retarder & de rompre, comme il lui plairoit, le progrès de la négociation. Il auroit donc fait inutilement un personnage odieux, en s'opposant ouvertement au repos général de l'Europe, qu'il dépendoit de lui d'empêcher secrettement.

Il jugea pour lors, que le tems étoit venu de rompre les conférences. Il ne s'étoit pas attendu aux facilités que le Roi apportoit à la paix. Elles lui donnerent lieu de craindre l'effet de l'impression qu'elles devoient faire sur les Peuples fatigués d'une guerre longue & sanglante, dont la Maison d'Autriche & les deux Généraux retiroient tout l'avantage, pendant que son poids accabloit les Provinces-Unies.

Ces réflexions l'obligerent à déclarer, immédiatement après son arrivée à la

Haye, que les conférences déplaisoient infiniment à la Cour d'Angleterre; qu'il avoit ordre de prier les Etats-Généraux de les rompre, & de renvoyer Rouillé, si la France se bornant aux seules offres qu'elle avoit faites, ne les étendoit pas en faveur de l'Empereur & de l'Angleterre.

Le Prince Eugene fit en même tems une déclaration pareille, & de plus il demanda comme préliminaire indispensable, que la Monarchie d'Espagne fût totalement cédée à la Maison d'Autriche, sans la moindre distraction d'aucun Etat dépendant de cette Couronne, & encore le rétablissement pur & simple du Traité de Munster.

Au bruit des premieres conférences le Marquis Delborgo, Envoyé du Duc de Savoye, avoit dépêché son Secretaire pour en informer ce Prince. Il avoit présenté aux Etats-Généraux un mémoire

conçu en termes très-forts, leur demandant de n'entendre à aucune propofition de paix, fans la participation du Duc fon maître.

Tant de mouvemens & de batteries contre la paix, pouvoient raffurer le Duc de Marlborough, dont le crédit par lui-même étoit puiffant dans les délibérations des Etats-Généraux.

Il n'étoit pas cependant fans inquiétude. Plus les offres du Roi étoient confidérables, plus il craignoit l'impreffion qu'elles pouvoient faire, auffi-bien que les réflexions des bons Républicains fur le dangereux voifinage d'une Puiffance dont l'aggrandiffement feroit quelque jour fatal aux Provinces-Unies. Il travailla donc à rendre fufpectes ces mêmes offres, & fe flatta de perfuader qu'elles n'étoient pas finceres ; qu'enfin Rouillé n'avoit été envoyé en Hollande, que pour amufer les Alliés & les tromper.

Pour

Pour mieux établir cette défiance, il entreprit de la répandre par ce même Pettekum, qui s'honoroit de passer pour un Agent secret de la France.

Le Duc de Marlborough lui donna comme une vérité constante, ces idées malignes sur la commission de Rouillé, & peut-être réussit-il à lui persuader que l'état des conférences étoit une preuve évidente des secrettes intentions du Roi, & que les propositions faites de la part de Sa Majesté, pouvoient passer pour autant de marques du mépris qu'elle faisoit de l'Emperuer & de l'Angleterre. Au reste, disoit-il, la France se trompe, si elle croit faire la paix malgré ces deux Puissances, & si elle se flatte que la Hollande puisse arracher par force leur consentement. Il faut pour obtenir la paix, que la satisfaction de tous les Alliés soit complette, Rouillé renvoyé, & les négociations secrettes interrompues.

Le Pensionnaire jugea pour lors qu'il étoit tems de communiquer aux Etats de la Province de Hollande le secret des conférences, dont il ne les avoit pas encore informés. Il chargea les Députés des autres Provinces d'en faire part à leurs Supérieurs. Il étoit de son intérêt personnel de laisser croire qu'il desiroit la paix. Il rejetta toute la haine des difficultés sur l'opposition de l'Angleterre, & celle de Marlborough en particulier.

Un François de la R. P. R. réfugié en Hollande, nommé Amiroult, vint alors d'Amsterdam où il étoit établi, trouver le Président Rouillé, & l'assura que toute la Province de Hollande, particuliérement la ville d'Amsterdam, desiroit ardemment la paix; que Buys, Député aux conférences &, premier Pensionnaire de cette Ville, étoit méprisé de ses Citoyens; que toute la confiance étoit en Bassecourt, second Pensionnaire, homme sage & pacifique.

L'oppoſition des Alliés à la paix étoit cependant unanime, & ſi forte, que le Roi reconnoiſſant chaque jour, & reſſentant la néceſſité de mettre fin à la guerre, voulut encore flatter les Hollandois, en leur accordant de nouveaux avantages pour le commerce. Ainſi Sa Majeſté permit au Préſident Rouillé de promettre qu'elle rétabliroit en leur faveur le Tarif de 1664, ſans reſtriction & ſans exception d'aucune eſpece de marchandiſes.

Quant à la Barriere, Rouillé devoit ſans différer plus long-tems, déclarer que Furnes ſeroit donné avec ſes fortifications.

Elle lui permit de plus de céder Condé, ſi cette condition dure étoit indiſpenſable. Le Roi connoiſſoit parfaitement que la ſûreté de ſon Royaume du côté des Pays-Bas, demandoit que Sa Majeſté conſervât Condé & Tournay. Qu'elle ne devoit pas être moins atten-

tive à garder une Barriere, que les Etats-Généraux étoient ardens à la demander, sous prétexte de la sûreté de leur Etat; mais la nécessité de faire la paix étoit une raison encore plus pressante; & dans les circonstances présentes, c'étoit beaucoup faire que de conserver Tournay en sacrifiant Condé.

La bonne foi, fondement des négociations heureuses, étoit peu observée de la part des Hollandois. Les conférences avoient été établies, à condition que les articles préliminaires qu'ils avoient demandés, seroient la base du Traité. Le Roi l'avoit accordé.

Sa Majesté avoit de plus consenti aux demandes faites pour l'avantage du commerce des Sujets de la République.

Ses Députés, à chaque conférence, formoient quelque nouvelle demande, sous prétexte de la barriere. A chaque réponse du Roi, ils obtenoient quelque cession

nouvelle. Eux au contraire rejettoient toute propofition convenable & néceffaire pour avancer la paix. En vain Rouillé les exhortoit à perfuader à leurs Alliés de finir une guerre longue & onéreufe à toutes les Parties ; de leur déclarer qu'en cas de refus, la République les abandonneroit & fongeroit à fon propre intérêt ; les Députés ne laiffoient attendre de fa part que des offices vagues & impuiffans.

Le Roi promettoit que la Couronne d'Efpagne feroit cédée à la Maifon d'Autriche, avec les Etats en dépendans. Les Royaumes de Naples & de Sicile en étoient feuls exceptés, & réfervés pour dédommager foiblement le Roi d'Efpagne : à peine les Hollandois vouloient-ils promettre des offices généraux pour faire admettre une propofition fi modérée.

Sa Majefté avoit permis au Préfident Rouillé de confier le fecret de fes inten-

tions aux deux Députés, quoiqu'ils n'euſſent produit aucun pouvoir de leurs Maîtres pour traiter. Ils n'avoient pas ſongé à réparer ce défaut eſſentiel depuis qu'il n'y avoit plus de myſtere aux conférences, ni de raiſon pour les tenir ſecrettes. Ce n'étoit que par le bruit public qu'on ſçavoit que le Penſionnaire avoit enfin donné part à l'Etat des offres faites par Sa Majeſté, ſi avantageuſes pour les Hollandois, que l'opinion commune étoit que le mieux feroit de les envoyer directement au Préſident de ſemaine, obligé par les loix de l'Etat à rendre compte des mémoires qu'il reçoit pendant ſon exercice. Il étoit vraiſemblable que la paſſion des Anglois n'auroit pas eu en ce cas aſſez de pouvoir en Hollande, pour l'emporter ſur l'intérêt de la République.

Malgré tant de ſujets que Sa Majeſté avoit de ſe plaindre de la conduite irréguliere du Gouvernement de Hollande,

elle avoit bien voulu que la voie des conférences ne fût pas encore interrompue, quoique persuadée qu'il eût été plus utile que les amis de la paix & du bien de leur pays eussent été parfaitement instruits des conditions qu'elle vouloit bien accorder pour l'un & pour l'autre. Ils auroient apparemment fait des réflexions sérieuses sur le changement que peuvent apporter les événemens de la guerre, tellement incertains, que la République perdroit peut-être en une journée tous les avantages que le Roi lui avoit accordés pour la paix, par conséquent le fruit de tant de dépenses faites jusqu'alors pour le seul intérêt de l'aggrandissement de ses Alliés.

Si ces réflexions étoient encore assez puissantes pour persuader aux Hollandois de prévenir l'ouverture imminente de la campagne, & de proposer une suspension d'armes, si la paix ne pouvoit se

conclure, le Président Rouillé avoit pouvoir non seulement d'y consentir, mais même de la proposer, pour donner le tems de traiter à loisir, & sans craindre les variations que le sort des armes pouvoir apporter aux conditions accordées.

Pour en faire une énumération nouvelle, le Roi promettoit aux Hollandois de rétablir le Traité de commerce fait à Riswick.

De les faire jouir du Tarif de 1669, sauf à convenir de gré à gré des exceptions à faire pour le bien réciproque du commerce entre la France & les Provinces-Unies.

Quant à la Barriere, Sa Majesté cédoit Ypres & sa Châtellenie, Menin avec ses dépendances, Furnes fortifié & ses dépendances.

Elle permit de plus au Président Rouillé d'ajouter encore à tant de Places données au bien de la paix, Condé, même

Maubeuge, si ces nouvelles cessions jointes à tant d'autres, produisoient une heureuse conclusion, & conservoient Tournay sous la domination de la France.

Les conditions pour la Maison d'Autriche étoient de lui laisser la Monarchie d'Espagne & les Etats dépendans de cette Couronne, réservant seulement les Royaumes de Naples & de Sicile pour dédommager le Roi Philippe.

La demande d'interpréter & de restraindre le Traité de Munster étoit insoutenable; la proposition même de le rétablir étoit inutile, puisque ce Traité servant de base à ceux de Nimegue & de Riswick, étoit censé rétabli lorsqu'il n'étoit pas dérogé à ces deux derniers, que la paix confirmeroit.

La proposition de laisser l'Electeur de Brandebourg jouir tranquillement des Comtés de Neufchâtel & de Valengin, sans préjudice du droit des prétendans, étoit acceptée.

Celle de laiſſer Exilles & Feneſtrelles au Duc de Savoye, faiſoit avec raiſon beaucoup de peine à Sa Majeſté, ſes ennemis voulant l'obliger à récompenſer l'infidélité de ce Prince, dans le tems qu'ils n'écoutoient pas ſeulement les juſtes demandes des Electeurs de Cologne & de Baviere, ſes alliés fidéles, & que les Hollandois n'oſoient interpoſer que de ſimples offices pour le rétabliſſement de ces deux Princes dans leurs dignités.

Le Roi renouvella les ordres précis déja donnés au Préſident Rouillé, d'inſiſter fortement ſur le rétabliſſement parfait des Electeurs, auſſi-bien que ſur la reſtitution totale des meubles, pierreries, & généralement de tous les effets qui leur avoient été enlevés pendant la guerre.

Quant à l'Angleterre, Sa Majeſté offroit de rétablir le Traité de paix qu'elle avoit conclu avec cette Couronne à Riſ-

wick. Elle promettoit de ne troubler directement ni indirectement le repos de la Grande-Bretagne, non plus que la disposition faite par acte du Parlement, pour établir l'ordre de succession aux trois Royaumes.

Elle voulut que sur cet article, Rouillé sçût des deux Députés quels seroient les termes dont leurs Maîtres useroient pour s'engager à maintenir cette forme de succession établie, contre toute justice, par les actes du Parlement d'Angleterre. Car enfin rien ne paroissoit moins solide & moins stable qu'un pareil réglement. L'inconstance & la légereté de la nation Angloise sont connues. Elle change souvent d'idée. Un Parlement détruit, selon les conjonctures, ce qu'un autre avoit précédemment jugé nécessaire au bien du Royaume. Il étoit à propos de sçavoir ce que feroient les Hollandois, si la nation Angloise changeant quelque

jour de maximes, refusoit de reconnoître pour son Roi un Prince d'Allemagne, reconnu pour héritier présomptif de la Couronne par les actes du Parlement, & si pour soutenir son droit, la Hollande s'embarrasseroit d'envoyer & de transporter ses troupes en Angleterre.

La répugnance du Roi étoit extrême à s'obliger de faire sortir de France le Roi Jacques. Le Président Rouillé eut ordre d'employer encore toutes les fortes raisons que le Roi lui fournit pour combattre cette demande odieuse. Elle promit de ne l'aider d'aucun secours après la conclusion de la paix ; & voulut que Rouillé, parlant comme de lui-même aux Députés, essayât de sçavoir si leurs Maîtres donneroient à ce Prince infortuné un asyle sûr à la Haye, & de quelle maniere il y seroit pourvu à sa subsistance.

Enfin elle jugea qu'il pouvoit convenir à son service, que Rouillé obtînt des

passeports des Etats, pour la sûreté des Couriers qu'il dépêcheroit. Qu'il envoyât même de ces passeports pour en faire usage, si l'état des affaires demandoit que le Roi voulût dépêcher quelqu'un pour lui porter un ordre verbal.

Sa Majesté n'avoit pas regardé comme démonstration purement indifférente, celle que Wanderdussen avoit faite en sortant de la derniere conférence. Tout est à remarquer dans un pays où l'on croit qu'il est permis de recevoir, sans se deshonorer, la récompense d'un important service. Il étoit à propos de pénétrer si le second Député de Hollande avoit eu véritablement cette pensée. Le Roi permettoit en ce cas à Rouillé, non seulement de flatter ses espérances, mais encore de l'assurer de la récompense, s'il pouvoit porter sa République à se séparer de ses Alliés, à faire une paix particuliere, & à convenir d'une suspension

d'armes jufqu'à ce que la paix devînt générale.

Plufieurs raifons preffantes obligeoient les Hollandois à la défirer. Le poids de la guerre devenoit tous les jours plus pefant pour eux, l'argent plus rare, le crédit de l'Etat étoit épuifé, & les fonds de la guerre très-difficiles à trouver. Cette fituation embarraffante ne fe pouvoit déguifer. D'un côté, l'embarras de continuer la guerre étoit grand; d'un autre côté, le Roi apportoit à la paix des facilités inefpérées. On eût dit que le choix de l'un ou de l'autre parti étoit aifé à faire. Ceux-mêmes qui defiroient de prolonger la guerre, n'ofoient l'avouer, & fe portoient pour pacifiques. Ils difoient, avec les vrais Républicains, que les Anglois avoient pris un tel empire fur le gouvernement de l'Etat, que leurs décifions étoient des loix, & qu'ils n'avoient d'objet que de porter les chofes à la derniere extrémité.

Wanderduſſen propoſa une entrevue ſecrette dans ſa maiſon de campagne au Préſident Rouillé. Il lui fit la peinture de la ſituation de la République. Il ajouta, pour le mieux perſuader de ſa ſincérité, qu'il lui réveleroit un ſecret important ; & tout de ſuite il lui dit, que le Penſionnaire avoit à la Cour de France des correſpondans fidéles & bien informés, qui l'inſtruiſoient bien régulierement des plus ſecrettes délibérations du Conſeil, des expéditions qui ſe faiſoient dans les Bureaux des Miniſtres, auſſi-bien que dans le Cabinet du Comte de Bergheik. Le Penſionnaire, dit-il, ſçait le contenu des dépêches que vous avez écrites depuis que vous êtes en Hollande, le portrait que vous avez fait des deux Députés choiſis pour traiter avec vous. On ſçait à Turin ce qui a été propoſé & dit de part & d'autre, au ſujet des Royaumes de Naples & de Sicile. Comment voulez-

vous que la négociation réussisse, lorsque tant de Puissances intéressées à la traverser, sont instruites jusqu'aux moindres circonstances du compte que vous en rendez, & des ordres que vous recevez ?

Wanderdussen parloit peut-être de bonne foi : peut-être aussi cette confidence étoit-elle un artifice pour engager Rouillé à lui découvrir l'étendue de ses pouvoirs, & à se rendre plus facile qu'il ne s'étoit montré jusqu'alors.

Jusqu'aux Gazettes à la main, continua Wanderdussen, tout découvre l'état de la France, la misere affreuse de ses Provinces : il n'est plus tems de biaiser, le salut du Royaume dépend de la paix, & d'une paix prompte, qui prévienne l'ouverture de la campagne. S'il est permis aux armées d'agir, les prétentions des Alliés n'auront plus de bornes. En vain les bons Républicains gémiront des malheurs de la France ; ils ne seront plus

maîtres de les arrêter, comme il conviendroit peut-être à l'intérêt de l'Etat. Ils connoissent parfaitement & voient avec douleur l'avantage que les Anglois prennent sur la R/publique ; la France seule pourroit la secourir en cas d'une rupture presque inévitable entre les deux Nations ; ainsi les bien-intentionnés voudroient la ménager & la préserver de sa ruine.

Cette exposition faite, Wanderdussen conclut de son discours, que le parti des pacifiques, favorable à la France, étant le plus foible en Hollande, elle devoit le mettre en état de gagner la supériorité. Il y avoit, selon lui, deux moyens principaux d'y parvenir ; l'un d'accorder à la République les avantages demandés pour son commerce, l'autre la sûreté de la Barriere.

A l'égard du commerce, il n'y avoit rien à retrancher aux demandes déja faites.

par les Députés. Quant à la Barriere, il convint que l'intérêt des Etats-Généraux devoit les porter à réduire leurs prétentions. Que les bons Républicains étoient aſſez perſuadés que l'entretien d'un grand nombre de garniſons n'étoit déja que trop onéreux à l'Etat; mais il falloit que la négociation plût à tous les Membres; & le ſeul moyen de la faire agréer unanimement, étoit de la ſuivre ſur le pied qu'elle avoit été propoſée.

Engageons, dit-il, les conférences publiques. On trouvera peut-être dans la ſuite d'une négociation générale, les expédiens convenables pour modérer les demandes faites au ſujet de la Barriere. C'eſt auſſi dans la vûe de faciliter l'ouverture de ces conférences, que les bien-intentionnés deſirent que la ſatisfaction des Alliés ſoit compriſe dans les préliminaires. Ne traitez pas de dureté de la part des pacifiques, la voie qu'ils vous

ouvrent pour parvenir à la paix. S'ils tenoient une conduite différente, ils seroient non seulement soupçonnés, mais accusés de favoriser la France, & de précipiter la paix à la veille d'une Campagne dont la République & ses Alliés doivent attendre les plus grands avantages.

C'est ainsi que Wanderdussen essayoit de gagner la confiance du Président Rouillé, & de l'engager non seulement à lui découvrir le fond de ses pouvoirs, mais encore à lui sçavoir bon gré de ce qui s'étoit passé jusqu'alors dans les conférences, même du peu de bonne foi que son Collégue & lui avoient fait paroître & dans leur désaveu, & dans leurs demandes.

Il voulut persuader au sieur Rouillé, que le Pensionnaire étant le premier mobile de la paix, employoit au succès de ce grand ouvrage tous ceux dont il connoissoit les bonnes intentions, & qu'il

croyoit capables d'aider les siennes. Qu'il étoit donc nécessaire que le Roi lui mît en main des armes suffisantes pour imposer silence aux partisans de la guerre ; qu'alors la fermeté ne lui manqueroit pas. WanderDussen assura qu'on devoit aussi compter sur la sienne, & sur les conseils salutaires qu'il donnoit à ce Ministre, dont il prétendoit avoir la confiance.

Après cette entrevue, Pettekum vint à Boëdgrave presser le Président Rouillé de ne pas perdre un moment pour finir son ouvrage. Il lui dit qu'il falloit absolument accorder à la République, sans le moindre délai, toutes les demandes que ses Députés avoient faites, que c'étoit le seul moyen de faciliter les vues du Pensionnaire tendantes toutes à la paix. Que plus Rouillé différeroit, plus il donneroit de poids aux manœuvres du Prince Eugene & du Duc de Marlborough ;

que le premier étoit allé à Amſterdam à deſſein de ſéduire le Gouvernement de cette Ville inclinée à la paix. Que Marlborough inſiſtoit au nom de l'Angleterre, ſur toutes les conditions demandées, ſans admettre la moindre reſtriction.

Pettekum avoit peut-être bonne intention, & diſoit ce qu'il penſoit ; peut-être auſſi vouloit-il ſe faire un mérite en Hollande & auprès des Alliés de cette République.

Quoi qu'il en ſoit, les ordres du Roi étant arrivés pendant qu'il étoit à Boëdgrave, le Préſident Rouillé le chargea de le dire au Penſionnaire, & de lui propoſer qu'on reprît les conférences le 21 Avril.

Les deux Députés ſe rendirent le même jour à Boëdgrave, & dirent à Rouillé qu'ils venoient ſçavoir ce qu'il avoit de nouveau à leur communiquer. Il les pria de l'inſtruire auparavant de l'uſage qu'ils

avoient fait de ses dernieres propositions ; de l'effet qu'elles avoient produit, & de ce qu'il devoit attendre des dispositions de leurs Maîtres. Explication nécessaire puisqu'il n'avoit reçu jusqu'alors que de foibles promesses d'offices vagues de la part de la République, en échange des assurances solides & réelles qu'il avoit données au nom du Roi.

Les Députés répondirent par une simple répétition de ce qu'ils avoient dit dans les conférences précédentes, pour justifier la bonne foi de leurs Maîtres, & prouver qu'ils ne pouvoient offrir que leurs offices, encore étoit-il nécessaire que le Roi mît la République en état de se faire écouter, non seulement de ses Alliés, mais de ses propres Membres, dont le nombre de ceux qui s'opposoient à la paix, étoit infiniment supérieur à celui de quelques bien intentionnés admis aux affaires secrettes, qui la desi-

roient ſincérement. Mais que la bonne volonté des pacifiques ſeroit inutile, tant que le Roi ne leur donneroit pas le moyen de faire valoir leur avis comme le plus conforme au bien de l'Etat.

Les Députés témoignerent qu'ils étoient affligés du peu d'ouverture de Sa Majeſté, dans un tems critique où l'intérêt de la France la preſſoit de ménager les momens qu'elle perdoit, pendant que le Prince Eugene & Marlboroug, les Miniſtres des Alliés en Hollande, employoient utilement tous les inſtans à toute négociation de paix.

Les Députés ſe plaignirent encore à Rouillé, de la défiance que lui-même témoignoit de la droiture des Etats-Généraux, d'autant plus injuſtement que rien ne prouvoit plus évidemment leur ſincérité que les démarches qu'ils faiſoient pour terminer une guerre dont les événemens leur étoient ſi favorables, &

que l'état de leurs affaires permettoit de continuer encore long-tems.

Le Président Rouillé rappella toutes les facilités que le Roi avoit apportées à la paix, comme preuves inconteſtables & du deſir que Sa Majeſté avoit de la rétablir, & de la confiance qu'elle prenoit à la ſincérité de leurs Maîtres. A ces conditions il ajouta celles que Sa Majeſté lui permettoit encore de leur accorder, ſçavoir le Tarif de 1664, la ceſſion de Furnes avec ſes fortifications; & comme il vit que ces avantages ne produiſoient aucun effet, il y joignit encore la promeſſe de céder Condé.

Il réſerva le pouvoir qu'il avoit de céder Maubeuge, perſuadé que la propoſition n'en feroit pas plus heureuſe. Les Députés lui donnerent lieu de le croire; car ils répondirent ſur l'offre de Condé, qu'apparemment il n'avoit pas rendu un compte exact & fidéle des dernieres conférences,

férences, ou bien que Sa Majesté ne desiroit pas la paix, puisqu'elle offroit si peu pour la conclure, après que de leur part ils s'étoient expliqués non seulement comme les plus modérés des Alliés, mais encore des Membres de la République; qu'il étoit tems de mettre fin aux lenteurs d'une négociation infructueuse; que si elle étoit plus long-tems prolongée, les partisans de la guerre, gens emportés, prendroient la supériorité sur les bien intentionnés, & ajouteroient aux conditions demandées, le rétablissement du Traité des Pyrenées.

La conférence tenue le matin, finit après cette déclaration. Ils dînerent ensemble, & pendant le repas les Députés réitérerent souvent les protestations du desir qu'ils avoient de parvenir à l'heureuse conclusion d'une bonne paix, également souhaitée de ceux qui pensant comme eux, avoient partagé leurs pei-

nes, & les avoient aidés à faire modérer les conditions préliminaires au point où elles étoient enfin réduites. Ils prétendoient que la France leur sçût gré de lui tendre la main pour la préserver de l'abysme où elle tomberoit, si elle laissoit perdre une occasion qu'elle ne retrouveroit plus, à moins que, contre toute apparence, le sort des armes ne vînt à changer.

Le dîner fini, tous trois rentrerent en conférence. Les Députés Hollandois l'ouvrirent par la récapitulation de toutes les conditions nommées préliminaires, qu'ils demandoient comme absolument nécessaires à la paix. Ils déclarerent qu'il ne suffisoit pas pour la sûreté de la Barriere, que le Roi consentît d'ajouter à ses offres Ypres, Menin & Condé, qu'il falloit encore y joindre Tournay & Maubeuge.

Qu'à l'égard des Alliés, l'Empereur

& l'Empire vouloient que le Traité de Munſter fût rétabli, qu'il étoit donc indiſpenſable d'accorder cette condition.

Celle de laiſſer au Duc de Savoye généralement tout ce qu'il avoit occupé en Dauphiné, n'étoit pas moins eſſentielle à la paix. Les Hollandois s'honoroient & ſe faiſoient une loi d'obtenir en faveur de leurs Alliés, tous les avantages que la République pouvoit leur procurer par une négociation dont ils s'étoient repoſés ſur elle. Il ſembloit en même tems que ce fût un ſujet de ſatisfaction pour elle, de faire éprouver aux Alliés de la France, la douleur & le repentir des liaiſons qu'ils avoient priſes avec elle & avec l'Eſpagne; car enfin les Députés s'expliquerent déciſivement ſur les intérêts des Electeurs de Cologne & de Baviere. Ils refuſerent de les comprendre dans ces mêmes préliminaires où pas un des Alliés de leurs Maîtres n'étoit oublié. Ils

dirent de plus, que si l'Electeur de Baviere étoit rétabli dans ses Etats, ce seroit à condition de laisser à l'Electeur Palatin le Haut-Palatinat, dont l'Empereur lui avoit donné l'investiture, & le premier rang dans le College Electoral. Qu'à l'égard de l'Electeur de Cologne, il seroit obligé de recevoir garnison Hollandoise dans la Citadelle de Liege, dans Huy & Bonn.

Ils protesterent que jamais les Alliés ne consentiroient à laisser au Roi Philippe la moindre partie de la Monarchie d'Espagne, soit comme dédommagement, soit à quelque titre qu'elle fût demandée. Ils quitterent alors le style & le personnage de Négociateurs, & comme revêtus de l'autorité des Consuls de l'ancienne Rome, ils prononcerent que le sort des armes décideroit des conditions de la paix; ainsi que le Roi d'Espagne ne devoit pas se flatter d'obtenir le plus mo-

dique dédommagement de cette Monarchie ; que les deux Electeurs ne feroient écoutés que dans une assemblée générale, lorsqu'il s'en feroit une pour la paix ; que si ces Princes pouvoient alors obtenir la restitution de leurs Etats, la grace ne leur en feroit accordée que par la protection de la Hollande & de l'Angleterre, & que le meilleur conseil à donner à l'un & à l'autre, étoit de se la concilier en ménageant avec soin ces deux Puissances.

Les Députés signifierent à Rouillé que c'étoit leur dernier mot. Nous sommes bien fâchés, ajouterent-ils, que vous ne l'ayez pas compris dès les premieres conférences, ou bien que vous n'en ayez pas suffisamment instruit le Roi votre maître.

Le Président Rouillé étonné de la hauteur & de la mauvaise foi des Négociateurs, autant que de la dureté nouvelle des conditions, dit qu'au moins il re-

gardoit la restitution de Lille & de sa Châtellenie comme accordée. Il est vrai, répondirent-ils, que vous l'avez toujours supposé, mais nous ne l'avons jamais pensé ; vous avez mal interprété nos intentions. Nous vous avons laissé croire ce qu'il vous a plû. Lille au commencement d'Avril, étoit encore en mauvais état ; les François le sçavoient, nous avions lieu de craindre qu'ils n'eussent dessein d'en profiter ; il étoit de la prudence de vous laisser croire qu'elle vous seroit rendue par la paix ; vous vous en êtes flatté ; Lille est présentement en sûreté ; ne comptez plus sur la restitution.

Ils se sçavoient bon gré d'un pareil artifice ; & ce fut à peu près du même ton, que lorsque Rouillé les fit souvenir qu'ils avoient promis que les Etats-Généraux employeroient leurs offices pour conserver au Roi d'Espagne les deux Siciles, ils se récrierent sur le terme de

promis, comme ſuppoſant un engagement qu'ils nierent, & prétendirent qu'ils avoient dit ſimplement que l'intention de la République étoit de contribuer, autant qu'il ſeroit poſſible, à conſerver au Roi Philippe le titre de Roi dont il étoit revêtu. Ainſi la ſincérité des Députés parut ſeulement dans l'aveu qu'ils firent de la ſupercherie dont ils avoient uſé au ſujet de la reſtitution de Lille. D'ailleurs ils ne ſe mirent pas en peine de juſtifier la différence énorme entre les préliminaires propoſés par l'un d'eux, comme fondement de la négociation, & les conditions maintenant exigées par les ennemis de la France, pour commencer à traiter de la paix.

Elle s'éloignoit à chaque conférence, & la ſeule reſſource pour prévenir les nouveaux obſtacles que les événemens de la guerre apporteroient encore à ſa concluſion, auroit été de convenir, avant

la campagne, d'une ſuſpenſion d'armes. Le Préſident Rouillé vouloit en tenter la propoſition; mais les Députés ne lui laiſſerent pas la moindre ouverture pour en parler, & véritablement ils avoient moins de liberté dans cette conférence que dans les précédentes.

Le Prince Eugene, le Duc de Marlborough, les Miniſtres des Alliés, tous raſſemblés à la Haye, avoient eu le tems d'agir. L'autorité des deux Généraux, la confiance que leurs ſuccès inſpiroient, les diſcours des Miniſtres ſubalternes augmentoient le deſir preſque général de continuer la guerre, & l'eſpérance de faire des conquêtes faciles ſur un Royaume qu'on repréſentoit comme accablé de ſes pertes.

Buys & Wanderduſſen avant que de ſe rendre à la derniere conférence, avoient été obligés d'aller chez le Prince Eugene & le Duc de Marlborough. Il n'y avoit

pas lieu de douter qu'ils n'eussent reçu de l'un & de l'autre des ordres peu favorables à la paix. Ils les avoient fidélement exécutés.

Le Président Rouillé n'avoit que trop sujet de se plaindre non seulement de leurs variations & de leurs nouvelles demandes, mais encore du désaveu des points dont il paroissoit qu'on étoit convenu dans les conférences précédentes. Il chargea Pettekum de porter ses justes plaintes au Pensionnaire. Pour toute réponse ce Ministre dit qu'il ignoroit les expressions dont les Députés s'étoient servis. Que quant au fond, certainement ils n'avoient pas excédé leurs ordres ; que même ils les avoient modérés, lorsqu'ils avoient vu que le sieur Rouillé prenoit feu sur l'exposition qu'ils en avoient faite ; qu'il s'y prenoit mal pour parvenir à la paix. Allez le trouver encore, dit-il à Pettekum ; dites-lui de ma part, comme

un conſeil que je lui donne en ami, de ne pas chicaner ſur la Barriere. Exhortez-le d'écrire au Roi ſon maître, en termes bien précis; & s'il n'a pas d'inſtructions ſuffiſantes, de lui demander inſtamment des pouvoirs plus amples; enfin de faire enſorte que les Etats-Généraux ſoient contens.

Le Penſionnaire confirma généralement les déciſions des Députés ſur tous les autres articles. Il dit qu'ils avoient parlé conformément à leurs inſtructions.

Pettekum alla chez le Duc de Marlborough, & découvrit ſans beaucoup de pénétration, qu'il étoit le premier mobile des diſcours tenus par le Penſionnaire. Toutefois Marlborough, ſuivant ſon caractère, proteſta fauſſement qu'il deſiroit la paix, & contribueroit de tout ſon pouvoir à ſon heureuſe concluſion; que la France avoit tort de la retarder; que ſon intérêt étoit d'y concourir &

d'accorder au plutôt les conditions demandées. Pettekum répondit qu'elles étoient si dures, que vraisemblablement le Roi romproit plutôt la négociation, que de les admettre. Tant pis pour la France, reprit Marlborough, car la campagne une fois commencée, les choses iront plus loin que le Roi ne pense.

Pettekum partit pour Boëdgrave, instruisit Rouillé de ce qu'il avoit fait & de ce qui lui avoit été dit. De retour à la Haye il vit encore Marlborough, & lui dit qu'il croyoit que le Roi rappelleroit Rouillé, si les Alliés persistoient à refuser la restitution de Lille à Sa Majesté, & les deux Siciles pour le dédommagement du Roi d'Espagne. Jamais, dit Marlborough, les Alliés, ne se dédiront de leurs demandes préliminaires.

La veille de ce même jour, il avoit conféré avec les Députés de l'Etat, & demandé que toute condition de paix fût

rejettée, si la Monarchie d'Espagne n'étoit totalement restituée, & Dunkerque démoli.

C'est ce que Pettekum apprit du Pensionnaire. Ce Ministre lui dit en même tems, qu'il voyoit avec douleur la paix encore éloignée par les prétentions des Alliés; qu'il n'étoit pas moins touché du peu de sincérité qu'il attribuoit à la France, & de l'obstacle qu'elle mettoit elle-même à son propre bien, refusant de s'expliquer sur la Barriere, comme elle auroit dû le faire, pour engager les Etats-Généraux à desirer la paix, & se les rendre favorables.

Le Duc de Marlborough s'embarqua sur la fin du mois d'Avril pour l'Angleterre. Il répandit que des raisons particulieres & personnelles l'obligeoient d'y retourner: il n'attendit pas même que le vent fût bon pour son passage.

L'opinion commune étoit que le prin-

cipal motif de ce voyage ne pouvoit être que le deſſein formé de rompre toute négociation de paix. Car on ignoroit encore les mouvemens ſecrets de l'Angleterre : on diſoit auſſi que s'il ne réuſſiſſoit pas à rompre la négociation, il rameneroit ſeulement avec lui quelques perſonnes affidées, & dans ſa dépendance, qu'il laiſſeroit à la Haye, pour y traverſer toute négociation, pendant le cours de la campagne.

Il n'y avoit plus lieu d'eſpérer aucun fruit des conférences tenues juſqu'alors en Hollande. Le Préſident Rouillé attendoit chaque jour l'ordre que le Roi lui enverroit de ſe retirer ; & le ſeul ſervice qu'il ſe crut encore en état de rendre à Sa Majeſté, étoit de pénétrer, s'il étoit poſſible, la véritable cauſe de la conduite étonnante, & de l'Etat, & de ſes Députés. Wanderduſſen avoit affecté un deſir ardent de la paix. Il étoit

convenu avec le Comte de Bergheick du plan pour y parvenir, & de l'établiſſement des conférences. Il ne refuſa pas celles que Rouillé lui demanda, & convint avec lui d'une entrevue ſecrette. Ils ſe virent donc encore. Wanderduſſen attribua principalement aux Miniſtres du Duc de Savoye, dirigés par Marlborough, la prétention totale de la Monarchie d'Eſpagne, ſans réſerve en faveur du Roi Philippe.

Le parti modéré n'étoit plus le maître des délibérations. Le Penſionnaire, & les autres bien-intentionnés pour la paix, étoient forcés de céder au torrent. Marlborough & le Prince Eugene dominoient, ſoutenus du grand nombre des partiſans de la guerre. Malheur, dit Wanderduſſen, qui ne ſeroit pas arrivé, ſi pendant qu'ils étoient abſens de la Haye, les conditions demandées dans les premieres conférences euſſent été accordées. Le

retour de l'un & de l'autre en Hollande, avoient fortifié les cabales, & causé l'ordre que les Députés avoient reçu de prétendre que toute la Monarchie d'Espagne fût cédée sans démembrement. S'ils avoient gardé le silence sur, une une condition si dure, ce n'étoit que par ménagement pour le sieur Rouillé. Vous parûtes, lui dit Wanderdussen, si vif, si échauffé sur les réponses que nous vous fîmes sur d'autres articles, dont jusqu'alors nous avions parlé moins décisivement, que nous crûmes vous devoir épargner un nouveau sujet de vous irriter, & peut-être avec raison. Nous l'avons avoué à nos Supérieurs, & nous en avons été blâmés.

Le Président Rouillé répondit qu'une telle variation étoit si extraordinaire, qu'il ne pourroit se résoudre à le croire, que lorsqu'elle lui seroit annoncée formellement, par la voie jusqu'alors éta-

blie des conférences; que s'il en usoit autrement, il donneroit lieu de penser que les Etats-Généraux n'auroient jamais eu intention de traiter sincérement & de bonne foi : que leur dessein secret étoit d'amuser leurs peuples, & de trouver ensuite quelque mauvais prétexte de rompre une trompeuse négociation.

Wanderdussen convint que Rouillé auroit lieu de le croire, quoiqu'il n'y eût rien de plus opposé aux vues sinceres des bien-intentionnés; qu'il falloit les plaindre, & que pour les justifier, il auroit été nécessaire de découvrir la situation présente du Gouvernement, mystere qu'il n'étoit pas permis à un Républicain de révéler. Qu'il pouvoit dire en général, que ceux dont la prudence avoit causé l'ouverture des conférences, étoient maintenant censurés, suspects, & même exposés.

Rouillé conclut de ces confidences,

vraies ou fausses, que le seul parti qu'il y eût à prendre, étoit de retourner en France, si-tôt qu'il auroit reçu l'ordre du Roi qu'il attendoit pour son départ.

Le Député le conjura de ne pas désesperer, mais d'attendre les changemens que le tems, la patience, & la bonne conduite des bien-intentionnés pourroient produire. Comme il y a, dit-il, beaucoup de vivacité dans les délibérations, il y a tout aussi peu de stabilité. On a déja refusé au Duc de Marlborough de comprendre dans les préliminaires la condition de démolir les fortifications & les ouvrages de Dunkerque. Il faut cependant compter que la prétention des Anglois sur cet article sera soutenue vivement, lorsqu'on s'assemblera pour la paix.

Le Président Rouillé essaya, mais inutilement, d'insinuer qu'il seroit à propos de suspendre les hostilités. Wander-

duſſen répondit qu'il étoit impoſſible de s'oppoſer aux volontés du Prince Eugene & de Marlborough, trop intéreſſés l'un & l'autre à commencer la campagne, pour en différer l'ouverture; que l'Etat ne pouvoit que prendre des précautions ſages pour modérer leur vivacité, choiſir pour cet effet les Députés qui ſeroient envoyés à l'armée, plus diſpoſés à conſidérer le bien public, & faire ce qu'il demanderoit, qu'à céder à la complaiſance qu'ils auroient pour les Généraux.

Wanderduſſen ſouhaitoit obtenir deux paſſeports pour des vaiſſeaux. Cette légere grace demandée dans le moment de la ſéparation, donna lieu au Préſident Rouillé de lui faire eſpérer qu'il lui ſeroit facile d'en obtenir de plus grandes, ſi ſes ſoins réuſſiſſoient enfin à conduire à la concluſion d'une bonne paix.

Il reſtoit peu d'eſpérance d'y parvenir après ces derniers éclairciſſemens. Ils ne

laissoient pas lieu de douter que la République de Hollande, assujettie aux volontés de ses Alliés, n'eût perdu volontairement le pouvoir de décider, & de prendre le parti le plus conforme à ses véritables intérêts. Une soumission totale à ses prétendus amis, l'entraînoit à croire que le tems étoit venu d'accabler la France, de profiter de ses pertes, & de la réduire en tel état, qu'elle ne feroit plus trembler ses voisins, comme il étoit arrivé si fréquemment depuis que le Roi regnoit.

Il est vrai qu'elle étoit alors affligée de plusieurs maux; la famine imminente se joignoit à ceux de la guerre; le froid excessif succédant subitement au dégel au commencement du mois de Janvier, avoit fait périr les grains semés. Le printems paroissoit, sans laisser voir aucune apparence de production des biens de la terre. On ne prévoyoit que malheur de

tous côtés. Les discours étoient aussi tristes que les sujets de raisonnement. On enchérissoit encore sur le mauvais état du Royaume ; & ce que chacun en disoit, vrai ou faux, passoit dans les Pays étrangers. Il est certain qu'une guerre soutenue pendant huit ans contre la plus grande partie des Puissances de l'Europe, avoit extrêmement affoibli les Provinces. Les nouvelles que les Etrangers en recevoient, persuadoient sans peine qu'elles étoient épuisées d'hommes & d'argent. Chaque jour, les ressources & le crédit, pour trouver de nouveaux fonds, périssoient : les armées du Roi autrefois victorieuses, avoient été forcées, après des batailles sanglantes, d'abandonner les Pays où elles étoient entrées comme triomphantes.

L'Allemagne, les Pays-Bas, le Piémont avoient été le théatre de leurs désastres. Les ennemis du Roi accoutu-

més à rendre les Places affiégées presqu'auffi-tôt que le fiége en étoit formé, s'étoient rendus maîtres à leur tour des Places de la domination de Sa Majefté. Ils menaçoient de pénétrer dans le cœur de la France. Elle n'étoit pas en état de regarder comme vaines des menaces fi nouvelles & fi peu vraifemblables, lorfque la guerre avoit commencé. Le Roi donnoit alors fes ordres fur les bords du Danube, du Tage & du Pô. On n'auroit pas cru qu'après quelques années, il eût été réduit à défendre l'intérieur de fon Royaume, même obligé d'examiner s'il pourroit demeurer en sûreté dans le lieu de fon féjour ordinaire.

Quoique le courage des troupes eût été éprouvé en toutes occafions, même les plus malheureufes, on doutoit fi elles réfifteroient au défaut de payement & de fubfiftance.

La feule reffource étoit donc celle de

la paix desirée & demandée comme le salut du Royaume. Mais ce desir ardent fondé sur une nécessité évidente, augmentoit l'aliénation des ennemis, & fournissoit à leur haine, autant de raisons nouvelles de frapper & d'accabler la France, en continuant une guerre qu'elle ne pouvoit plus soutenir. C'étoit la source de tant de prétentions, qualifiées de préliminaires nécessaires, des variations des Négociateurs Hollandois soumis à leurs Alliés, des demandes nouvelles qu'ils avoient faites à chaque conférence, du désaveu fait de leur part dans les dernieres, des mêmes points dont ils étoient convenus dans les précédentes.

Le cours d'un regne heureux n'avoit été traversé, pendant une longue suite d'années, d'aucun revers de fortune. Le Roi ressentit d'autant plus vivement les calamités, qu'il ne les avoit pas éprouvées depuis qu'il gouvernoit par lui-même un

Royaume floriſſant. C'étoit un terrible ſujet d'humiliation pour un Monarque accoutumé à vaincre ; loué ſur ſes victoires, ſes triomphes, ſa modération lorſqu'il donnoit la paix, & qu'il en preſcrivoit les loix, de ſe voir alors obligé à la demander à ſes ennemis ; leur offrir inutilement pour l'obtenir, la reſtitution d'une partie de ſes conquêtes, celle de la Monarchie d'Eſpagne, l'abandon de ſes Alliés, & forcé de s'adreſſer pour faire accepter de telles offres, à cette même République, dont il avoit conquis les principales Provinces en l'année 1672, & rejetté les ſoumiſſions, lorſqu'elle le ſupplioit de lui accorder la paix à telles conditions qu'il lui plairoit de dicter.

Le Roi ſoutenoit un changement ſi ſenſible avec la fermeté d'un Héros, & la ſoumiſſion parfaite d'un Chrétien aux ordres de la Providence ; moins touché de ſes peines intérieures, que de la ſouf-

france de ses peuples, toujours occupé des moyens de la soulager & de terminer la guerre. A peine s'appercevoit-on qu'il se fît quelques violences pour cacher au public ses sentimens : ils étoient en effet si peu connus, que c'étoit alors une opinion assez commune, que plus sensible à sa gloire qu'aux maux de son Royaume, il préféroit au bien de la paix la conservation de quelques Places qu'il avoit conquises en personne ; que s'il pouvoit se résoudre à les céder, il auroit la paix, & qu'elle dépendoit du sacrifice de ces mêmes Places.

Quelques-uns de ceux qui approchoient le plus près de Sa Majesté, n'étoient pas exempts de former ces injustes soupçons. Ils se glisserent même dans son Conseil, composé pour lors de Monseigneur le Dauphin, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de cinq Ministres ; sçavoir, du sieur de Pontchar-

train,

train, Chancelier de France; du Duc de Beauvilliers, Chef du Conſeil des Finances, qui avoit été Gouverneur des Princes enfans de France; du Marquis de Torcy, Secretaire d'Etat, ayant le département des Affaires étrangeres; du ſieur Chamillart, Secretaire d'Etat, chargé des affaires de la Guerre, & du ſieur Des Marets, Controlleur général des Finances.

La relation des dernieres conférences, lue au Conſeil, diſſipa toute eſpérance de paix. On en ſentit encore plus la néceſſité de l'obtenir, quelque prix qu'elle pût couter.

Le Duc de Beauvilliers prenant la parole, employa les plus fortes raiſons pour repréſenter à quel point cette paix qui fuyoit, étoit néceſſaire; à quelles extrémités le Roi & le Royaume ſe trouveroient réduits, ſi malheureuſement on laiſſoit échapper l'occaſion de la conclure,

Il s'étendit en termes pathétiques & touchans ſur les ſuites funeſtes d'une guerre qu'il ſeroit déſormais impoſſible de ſoutenir. Il fit enviſager, & clairement, le perſonnage affreux que le Roi ſeroit peut-être forcé de faire pour contenter ſes ennemis, & recevoir d'eux les conditions qu'ils jugeroient à propos de lui impoſer.

Le Chancelier enchérit encore ſur cette cruelle peinture, & tous deux s'adreſſant au Miniſtre de la Guerre, comme à celui des Finances, les preſſerent de dire à Sa Majeſté, en Miniſtres fidéles, s'ils croyoient, connoiſſant particuliérement l'état des troupes & des finances, qu'il lui fût poſſible de ſoutenir les dépenſes, & prudent de s'expoſer aux hazards de la campagne.

Une ſcene ſi triſte ſeroit difficile à décrire, quand même il ſeroit permis de révéler le ſecret de ce qu'elle eut de plus touchant.

Le Roi éprouva pour lors que l'état d'un Monarque maître abſolu d'un grand Royaume, n'eſt pas toujours l'état le plus heureux & le plus à ſouhaiter. Il ſentit que s'il étoit au-deſſus des autres hommes, il étoit auſſi expoſé à de plus grands revers; que plus on eſt élevé, plus l'infortune eſt ſenſible, & que c'eſt pour un Prince un ſujet de douleur auſſi vive que légitime, de ſe voir attaqué de tous côtés, ſans avoir les moyens ni de ſoutenir la guerre ni de faire la paix.

Dieu vouloit l'humilier, avant que de réprimer & de châtier l'orgueil de ſes ennemis. Le Roi, ſoumis aux ordres de la Providence, conſentit à de nouveaux ſacrifices; & ſans pénétrer encore s'ils ſuffiroient, il écrivit au Préſident Rouillé de reprendre les conférences.

Sa Majeſté lui commanda de faire connoître aux deux Députés, qu'elle ne pouvoit conſidérer comme une négociation

réglée, des converſations vaines où le tems ſe perdoit inutilement en diſcours équivoques de la part des Hollandois, en demandes nouvelles, ſans être jamais contens de celles qui leur avoient été précédemment accordées, & cachant avec ſoin le fond inépuiſable de leurs prétentions & de celles de leurs Alliés.

Rouillé eut ordre d'en demander une explication claire & préciſe; mais de quelque maniere que les Députés répondiſſent, il devoit uſer de patience, & ne pas rompre, au contraire déclarer nettement, comme il en avoit le pouvoir, que Sa Majeſté conſentoit à céder Maubeuge. Elle lui permit d'y ajouter Tournay, après quelque réſiſtance, & lui ordonna de penſer ſur-tout, que le point principal étoit de conclure la paix avant l'ouverture de la campagne.

Rouillé eut ordre de faire tous ſes efforts pour obtenir la reſtitution de Lille,

& de tâcher d'y parvenir en offrant un équivalent. Sa Majesté lui permettoit en ce cas de consentir à la démolition des fortifications de Dunkerque, même à combler son port, pourvû que conservant Tournay, Lille fût rendu. Enfin Sa Majesté consentoit à donner Tournay, aussi-bien qu'à laisser Lille entre les mains des ennemis, si cette nouvelle condescendance de sa part produisoit la paix.

Dans la même vûe de cette paix si nécessaire, le Roi consentit à rétablir le Traité de Munster, suivant les demandes de l'Empereur & de l'Empire, avec la seule clause de démolir les fortifications faites à Strasbourg par ses ordres, & de remettre cette Ville au même état où elle étoit, avant que de passer sous la domination de Sa Majesté. Elle se contentoit du seul Royaume de Naples, sans la Sicile, pour le dédommagement du Roi son petit-fils. Elle consentoit à remettre

aux conférences de la paix les intérêts des Electeurs de Cologne & de Baviere. Enfin elle promettoit que le Roi Jacques sortiroit de France, à condition que sa sûreté & sa subsistance seroient établies & assurées par le Traité de paix.

La dépêche contenant ces ordres, fut lue & écoutée avec une douleur égale dans le Conseil tenu le 28 Avril. La fermeté du Roi ne se démentit pas un instant. Sa derniere résolution étoit prise. Touché vivement de l'état de son Royaume, rien ne lui coûtoit plus pour rendre la paix à ses Peuples.

Jusqu'alors on ignoroit à quel prix les ennemis mettroient enfin un bien si nécessaire à la France. On ne découvroit de leurs desseins que celui de perpétuer la guerre & de ruiner le Royaume. Plus Sa Majesté amplifioit ses offres, plus ils se montroient intraitables, & plus ils augmentoient leurs prétentions. Il étoit

d'une extrême importance de pénétrer le fond de leurs intentions, particuliérement celles des Etats-Généraux. Une négociation prolongée décrioit encore les affaires & l'état de la France, & pouvoit achever de décourager les Peuples. Il convenoit pour les ranimer, de les instruire des offres que le Roi avoit faites pour acheter le repos de ses Sujets; de leur faire connoître dans toute son étendue, la passion des ennemis de la nation Françoise, leur mauvaise foi dans la maniere de traiter; d'exposer à des Peuples fidéles, zélés pour la gloire de leur Maître & de la Patrie, ce qui s'étoit passé dans la négociation, & de plus ce qu'il seroit possible d'apprendre encore avec certitude du plan que les Puissances liguées contre la France se seroient formé.

La connoissance de leurs projets n'étoit pas moins nécessaire pour en prévenir

l'effet, & prendre de justes mesures pour les rendre inutiles.

Quoique les conférences tenues depuis deux mois eussent été inutiles, le Roi jugea qu'il ne falloit pas rompre toute négociation dans une conjoncture où le besoin d'avoir la paix étoit si pressant ; mais il n'y avoit plus lieu de l'espérer des conférences de Boëdgrave. Il s'en étoit tenu quatre dans cet espace de tems, elles avoient seulement appris que les Hollandois, soit volontairement, soit déferant à la supériorité de leurs Alliés, ne travailleroient ni utilement ni sincérement à la paix. On étoit à la fin du mois d'Avril, & l'ouverture de la campagne n'étoit retardée que par le dérangement de la saison. Il restoit si peu de tems pour négocier, qu'à peine le Président Rouillé pourroit-il conférer avec les Députés, & faire usage des nouveaux pouvoirs que le Roi lui confioit ; & s'il

étoit obligé de demander quelque instruction nouvelle, le Courier qu'il dépêcheroit n'auroit pas le loisir de les lui reporter avant que les armées fussent assemblées. La crise étoit telle, qu'il étoit à souhaiter pour le bien des affaires, que le Négociateur eût été assez particuliérement instruit de leur état véritable, pour prendre sur lui de passer ses pouvoirs, s'il trouvoit un moment heureux, mais inespéré, de conclure.

Ces réflexions aisées à faire, engagerent le Ministre chargé des Affaires étrangeres à s'offrir au Roi pour aller en Hollande, reconnoître s'il restoit encore quelque voie de travailler avec succès au rétablissement de la paix. Si toute espérance en étoit perdue, la sienne étoit de pénétrer, autant qu'il lui seroit possible, les secrets desseins des ennemis, peut-être de les engager à les révéler eux-mêmes. Ce n'étoit pas qu'il y eût le moindre

reproche à faire au Préſident Rouillé. Il avoit conduit avec beaucoup de ſageſſe une négociation infructueuſe, ménagé avec prudence les ordres que Sa Majeſté lui avoit confiés, & ſans épuiſer ſes pouvoirs, laiſſé ſuffiſamment connoître aux Députés, que leurs Maîtres obtiendroient d'elle une grande partie des avantages qu'ils demandoient, ſoit pour le commerce, ſoit ſous prétexte de ſûreté de la Barriere ; mais il s'agiſſoit de preſſer la négociation, puiſque le Roi ne la vouloit pas rompre, & de ſçavoir avant la campagne, ce qu'on pouvoit attendre de ſa continuation. Le Secretaire d'Etat inſtruit particuliérement des intentions du Roi, de la ſituation où ſe trouvoit le Royaume, & de ce qui s'étoit paſſé dans le cours de la négociation, pouvoit profiter, ſans attendre de nouveaux ordres, des momens de conclure, s'il s'en préſentoit un ſeul favorable à la paix.

Sa Majesté goûta la proposition que lui fit son Ministre, demeuré seul auprès d'elle, après que les autres Ministres furent sortis du Cabinet où le Conseil se tenoit ordinairement. Elle ne voulut pas cependant décider encore. Elle remit la décision au lendemain, jour que se rassembleroit le Conseil.

Une telle commission n'étoit exempte ni de péril pour celui qui l'avoit proposée, ni de peines & de déplaisirs qu'elle pouvoit lui causer pour l'avenir.

A l'égard du péril, il falloit traverser le pays ennemi dans un tems où les troupes des Alliés commençoient à se mettre en mouvement, arriver & séjourner à la Haye, où regnoient la haine & la fureur contre la France, & pour sûreté du voyage & du séjour, se contenter d'un simple passeport du nombre de ceux que le Président Rouillé avoit obtenus

ſans nom, parce qu'ils étoient demandés pour de ſimples Couriers.

Le ſieur Rouillé lui-même, muni d'un paſſeport en bonne forme, attendu pour les conférences, avoit été près d'être enlevé par les ordres du Comte d'Albermale; à plus forte raiſon celui qui n'avoit d'autre aſſurance que celle d'un paſſeport très-ſuſceptible de conteſtations, pouvoit craindre que la validité n'en fût pas reconnue, tout au moins qu'il ne demeurât lui-même arrêté pendant une longue diſpute.

Quant aux déplaiſirs dont cette commiſſion ſeroit la ſource, il prévoyoit que réuſſiſſant, la paix ſi déſirée, à quelque prix qu'elle fût achetée, ne ſeroit conclue qu'à des conditions peu honorables. Qu'un tel Traité deviendroit pour lui & pour ſa mémoire un prétexte de reproches, & un ſujet de deshonneur. Qu'on

le mettroit au nombre de ces Traités malheureux que la France a été forcée d'accepter après les plus grands désastres. Le souvenir des maux qu'on ne ressent plus s'efface aisément. Plus les tems s'éloignent, plus les événemens passés deviennent inconnus ; mais la postérité se croit en droit de condamner les sacrifices dont elle ignore quelle a été la fatale nécessité. Celui qui dans son tems a signé un Traité peu honorable, mais nécessaire, est mis au rang des Négociateurs infortunés, & regardé comme l'instrument de la honte de sa Nation.

Une autre espece de honte paroissoit attachée au désagrément de ne pas réussir. Les offres du Roi étoient telles, qu'on imputeroit au Négociateur la faute d'avoir manqué à conclure une paix desirée si ardemment de toute la France.

Ces considérations avoient cédé à l'espérance dont il se sentit secrettement flatté de rendre un service important au Roi

son maître, son bienfaiteur, celui de sa famille, & de contribuer, soit à quelque heureux changement des affaires, soit à pénétrer les desseins des ennemis.

La proposition du voyage exposée par le Roi dans le Conseil tenu le lendemain 29 Avril, fut louée & approuvée unanimement. La dépêche destinée pour le Président Rouillé servit d'instruction. Elle étoit conçue en ces termes :

A Versailles, ce 29 Avril 1709.

» Monsieur le Président Rouillé, j'at-
» tendois avec impatience l'effet des or-
» dres que je vous ai donnés par ma dé-
» pêche du 15 de ce mois, & j'avois lieu
» de croire qu'ils suffiroient pour obliger
» les Députés de Hollande à convenir
» enfin avec vous des principales condi-
» tions de la paix, lorsque j'ai vu le con-
» traire par la lettre que vous m'avez
» écrite le 24, & dont vous aviez chargé

» votre Secretaire. J'ai trouvé dans la re-
» lation que vous me faites de votre der-
» niere conférence, plus d'éloignement
» que jamais à la conclusion d'un Traité;
» je dirois même plus de mauvaise foi, si
» je n'attribuois à la crainte que les Hol-
» landois ont de leurs Alliés, principale-
» ment des Anglois, le désaveu que les
» Députés font présentement des mêmes
» conditions dont ils étoient convenus
» avec vous dans vos deux premieres con-
» férences. J'avois lieu de croire, suivant
» le compte que vous m'aviez rendu de la
» seconde, que la seule difficulté rouloit
» sur Tournay & sur Condé; ensorte que
» sacrifiant cette derniere Place, & Mau-
» beuge au lieu de Tournay, les Hol-
» landois devoient être satisfaits de la
» Barriere que je leur assurois.

» Je comptois qu'ils ne formeroient
» plus d'incidens sur les Royaumes de
» Naples & de Sicile, les Députés vous

» ayant eux-mêmes proposé les termes
» dont il conviendroit d'user pour ré-
» server ces deux Royaumes en faveur
» du Roi mon petit-fils.

» Enfin ils insistoient si mollement
» sur la prétention de rétablir le Traité
» de Munster, qu'il paroissoit que leurs
» Maîtres n'appuyoient cette demande
» injuste, après deux Traités solemnels,
» que par complaisance pour leurs Alliés.

» Comme je vois cependant, que
» nonobstant le dernier état où vous en
» étiez demeuré avec les Députés de
» Hollande, ils contestent présentement
» tous les points dont il sembloit qu'ils
» étoient d'accord avec vous, qu'ils veu-
» lent à peine laisser le Royaume de Na-
» ples au Roi mon petit-fils, qu'ils insis-
» tent sur le rétablissement du Traité de
» Munster, & qu'ils nient même d'avoir
» consenti à me restituer Lille & sa Châ-
» tellenie, je ne puis avoir bonne opinion

» de l'iſſue d'une négociation où chaque
» Député ſe dédit dans une conférence
» de ce dont ils étoient convenus dans la
» précédente ; & juſqu'à ce qu'il y ait
» plus de ſolidité & plus de ſuite, on
» doit s'attendre que non ſeulement cinq
» ſemaines, mais encore pluſieurs mois
» s'écouleront inutilement.

» Le billet du ſieur Wanderduſſen ;
» dont il eſt fait mention dans l'inſtruc-
» tion que je vous ai donnée, & dont
» je vous envoye encore la copie, pro-
» mettoit une négociation plus prompte
» & plus ſincere. Il ſpécifie, comme vous
» le verrez encore, l'offre des Eſpagnes,
» des Indes, du Milanez & des Pays-
» Bas Eſpagnols ; & paſſant ſous ſilence
» les Royaumes de Naples & de Sicile,
» il laiſſe aſſez entendre que l'intention
» de la République de Hollande, étoit de
» réſerver l'un & l'autre pour le Roi mon
» petit-fils.

» Les termes de ce qui a été ajouté aux
» Pays-Bas Espagnols, sont relatifs aux
» propositions faites de ma part en 1706.
» Elles comprenoient uniquement Ypres
» & Menin, & j'y ajoute présentement
» Furnes fortifié, Condé & Maubeuge.
» Je donne donc bien plus que le sieur
» Wanderdussen ne demandoit dans le
» billet qui a servi de fondement à la
» négociation présente. Si les prétentions
» des Hollandois ont augmenté à mesure
» qu'ils ont apperçu des facilités & de
» l'empressement de ma part à conclure
» la paix, il seroit de la prudence de
» tenir présentement une route opposée,
» & de leur faire voir que s'ils prennent
» une entiere confiance en leurs forces
» & en celles de leurs Alliés, je me confie
» avec encore plus de raison en l'assis-
» tance divine ; mais comme le moyen
» de l'obtenir, est de contribuer, autant
» qu'il peut dépendre de moi, au réta-

» bliſſement du repos de la Chrétienté, » je veux étendre le ſacrifice que j'ai déja » commencé, bien au-delà des bornes » que je m'étois propoſées.

» Avant de vous en expliquer, il ſera » néceſſaire de reprendre avec les Députés » de Hollande ce qui s'eſt déja paſſé dans » les conférences, & de leur faire voir » les inconvéniens d'une négociation où » l'une des deux parties ne ſe déclarant » jamais poſitivement ſur ſes prétentions, » les augmente à meſure que vous faites » un pas pour les ſatisfaire.

» Il faudra rappeller le billet du ſieur » Wanderduſſen, faire voir que je vous » ai donné les ordres néceſſaires pour » contenter les Hollandois ſur tous les » points qu'il contenoit.

» Vous demanderez enſuite que puiſ- » que tant d'avances que vous avez faites » ont été juſqu'à préſent inutiles, & que » celles que vous pourriez faire encore

» tourneroient vraiſemblablement contre
» mon ſervice, on vous délivre au moins
» un plan raiſonnable des prétentions des
» Hollandois & de leurs Alliés ; car il
» eſt impoſſible de regarder comme tel
» celui dont les Députés ſe ſont expliqués
» dans la derniere conférence, & dont
» vous me rendez compte.

» Vous attendrez leur réponſe ; mais
» ſoit qu'elle vous contente, ſoit que
» vous receviez d'eux de nouveaux re-
» fus, vous uſerez de la même patience
» que vous avez témoignée juſqu'à pré-
» ſent ; & quand ils auront parlé, mon
» intention eſt que vous ajoutiez Mau-
» beuge aux offres que vous avez déja
» faites, quoique je vous euſſe ordonné
» de réſerver cette Place pour la derniere
» extrémité, & ſeulement en cas qu'elle
» ſervît à la déciſion de la paix.

» Si cette Place ne ſuffit pas pour la
» conclure, & ſi les Députés de Hollande

» insistent encore pour obtenir Tournay, » vous employerez toute votre adresse & » tous vos efforts pour conserver une » Ville si importante, & que je regarde » toujours comme étant de l'ancien do» maine de ma Couronne; mais enfin » je veux que vous vous relâchiez aussi » sur cet article, plutôt que de perdre » la conjoncture de terminer la guerre » avant l'ouverture de la campagne.

» Après tant de condescendance de » ma part, j'avois lieu de croire que les » Hollandois ne persisteroient plus à » garder Lille & sa Châtellenie; mais » l'aveu que les Députés vous ont fait » de l'artifice dont ils ont usé avec vous » à cette occasion, me fait douter des » intentions de leurs Maîtres, jusqu'à ce » qu'elles soient bien précisément expli» quées. Je m'attends donc à de nou» veaux combats que vous aurez à livrer, » pour que Lille & sa Châtellenie me

» ſoient reſtituées, & vous ne devez rien
» oublier pour y réuſſir : car il eſt eſſen-
» tiel pour mon ſervice de les retirer des
» mains de mes ennemis ; que ſi vous ne
» pouvez y parvenir ſans donner un équi-
» valent, je conſentirai pour cet effet, &
» vous jugerez avec quel regret, à démolir
» les fortifications de Dunkerque que je
» garderai raſé, & à combler ſon port.

» Vous n'uſerez qu'à la derniere ex-
» trémité de cet étrange expédient. S'il
» arrive même que vous ſoyez forcé de
» le propoſer pour recouvrer Lille, faites
» enſorte qu'il ſerve auſſi pour ſauver
» Tournay. Enfin réduiſez-vous à retirer
» Lille, ſi la propoſition que vous ferez
» de la démolition de Dunkerque ne
» ſuffit pas pour me conſerver Tournay,
» & pour obliger mes ennemis à me
» rendre Lille ; & à la derniere extré-
» mité, déſiſtez-vous auſſi de Lille plutôt
» que de ne pas conclure.

» Vous ſerez étonné en liſant cette
» dépêche, des ordres qu'elle contient,
» ſi différens de ceux que je vous ai
» donnés juſqu'à préſent, & que je
» croyois encore trop étendus; mais je
» me ſuis toujours ſoumis à la volonté
» divine; & les maux dont il lui plaît
» d'affliger mon Royaume, ne me per-
» mettent plus de douter du ſacrifice qu'il
» demande que je lui faſſe de tout ce
» qui pouvoit m'être le plus ſenſible.

» J'oublie donc auſſi ma gloire & mes
» intérêts ſur l'article qui regarde le
» rétabliſſement des Traités de Weſt-
» phalie. Inſiſtez le plus que vous pour-
» rez, ſur l'exécution de celui de Riſwick.
» Faites voir, ſelon vos inſtructions pré-
» cédentes, la difficulté de revenir pré-
» ſentement à ceux de Weſtphalie. Ex-
» poſez que leur interprétation ſera une
» nouvelle ſource de queſtions, de diſ-
» putes, & peut-être de guerre. Mais

» après avoir épuisé toutes les bonnes & » solides raisons que vous pouvez em» ployer, si elles sont inutiles, consentez » à passer cet article. Observez en même » tems, que Strasbourg retournant en con» séquence à son premier état de Ville » Impériale, voisine des terres de la Mai» son d'Autriche, subira bientôt la domi» nation de l'Empereur ; ainsi ce Prince » auroit une Forteresse redoutable pour » l'Alsace.

» Vous sçavez avec quelle peine j'ai » consenti à céder l'Espagne ; vous pou» vez juger de celle que j'aurai à réduire » encore le partage du Roi mon petit-fils » au seul Royaume de Naples. La Sicile » est le seul Etat d'Italie qui lui soit de» meuré fidéle. S'il le perd, je ne puis » le croire en sûreté au milieu des Na» politains révoltés contre lui pendant » qu'il étoit encore maître de l'Espagne. » Les revenus du Royaume de Naples

» ne

» ne suffiront pas, à beaucoup près, pour
» soutenir la dignité Royale. Pressez
» donc, & insistez pour obliger les Dé-
» putés de Hollande à maintenir ce qu'ils
» vous ont promis. Vous avez demandé
» d'abord la Sardaigne & les Places de
» Toscane, pour les joindre aux Deux-
» Siciles ; ils ne se sont récriés que sur
» cette addition. Quand je m'en suis dé-
» sisté, ils vous ont fourni les termes qui
» devoient exprimer la réserve de Na-
» ples & de Sicile ; qu'ils réfléchissent sur
» ce qu'ils diroient, si vous leur propo-
» siez une variation pareille à celles que
» vous essuyez de leur part. J'accorde à
» mes ennemis des avantages assez grands,
» pour réserver au moins ces deux Royau-
» mes en faveur du Roi mon petit-fils ;
» mais après avoir expliqué le motif de
» tant de cessions que je vous permets de
» faire pour conclure la paix, j'y ajou-
» terai encore celle de la Sicile, si elle est

» absolument nécessaire pour terminer
» la guerre.

» J'ai peine à croire que les Hollan-
» dois s'attachent à m'offenser personnel-
» lement, en me demandant de laisser
» au Duc de Savoye ce qu'il occupe en
» Dauphiné. A la vérité je regarderois
» cette opiniâtreté comme une insulte
» de leur part, & comme l'effet d'une
» résolution déterminée de continuer la
» guerre. Ainsi je croirois inutile de pro-
» longer une négociation que les mal-
» intentionnés auroient eu le crédit de
» faire échouer par une aussi foible con-
» sidération. Je ne change donc en rien
» les ordres que je vous ai donnés sur l'ar-
» ticle du Duc de Savoye, sçavoir, de re-
» tirer Exilles & Fenestrelles, & tout ce
» qui est du Dauphiné. Et quant à ceux
» que cette dépêche contient, mon in-
» tention est que vous employiez toute
» votre habileté à ne vous en ouvrir que

» par dégrés ; que vous ayez une extrême
» attention à ne les pas épuiser, comp-
» tant que vous me rendrez un service
» considérable, & que je vous sçaurai un
» gré particulier de ce que vous réserve-
» rez des pouvoirs que je vous donne.

» Les conditions que les Hollandois
» veulent prescrire aux Electeurs de Co-
» logne & de Baviere, sont si dures, qu'il
» vaudroit peut-être mieux les remettre
» aux conférences publiques, que de les
» régler comme articles préliminaires.
» La raison est que lorsqu'il y aura des
» Ministres assemblés pour la paix, ces
» Princes pourront soutenir leurs droits ;
» & qu'au moins voyant les difficultés
» qu'on oppose à leur rétablissement, ils
» ne se plaindront pas que je les aie ou-
» bliés.

» S'il est impossible d'obtenir la resti-
» tution du Haut Palatinat en faveur de
» l'Electeur de Baviere, il faudroit au

» moins stipuler pour lui, que cette Pro-
» vince & la dignité de premier Electeur
» retourneroient dans sa branche, lors-
» que celle de Neubourg seroit éteinte ;
» mais vous jugez bien que consentant à
» des conditions plus importantes & plus
» essentielles pour moi, je ne différerai
» pas la paix sur les demandes que les
» Hollandois font à l'égard des deux
» Electeurs de Cologne & de Baviere.

» Il me reste à vous marquer que le
» Roi d'Angleterre est résolu à me de-
» mander de sortir de mon Royaume
» après la paix, pourvû que sa subsistance
» soit assurée, & qu'on lui propose un
» lieu où il puisse demeurer en sûreté. Je
» ne vois pas que les Députés de Hol-
» lande ayent répondu à ce que je vous
» avois marqué sur cet article.

» Voilà quelles sont mes intentions ;
» il est de vôtre prudence de les bien
» ménager, & de vous servir si utilement

» des moyens que je vous confie, que » vous parveniez à conclure la paix, de» venue néceſſaire à mon Royaume. (Les » choſes n'étoient pas en état de pro» poſer une ſuſpenſion d'armes.) Sur » ce, &c. »

Cette dépêche, ſignée Louis, contreſignée Colbert, ayant été lûe au Conſeil, le Roi ajouta & écrivit de ſa main les lignes ſuivantes, ſignées par Sa Majeſté : « J'approuve ce qui eſt contenu » dans cette dépêche, & mon intention » eſt que Torcy l'exécute. »

Les momens étoient précieux. Le Roi demanda à Torcy quand il pourroit partir. Il répondit qu'un jour lui ſuffiroit pour les diſpoſitions qu'il auroit à faire indiſpenſablement. Il partit en effet de Paris le ſoir du premier Mai, jour que le Roi alloit coucher à Marly.

Un voyage entrepris par pur zéle, qui ne préſentoit d'ailleurs que des objets

désagréables, peut-être même périlleux, ne laissa pas, quand il fut sçu, d'exciter l'envie, & de donner lieu à des discours très-opposés aux véritables motifs qui engageoient à l'entreprendre. Gens au-dessus du commun des Courtisans, attribuerent au Ministre des vûes qu'il n'avoit jamais eues; & sans témoigner aucun désir de lui nuire, ils interprêterent ses intentions; & en ne les rendant pas suspectes, ils essayerent de persuader qu'une pareille démarche étoit aussi contraire au service qu'à la gloire du Roi; qu'il ne convenoit pas qu'un de ses Ministres allât demander en suppliant la paix à ses ennemis.

Dieu bénit le voyage, sa providence en écarta les traverses, nul incident, nulle rencontre fâcheuse ne l'embarrasserent. Point de parti ennemi, nul interrogatoire de la part des Commandans des Places frontieres amies & ennemies. Tout con-

couroit à couvrir le ſecret de la marche. Il étoit à craindre qu'il ne fût découvert à Bruxelles. Pour en éviter le paſſage, il falloit prendre un chemin détourné. Les Poſtillons dirent qu'il leur étoit défendu, ſous de rigoureuſes peines, de conduire les Couriers par toute autre voie que par la Ville. Ce même jour, les portes en étoient fermées par ordre du Prince Eugene, qui faiſoit une revûe dans l'enceinte de ſes murailles. La néceſſité força les gens de la poſte au détour qu'on leur auroit propoſé inutilement. A Anvers, on demanda à voir les paſſeports. Le ſieur Doſembray en montra un qu'il avoit obtenu ſous ſon nom, pour aller en Hollande régler quelques affaires qui regardoient les Poſtes.

Torcy s'arrêta quelques heures à Roterdam, pour y faire voir au Correſpondant de Tourton, nommé Sincerf, les lettres de crédit qu'il avoit à tirer

ſur lui, & s'informer en même tems de quelle maniere, en arrivant à la Haye, il pourroit voir le Penſionnaire & l'entretenir ſecrettement. Sincerf étoit honnête homme. Ce ſecret d'ailleurs ne pouvoit demeurer long-tems caché, & par conſéquent il n'y avoit aucun riſque de ſe découvrir à un homme dont l'entremiſe étoit néceſſaire pour arrriver à la Haye ſans bruit, & deſcendre chez le Penſionnaire. Le Banquier s'offrit pour conducteur, & ſur le champ fit mettre deux chevaux à ſon carroſſe. Torcy & lui arriverent enſemble à la Haye le 6 Mai, vers les ſept heures du ſoir. Ils deſcendirent à la porte de ce Miniſtre de la République. Sincerf fut admis auſſi-tôt à lui parler. Torcy attendit dans une eſpece de ſale ou cabinet la réponſe que Sincerf devoit lui apporter.

Fin du premier Volume.